

Séance du Vendredi 19 Décembre 2014

La séance est reprise à 10h 30.

Le Président BUCCHINI

On va reprendre le projet de réforme fiscale et continuer avec les rapports relatifs à l'ADEC.

Je suis saisi d'un certain nombre d'amendements.

Vous devez avoir reçu le recueil des amendements. Je suppose qu'avec les travaux de la commission, on devrait peut-être pouvoir aller vite si vous le désirez.

EXAMEN DES AMENDEMENTS

Amendement n° 38 du groupe Femu a Corsica.

Avis de la commission favorable, sous-amendé. Le sous-amendement est : remplacer « des faits ciseaux » par « l'effet ciseaux ». C'est rédactionnel.

S'il n'y a pas de discussion, je vais mettre aux voix le sous-amendement. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

Le sous-amendement est ADOPTE.

Je mets l'ensemble de l'amendement aux voix. C'est le même vote ?

L'amendement est ADOPTE.

Amendement n° 27 du groupe Rassembler pour la Corse.

Avis défavorable.

Je mets l'amendement aux voix. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est REJETE.

Amendement n° 35 bis de la commission des finances.

Nous mettons à la fin : « Un abattement de 40 % est créé pour les temps de présence ou touchés supérieurs à 120 jours ». Lorsqu'on met « touchés », c'est évidemment dans les ports de Corse.

Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI

M. le Président,

Simplement, en commission des finances, pas à celle qui s'est réunie cette nuit, à l'occasion de la précédente réunion de la commission des finances puisque nous avons déjà examiné le rapport, j'avais demandé en présence du Directeur de l'ADEC qui siégeait pour un tout autre rapport, de connaître les impacts de l'augmentation de cette taxe de francisation sur la filière nautique pour laquelle notre Collectivité s'implique très fortement. J'avais demandé, puisque cette enquête n'avait pas été faite précédemment, ce que je regrette sincèrement, si on avait pu l'avoir avant de se positionner sur cette décision.

J'ai questionné le Directeur de l'ADEC -que je ne vois plus- pour savoir si elle était menée. Il m'a dit qu'en effet, ils avaient décidé de lancer l'enquête mais qu'on n'aurait les résultats qu'au mois de janvier et qu'il pourrait y avoir des impacts. La question est : faut-t-il vraiment trancher aujourd'hui sur cette question-là parce qu'il ne s'agirait pas de gagner d'un côté et de perdre de l'autre ? Il faut être vigilant. Je vois que le Président de l'Exécutif souhaite apporter des éléments de réponse, sinon il sera difficile de s'associer au vote de cette proposition sans éléments concrets.

Le Président GIACOBBI

C'est effectivement une question importante, puisqu'il est clair que le taux bas du droit de francisations et de navigation est quand même très favorable à la filière nautique en Corse.

Pour lancer une enquête d'incidence d'une augmentation, il faut un certain temps. De ce côté-là, la réponse de l'ADEC est que l'on ne peut pas faire des choses immédiatement et on aura des résultats vers le mois de janvier.

Je crois qu'il est important de se prononcer avec une extrême prudence. Personnellement, j'étais hostile à une augmentation du droit de francisation qui aurait pu porter atteinte à la filière. Là, je rejoins tout à fait la prudence que peut manifester Mme SANTONI-BRUNELLI.

S'il s'agit en revanche, dans le cadre de l'amendement que j'ai là, n° 35 bis, certes d'augmenter le droit de francisation, mais de l'augmenter avec une série d'abattements qui en fait renforcent le caractère incitatif d'une fiscalité réduite, je m'explique. On passerait théoriquement à 90 %, c'est-à-dire à un taux qui est de droit commun mais un peu en-dessous puisque le droit commun c'est 100 % ; on aurait un abattement de 20 % pour des temps de présence ou de touchés de 3 jours à 120 jours, c'est-à-dire des gens qui viennent de temps en temps ; en revanche, on aurait un abattement très important de 40 % pour les temps de présence ou touchés supérieurs à 120 jours.

Quel est le but de la manœuvre ? C'est non seulement que les bateaux se déclarent en Corse et puis s'en aillent, c'est plutôt que des bateaux se déclarent en Corse et restent sur place le plus longtemps possible afin qu'on puisse en bénéficier.

Effectivement, ce n'est pas totalement satisfaisant d'un point de vue méthodologique puisque nous n'avons pas la base. Mais honnêtement, on ne prend pas de risques puisqu'il s'agit de propositions que nous faisons et on sera toujours à temps, si on s'aperçoit que cette proposition présente le moindre danger, pour la modifier.

Je me serai opposé à un rapport qui aurait dit qu'on va augmenter la taxe de francisation. En revanche, tel que c'est présenté, cela me paraît plutôt davantage incitatif et favorable à la filière nautique qu'auparavant.

Donc, l'Exécutif sera favorable à cet amendement sous réserve qu'on nous communique en janvier les choses, qu'une enquête soit menée et qu'on vérifie que ce n'est pas nocif : auquel cas, je demanderai à l'Assemblée de modifier sa décision. Mais comme il est relativement urgent de répondre à toutes ces questions, je rappelle qu'ailleurs, la taxe de francisation va au Conservatoire du littoral et pas aux régions. Nous avons cette chance là, il faut être incitatif, la filière nautique, c'est très important. Par conséquent, tel que c'est, c'est à mon avis, à « vue de nez » comme on dit, encore plus favorable que la situation présente, mais il faudra quand même le vérifier.

M. Antoine ORSINI

Le Président a dit quel était l'objectif visé. En réalité, ce que l'on veut éviter, c'est qu'il y ait un effet d'aubaine, d'opportunité fiscale pour ceux qui viennent toucher une ou deux fois par an un port de Corse et bénéficier de cet avantage fiscal différentiel.

Pour le reste, l'abattement de 70 % (c'est-à-dire une taxe qui sera à 70 % de ce qu'elle est aujourd'hui) s'appliquera aux navires qui touchent entre 3 et 120 jours par an et on renforce même l'incitativité puisque pour ceux qui resteront plus de 120 jours par an, il y aura un abattement de 40 %, c'est-à-dire qu'on tombera à 50 %, c'est même un caractère incitatif encore plus fort qu'il ne l'est aujourd'hui. L'idée derrière cela, le Président l'a exprimée, c'est bien d'inciter les navires à rester le plus possible dans les ports corses de manière à avoir les retombées au niveau de la filière en termes de maintenance, etc.

Donc, au-delà de l'aspect fiscal -d'ailleurs, je ne suis pas sûr qu'on gagne et peut-être même qu'on perd de la recette, c'est de développer l'activité de la filière nautique sur tous les effets de maintenance, etc., donc d'inciter les navires à rester davantage dans les ports corses. C'est tout le sens de ce dispositif par abattement.

M. Etienne BASTELICA

On ne va pas passer la journée là-dessus. Vous connaissez mon point de vue. Personnellement, je crois qu'à force de faire de la soupe avec plein de légumes, à un moment donné, elle ne va plus exister parce qu'ils vont être tellement broyés qu'on ne va plus s'en apercevoir !

Je voudrais bien que dans les jours qui viennent, on prenne attache avec la direction des Douanes parce que sans vouloir être impératif, on confond deux choses : le touché et le port d'attache. Je pense que contrairement à ce qu'on a dit hier en commission, un bateau qui passe trois jours dans le port d'Ajaccio, qui fait l'essence, qui s'en va, je vous garantis qu'il ne va pas bénéficier des 70 %. Avoir son port d'attache en Corse, c'est être déclaré et avoir des amarres, avoir un contrat où vous stationnez dans le port et non pas venir toucher. Après, vous pouvez éventuellement dire « celui qui vient 120 jours, on lui fait une remise », mais je pense qu'au lieu de gagner des sous, si on ne prend pas garde à cet élément qui me paraît fondamental, on va en perdre.

Je profite pour dire qu'il y a celui-ci, l'amendement, et puis les autres où là alors, à trop vouloir en gagner, on va en perdre énormément. Mais j'aurai l'occasion de faire une prise de parole sur les résidences secondaires parce que cela devient comique et tragi-comique.

Le Président BUCCHINI

Je voudrais vous demander un peu de silence car on ne peut pas prendre les débats. Il y a un bruit de fond dû aux bavardages.

La parole est à Fabienne.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Merci Président.

Pour rassurer Marie-Antoinette, au départ, c'était un amendement de Femu a Corsica et pour le rédiger, nous avons pris attache avec les représentants de la filière pour créer un système vertueux qui permette d'attirer les plaisanciers en Corse. C'est là tout le sens de cet amendement. Encore une fois, comme l'a rappelé le Président, nous avons la possibilité

de modifier les taux et pour nous, il n'y a aucun risque, au contraire, on teste un système qui se veut vertueux.

Notre groupe votera pour.

Le Président BUCCHINI

Je mets l'amendement n° 35 bis aux voix. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE.

Faisons attention par rapport à cet amendement, on ne recommence pas sur chaque amendement la discussion de la commission parce que s'il y a quatre ou cinq interventions sur chaque amendement, ce sera compliqué...

Amendement n° 35. Il tombe au profit du 35 bis.

Amendement n° 28. Il tombe au profit du 35 bis.

Amendement n° 14. Il est au 35 bis aussi et il tombe.

Amendement n° 22. Il tombe au profit du 35 bis.

Amendement n° 29 bis.

La commission des finances a émis un avis favorable. Je mets l'amendement aux voix.

L'amendement est ADOPTE.

Amendement n° 29. Il est retiré.

Amendement n° 15. Il est retiré.

Amendement n° 39 de la commission des finances.

Avis favorable. On ne fait que supprimer 2,1 M€. Je le mets aux voix. Ceux qui sont pour ?

L'amendement est ADOPTE.

Amendement n° 30. Il est retiré.

Amendement n° 31. Il est retiré.

Amendement n° 36 du groupe Femu a Corsica.

Il y a un avis favorable avec un sous-amendement substitutif qui est derrière. Je mets aux voix le sous-amendement. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui veulent donner une explication demandent la parole...

M. Etienne BASTELICA

Qu'on s'explique au moins une fois !

Sur cet amendement qui avait été proposé au nom du groupe Femu a Corsica, par Jean-Christophe, on a eu ce débat sur les résidences secondaires, si c'était pour faire semblant, il faut le dire. Ce n'est pas défendu parce qu'entre le cousin qui en a une, le propriétaire qui en a deux, celui qui en a trois par héritage... Et maintenant on dit « dans les communes de plus de 3 500 habitants », mon ami Jean-Charles, parce qu'il dit souvent « mon ami », mon ami Jean-Charles à Bonifacio, il ne peut même pas en profiter de cette mesure. Cela veut dire dans toutes les villes de moins de 3 500 habitants, ça veut dire toute la Corse sauf Ajaccio et Bastia et on a ajouté Porto-Vecchio.

BROUHAHA

Je sais ce que je dis ! Je veux savoir ce que vous allez voter. Nous on est contre, on est pour mais on s'exprimera à la fin du vote et je n'interviendrai plus, si on ne peut pas intervenir. C'est du cinéma !

M. Jean BIANCUCCI

Etienne, ce n'est pas du cinéma et on n'est pas là pour ça. On est sur des affaires extrêmement sérieuses, vous connaissez notre point de vue sur le problème des résidences secondaires, à distinguer bien entendu des résidences patrimoniales.

Nous sommes intervenus dans le PADDUC, nous sommes intervenus à de multiples reprises. On ne va pas reprendre ce débat parce que sinon, on en aurait pour des heures. Hier soir, on a débattu en commission. Chacun a exprimé son point de vue. On a trouvé ce niveau qui permettait d'accorder les points de vue des uns et des autres. Maintenant, on ne va pas y revenir ici, sinon cela veut dire qu'on continue le débat de commission et à ce moment-là, je demanderai une interruption de séance avec réunion de commission parce que ça ne sert plus à rien à ce stade. Je le dis d'une manière posée et sérieuse. Si on veut continuer à travailler de manière correcte, c'est comme ça qu'il faut faire, il faut être dans les clous et ne pas retourner en commission.

Le Président GIACOBBI

Sur la forme et le fond.

D'abord sur la forme, c'est vrai qu'il ne faut pas avoir en Assemblée le débat de commission, mais Jean me permettra de dire que chacun a le droit d'exprimer son opinion à propos d'un amendement. La logique, c'est qu'il y ait une opinion pour et une opinion contre. Etienne a exprimé son opinion à propos de l'amendement, c'est son droit le plus absolu. Maintenant, sans effectivement que ça dérape, il faut quand même que chacun s'exprime.

Comme l'Exécutif a aussi le droit de donner son opinion, il va la donner à l'instant : l'Exécutif considère qu'effectivement, la question de la résidence secondaire nous pose deux problèmes. Je le rappelle simplement et c'est la position de l'Exécutif et ma position personnelle en tant que parlementaire, en tant que Président de cet Exécutif, la résidence secondaire, son excès nous posent deux problèmes.

Le premier problème est un problème de logement. La moitié des résidences réalisées en Corse sont des résidences secondaires. Cela crée dans une grande partie de la Corse une tension de prix qui fait que les gens qui veulent résider à titre principal ont du mal à trouver un logement adéquat. C'est un véritable problème.

Le second problème que pose la résidence secondaire, c'est cette perversion par laquelle un certain nombre de résidences secondaires, appartenant à des gens qui ne résident pas en Corse, sont louées tout ou partie et une partie de l'année dans des conditions qui sont souvent

clandestines, et des conditions clandestines dans un rapport qui est parfois de 1 à 10, c'est-à-dire que là où il y a 9 locations clandestines, il y a une location déclarée.

Par conséquent, pour toutes ces raisons, nous considérons que nous sommes favorables, comme la commission, à l'amendement.

Le Président BUCCHINI

J'ai bien compris ce qu'a dit Jean, mais sur un amendement, il peut y avoir un pour et un contre pour éclairer le débat. Je disais cela pour ne pas qu'il y ait sept ou huit interventions sur chaque amendement, autrement on va finir très tard.

Mais sur chaque amendement, s'il n'y a pas un pour, un contre, l'Assemblée n'est pas éclairée. C'est bien qu'il y ait débat et parfois différence d'appréciation.

Je mets le sous-amendement aux voix. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

Le sous-amendement est ADOPTE.

Je mets l'ensemble de l'amendement aux voix. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE.

Amendement n° 9 de Mme GIOVANNINI au nom du groupe Femu a Corsica.

Avis favorable. Je le mets aux voix. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE.

Amendement n° 10 de Mme GIOVANNINI au nom du groupe Femu a Corsica.

Avis favorable. Je le mets aux voix. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? L'amendement est ADOPTE.

Amendement n° 1 de M. Antoine ORSINI, Président de la commission des finances.

Avis favorable de la commission. Je le mets aux voix. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE.

Amendement n° 12.

Avis défavorable. Ceux qui sont pour ?

L'amendement est REJETE.

Amendement n° 33.

Avis défavorable. Ceux qui sont pour ?

L'amendement est REJETE.

Amendement n° 11 de Mme GIOVANNINI au nom du groupe Femu a Corsica.

Ceux qui sont pour ?

L'amendement est ADOPTE.

Amendement n° 12 de Mme GIOVANNINI au nom du groupe Femu a Corsica.

Avis favorable. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE.

Amendement n° 7 de Jean-Guy TALAMONI au nom du groupe Corsica libera.

Avis favorable. Ceux qui ce qu'on pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? L'amendement est ADOPTE.

Amendement n° 16 de Mme Pascaline CASTELLANI au nom du groupe Gauche républicaine.

Avis partagé. La parole est à Aline.

Mme Pascaline CASTELLANI

M. le Président, cette proposition a créé beaucoup de confusion. J'ai vu le Président ORSINI tout à l'heure et je pense que la proposition faite à la page 20 est un peu confuse. L'objectif poursuivi, c'est lequel ? C'est de dire ce qu'a dit le Président de l'Exécutif tout à l'heure, le problème des résidences secondaires et ici plus précisément celles qui sont louées en location saisonnière, toute location doit être imposée. Là, telle que la proposition est faite à la page 20, il est écrit « la proposition retenue par la commission des finances vise à assujettir de manière forfaitaire et systématique les résidences secondaires destinées à un usage locatif saisonnier ».

Je propose qu'on s'arrête là et qu'on n'écrive pas « en exonérant les résidences patrimoniales qui constituent un patrimoine familial de résidences corses » parce que, ou tout le monde est imposé... Si le Président ORSINI peut compléter, en tout cas pour ce qui nous concerne, c'est-à-dire le but poursuivi, c'est que toute résidence secondaire louée en saisonnier doit être impactée, sinon le dispositif n'est pas opérant. Je propose qu'on s'arrête à « locatif saisonnier ».

M. Antoine ORSINI

Effectivement, il faut apporter un éclaircissement parce que c'est la formulation qui est peut-être sujette à interprétation ambiguë et qui fait que les uns et les autres ne comprennent pas la même chose.

Je reviens un petit peu en arrière. L'objectif de cette mesure proposée ne vise pas à faire de différenciation entre la nature ou l'origine du propriétaire de la résidence secondaire, c'est-à-dire qu'il soit Corse ou non, ce n'est pas le sujet, d'ailleurs ce serait anticonstitutionnel.

Deuxièmement, elle ne vise pas non plus à faire une distinction sur l'origine de l'acquisition de l'immobilier qui constitue cette résidence secondaire, c'est-à-dire que, peu importe que ce soit une acquisition récente

ou une maison ancienne, ce qui est visé par la fiscalité proposée, c'est l'usage de la résidence secondaire.

Je m'explique : dans le dispositif, ce qui ne rentre pas dans le cadre de la fiscalisation et donc, ce qui est exonéré, ce sont les résidences secondaires à usage personnel et familial, c'est-à-dire à usage non lucratif, non commercial. En revanche, la fiscalité proposée vise à fiscaliser les résidences secondaires à usage locatif commercial touristique, c'est-à-dire celles qui sont louées à des visiteurs de la Corse et qui viennent par leur location touristique concurrencer, et souvent de manière informelle dans le cadre du para-commercial, les hébergeurs professionnels. C'est bien par rapport à l'usage que la fiscalité proposée s'applique.

De ce point de vue-là, effectivement, l'amendement d'Aline peut apporter la clarification, mais il faut qu'on soit clair sur l'objet de la fiscalité proposée.

Le Président BUCCHINI

Tenant compte de la proposition d'amendement, « en exonérant les résidences patrimoniales qui constituent un patrimoine familial des résidents corses », étant donné les travaux de la commission, je mets aux voix la proposition d'amendement. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'Amendement est ADOPTE.

Amendement n° 19 de M. Antoine ORSINI, Président de la commission des finances.

Avis favorable. Il faut remplacer « dans le livret VI « gouvernance » par « dans le livret II ».

Je le mets aux voix. Ceux qui sont pour ?

L'amendement est ADOPTE.

M. Pierre GHIONGA

Me permettez-vous de faire une intervention ? Cela concerne l'article 8. L'Office de l'environnement avait proposé que l'accès aux aires

marines protégées soit payant. Mais on va créer une réserve de montagne qui va demander beaucoup de moyens : l'Office de l'environnement avait demandé que l'accès aussi à cet espace-là soit payant. Est-ce qu'on peut le rajouter ?

Le Président BUCCHINI

L'intervention que tu fais est relative à quel amendement ?

M. Pierre GHIONGA

C'était dans l'article 8. Il n'y a pas eu d'amendement, mais on l'avait demandé.

Le Président BUCCHINI

Il faudra amender la délibération et être attentif à ce moment-là, si vous en êtes d'accord.

Mme Pascaline CASTELLANI

Je voudrais quand même attirer l'attention : si vous partez de chez vous, si vous n'avez pas d'argent dans la poche, vous n'allez ni sur mer, ni sur terre. *Ò ghjenti à un mumentu datu, ci vola a fala finita !* A un moment donné, on ne sait pas, parce qu'on ne va pas encore exonérer. On va porter notre carte. Ah bien sûr, si on a la carte de résident, l'affaire est classée.

Je le dis parce que les mots ont un sens. A un moment donné, *à forza di tuttu pagà, se tu sorti de inde te, ùn hai micca 1 €, tu retournes !*

M. Pierre GHIONGA

Je rappelle que pour une réserve, c'est 8 agents au moins. C'est soit l'argent public qui va payer, soit une taxe...

Le Président BUCCHINI

Une seconde qui mérite de retenir votre attention : la prochaine fois, je ne donne pas la parole à Pierre ! Si j'ai bien compris, il faut revenir à l'amendement n° 16 qui a déjà été voté. Si d'aucuns considèrent, parce qu'il a été voté, qu'on passe à autre chose, on passe à autre chose.

Dans la discussion que nous avons eue, elle était relative à la phrase sur « les résidences patrimoniales qui constituent un patrimoine familial des résidents corses ». Il y avait à côté en bas, les 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 8^{ème} alinéas. Là-dessus, est-ce que tout le monde est d'accord, on les supprime ou on les laisse ? Si vous ne suivez pas, j'essaye d'être très calme et très pédagogue. Je suis fatigué, cela fait quatre fois que je répète ! Reprenez l'amendement n° 16. On a discuté sur les résidences patrimoniales. Dessous, il y avait écrit les 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 8^{ème} alinéas. Est-ce que tout le monde a bien en tête cela ou est-ce qu'il y a discussion ? Je donne la parole à Aline. Nous maintenons le vote ou nous changeons, à vous de voir.

Mme Pascaline CASTELLANI

Je sous-amende et j'enlève les 3^{ème}, 4^{ème}, on n'a pas le temps-là, on ne va pas recommencer les travaux de la commission. On aurait dû le faire hier soir.

Le Président BUCCHINI

Je vais donc mettre le sous-amendement d'Aline aux voix, en revenant sur le vote qu'on a émis. Ceux qui sont pour le sous-amendement ? C'est retiré et donc, on n'a pas à voter.

Je reviens à l'amendement n° 8. C'est l'amendement de M. Jean-Guy TALAMONI sur « handicaps » ou « contraintes ».

La commission est favorable. Ceux qui sont pour lèvent la main ?
Ceux qui sont contre ?

L'amendement est ADOPTE.

Amendement n° 3. Il tombe.

Amendement n° 4. Il tombe.

Amendement n° 34 du groupe Rassembler pour la Corse.

Il est favorable avec un sous-amendement.

Supprimer les paragraphes relatifs au zonage. Dans 1 – mesures conservatoires, remplacer dans « zones 1 et 2 » par « telles que définies dans le plan montagne du PADDUC ».

Dans 2 – mesures fiscales d’accompagnement, s’en tenir aux intitulés.

Je mets le sous-amendement aux voix ?

Mme Fabienne GIOVANNINI

On n'a pas supprimé les paragraphes relatifs au zonage. On avait dit qu'on faisait référence au plan montagne du PADDUC.

Le Président BUCCHINI

C’est écrit. Je mets aux voix le sous-amendement. Ceux qui sont pour ?

Le sous-amendement est ADOPTE.

Je mets l’ensemble de l’amendement n° 34 ainsi sous-amendé aux voix. Ceux qui sont pour ?

L’amendement est ADOPTE.

M. Etienne BASTELICA

Je vais donner une explication parce qu’il ne faudrait pas qu’on croit qu’on remet en cause le PADDUC. Pas du tout. Quand on a parlé hier soir des mesures fiscales d'accompagnement, on a passé et on a dit « qu’est-ce qu’on fait ? On ne garde que les titres ». Cela veut dire que les mesures fiscales d'accompagnement, ce n'est pas rien. Ceux qui ont les mesures sous les yeux, je parle du groupe ou des groupes de gauche, je les laisse seuls juges. C’est tout ce que j’ai à dire.

Le Président BUCCHINI :

Amendement n° 5. Il est retiré.

Amendement n° 6. Il est retiré.

Amendement n° 2 de M. Antoine ORSINI, Président de la commission des finances.

Avis favorable. Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ?
Qui est contre ?

L'amendement est ADOPTE.

Amendements n° 37 du groupe Femu a Corsica.

Avis partagé.

Le Président GIACOBBI

C'est une question importante puisque nous en avons parlé au cours du débat.

Je rappelle rapidement ce qu'il en est. La dotation de continuité territoriale n'est actuellement que partiellement fongible au sens où elle peut financer l'organisation des transports, elle ne peut pas financer des aides individuelles mais elle peut financer les investissements portuaires et aéroportuaires. Elle ne peut pas financer les aides individuelles, d'ailleurs c'est ce qui était fait puisque la CTC finançait des aides aux déplacements sportifs.

Nous avons dû, à la suite d'un rapport de la Chambre régionale, les déplacer vers le budget de la Collectivité.

Effectivement, va se poser (et j'aurais mauvaise grâce à ne pas l'approuver) la question de ce que l'on va demander en termes de fongibilité de cette enveloppe, puisque nous savons qu'elle est en excédent structurel, que cet excédent va plutôt augmenter et qu'on peut se trouver, à un moment ou à un autre, dans une situation où on aurait besoin de l'utiliser à autre chose que les infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Je ne suis pas gêné par le fait que l'on fasse un amendement qui dise qu'il faut engager une réflexion sur la fongibilité de la dotation. Personnellement, je suis favorable à cet amendement qui est indicatif mais qui nous enjoint de travailler sur le sujet.

J'en indique cependant non pas quelques limites mais quelques orientations qui découlent du bon sens.

Premièrement, certes il va y avoir de l'excédent de la dotation de continuité territoriale, mais je ne voudrais pas qu'on oublie un point important, c'est que dans tout ce qui se passe actuellement à propos du maritime, je garde un cap et ce cap consiste quand même à dire qu'on ne créera pas à l'immédiat une compagnie régionale, mais que l'on souhaite et exige conformément au contrat et au bon sens, que les investissements nouveaux en matière maritime devront être faits à la maîtrise de la Collectivité Territoriale de Corse, par le biais d'une société d'économie mixte qui achèterait les nouveaux navires et les louerait au concessionnaire.

Je dis cela parce que la question va se poser à partir de l'année 2015 parce que si vous voulez disposer de navires à tel moment, au moment où les règles européennes rendront obligatoire d'avoir tel navire, il faudra bien avoir pris des décisions dans ce domaine au plus tard dans le courant de l'année 2015, ce qui signifie qu'on aura quand même des besoins en termes de participation en capital de cette SEM au cours de l'année 2015. Certes, il y a de l'excédent, certes on en a besoin pour autre chose, mais on peut en avoir besoin également pour cela.

Deuxièmement, et c'est là que je vous distinguerai mais ce n'est pas un problème de la rédaction actuelle de l'article, je ne crois pas qu'il serait habile que nous demandions une fongibilité générale de la DCT. Je vais vous dire pourquoi. La DCT est traitée comme une dotation générale de décentralisation. Pourquoi ? Parce qu'avant l'établissement public, l'OTC était un établissement public d'Etat. J'ai été moi-même, parce que je suis maintenant plus vieux et plus ancien que beaucoup d'entre vous à l'exception du Président et d'un ou deux autres, administrateur de l'Office des transports à l'époque sur cet établissement public national. C'est maintenant un établissement public régional de la Collectivité Territoriale de Corse. Il y a donc eu décentralisation et la DCT est traitée comme une dotation globale de décentralisation. Parfait parce que c'est ce qui fait qu'elle ne descend pas, sinon, j'aime autant vous dire qu'on passerait à la casserole ou au lit de Procuste !

Il faut donc conserver à cette dotation de continuité territoriale son aspect contrepartie d'une décentralisation de l'Etat et non pas une sorte de dotation éternellement fongible, etc., parce que pour le coup, on

donnerait un argument pour dire « après tout, vous n'avez plus besoin d'autant et on va la réduire ».

Ce que je vise dans ce contexte-là, c'est que la fongibilité de la DCT soit augmentée, mais en restant assez prudents pour dire qu'elle pourrait, par exemple et sur son seul excédent, financer non pas les infrastructures portuaires et aéroportuaires, mais également les infrastructures de transport qui permettent de relier les ports et aéroports entre eux. Là, on reste dans la logique de la continuité, c'est-à-dire qu'on donne un peu moins d'argent à tel ou tel transport, mais on permet d'économiser sur un port, un aéroport ou sur une liaison en DSP, au profit d'infrastructures routières, voire ferroviaires.

Il se trouve que toutes nos routes territoriales relient un port, ou un aéroport, ou les deux entre eux, à l'exception de l'ancienne RN 200. Il se trouve que cette ancienne RN 200 qui est maintenant la RT, va de Corte à Aléria ; c'est d'ailleurs idiot de numéroter les routes, la route de Corte à Aleria c'est très joli !

M. Saveriu LUCIANI

On avait proposé « A Tavignana ».

Le Président GIACOBBI

Disons donc A Tavignana. Il faudra bien qu'on débattenne et qu'on donne des noms. Elle, c'est une route qui est terminée, il n'y a plus grand-chose à y faire.

Je me résume :

Premièrement, fongibilité supérieure de la DCT, oui, limitée quand même avec prudence pour les raisons que je vous ai données, mais ce n'est pas grave, on n'a pas besoin de fongibilité absolue, d'abord parce que les excédents ne sont quand même pas de 70 M€ par an, etc.

Voilà l'état d'esprit dans lequel j'aborde cet amendement auquel je donne personnellement un avis favorable.

Mme Pascaline CASTELLANI

Je dis qu'à un moment donné, il faut être prudent, pourquoi ? Parce que la DCT est accordée pour la continuité territoriale et ses excédents, c'est bien ça qui est dit, sont utilisés pour les infrastructures de ports et aéroports. Je pense que pour les travaux qu'il y a à faire dans ces infrastructures-là, les excédents ne suffiront pas. Je pense qu'à un moment donné, on sait ce que l'on a et on ne sait pas ce que l'on va perdre. A force de vouloir être plus malin que les autres, on risque d'en payer les conséquences. Lorsqu'on a une DCT, même si elle n'évolue pas, elle est à 187 M€ quand même ! Cette année, on a inscrit au budget 12 M€ pour les ports et les aéroports. Gardons ce que l'on a.

Pour ce qui nous concerne, nous voterons contre cet amendement.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Je voudrais juste préciser les raisons pour lesquelles on l'a déposé et dire notre position à ce stade. Elle rejoint celle du Président du Conseil exécutif. Ce qu'on demande à l'Assemblée dans le cadre des commissions compétentes et ensuite, pourquoi pas, d'une discussion avec le Gouvernement, c'est d'ouvrir une réflexion là-dessus. Pourquoi ? Je vous renvoie à ce que nous avons dit les uns et les autres en 2010 au moment de la campagne, à tous les débats que l'on a eus ici au moment des DSP et des OSP et plus largement à tout ce que l'on exprime de propositions et d'attentes au moment des conflits.

Le point juridique, pour faire court, que soulève le Président est juste. Aujourd'hui, la DCT vaut DGD quelque part. Effectivement, là je peux rejoindre Aline, c'est à manier avec prudence, on est d'accord. De la même manière qu'on ne peut pas dire de l'enveloppe comme on l'a écrit aujourd'hui dans l'amendement, qu'elle n'est pas fongible parce qu'elle l'est depuis l'origine, en tout cas, c'est ainsi qu'elle a évolué. On peut d'ores et déjà aujourd'hui la fongibiliser dans le cadre de travaux sur les enceintes portuaires et aéroportuaires.

Donc le propos, vous l'avez compris, c'est simplement un propos qui dit : voilà, aujourd'hui on a 187 M€ ; de par les efforts qu'a consentis cette mandature, on a récupéré quelques marges de manœuvre. Elles sont insuffisantes, mais on les a récupérées. On peut faire encore mieux. Nous,

ce que l'on dit, c'est qu'il faut que l'on ait davantage de maîtrise dans ce sujet-là comme dans d'autres. Mais pour toutes les raisons qui ont été évoquées, il faut effectivement qu'en même temps, on soit un peu prudent aussi.

Ouvrons la réflexion, et voyons jusqu'où l'on va. La solution à ce stade, pourrait peut-être être de fongibiliser encore un peu plus en restant dans le cadre juridique tel qu'on le connaît aujourd'hui, c'est une solution possible.

Le Président GIACOBBI

Je partage ce qui vient d'être dit. Simplement on pourrait, et je me permets de proposer un sous-amendement, garder le texte tel qu'il est, peut-être ne pas mettre « et son intégration dans le budget général de notre collectivité », de manière à être plus prudent.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable, ok.

Le Président BUCCHINI

Je vais dire un mot là-dessus également.

On en a souvent discuté, et je regarde Stéphanie, on a souvent parlé de ces choses-là à l'Assemblée. Généralement, l'Assemblée était un peu plus prudente. On a une ligne budgétaire qui est inscrite au budget de la Nation, elle n'a pas dû changer au demeurant. Fondamentalement, il arrivera un moment donné où l'on pourrait éventuellement nous dire « écoutez, c'était au budget de la Nation, c'est bon, maintenant cela va rentrer dans le pot général », donc dans la discussion générale se retrouver à –comme on dit dans certains lieux du continent- se faire « chouravé » un montant important.

Alors continuons les études, on verra, mais il faut faire extrêmement attention à cela.

Je mets aux voix le sous-amendement de Paul tendant à dire qu'on va enlever « intégration au budget général ».

Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

Le sous-amendement est ADOPTE.

Je mets maintenant l'ensemble de l'amendement avec le sous-amendement que nous venons de voter.

Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE.

• **Amendement n°20 déposé par le groupe Rassembler pour la Corse.**

Avis favorable.

Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

L'amendement est ADOPTE.

• **Amendement n°21 déposé par le groupe Rassembler pour la Corse.**

Avis favorable.

Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

L'amendement est ADOPTE.

• **Amendement n°25 déposé par le groupe Rassembler pour la Corse.**

Il tombe.

• **Amendement n°17 déposé par Mme Pascaline CASTELLANI au nom du groupe « Gauche Républicaine ».**

Avis défavorable.

Je mets aux voix l'amendement d'Aline.

Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

L'amendement est REJETE.

• **Amendement n°23 déposé par le groupe Rassembler pour la Corse.**

Il est RETIRE.

• **Amendement n°13 déposé par Mme Fabienne GIOVANNINI au nom du groupe Femu a Corsica.**

Il est favorable.

Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

L'amendement est ADOPTE.

• **Amendement n°18 déposé par Mme Pascaline CASTELLANI au nom du groupe Gauche Républicaine.**

Il est partagé. Donc, on se partage en donnant la parole à Aline.

Mme Pascaline CASTELLANI

Ce sont à-peu-près les mêmes arguments que tout à l'heure sur la DCT.

On sait ce que l'on a : une TVA minorée sur beaucoup de produits et dans beaucoup de domaines, et un remboursement de FCTVA plus important pour les collectivités ; et j'ai bien peur qu'à trop vouloir, on n'ait plus rien parce que si on regarde de plus près, on risque de tout perdre.

Donc, je suis contre la proposition de transformer la TVA à la place des dotations.

Le Président BUCCHINI

Je mets aux voix l'amendement d'Aline.

Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

L'amendement est REJETE.

• **Amendement n°26 déposé par le groupe Rassembler pour la Corse.**

Il est présenté avec un sous-amendement.

Je mets aux voix le sous-amendement.

Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

Le sous-amendement est ADOPTE.

Serge me fait dire que dans le Plan montagne, on ajoute « du PADDUC », on est d'accord.

Je mets donc aux voix l'ensemble de l'amendement ainsi sous-amendé, plus « du PADDUC ».

Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

L'amendement est ADOPTE.

Après avoir examiné l'ensemble des amendements, je peux donner la parole à deux ou trois collègues s'ils veulent dire un mot avant de passer au vote sur la délibération ; la délibération vous a été distribuée.

Elle va être votée par article, si j'ai bien compris.

Je donne la parole à Antoine.

M. Antoine ORSINI

Merci Monsieur le Président.

Conformément à un amendement que nous venons d'adopter, nous sommes d'accord pour voter cette délibération article par article, c'est-à-dire disposition fiscale par disposition fiscale. Premier point.

Deuxièmement, je profite pour signaler une petite scorie à la page 3, en bas de page, après l'article 1^{er} « prend acte... », il reste « I... », cela doit partir, c'était dans l'ancienne version. Il faut donc enlever le « I » sur les propositions relatives au maintien, cela n'a plus rien à faire là, c'est une petite scorie du copier-coller.

Le Président BUCCHINI

Sur l'article 1, ceux qui sont pour lèvent la main.

Etienne veut dire un mot ?

M. Etienne BASTELICA

Je ne vais pas en dire 50. On ne va pas revenir article par article... On pensait qu'il y avait une délibération, la délibération qui concerne bien entendu les propositions relatives au projet de réforme fiscale en faveur de la Corse. En règle générale, quand on vote une délibération de ce genre, on vote tous les articles de préférence.

Nous avons à un moment donné pensé même pouvoir, nous, participer pour enrichir ce document. On s'aperçoit aujourd'hui fondamentalement que, sur celui qui nous tenait le plus à cœur, celui des résidences secondaires, le PADDUC aujourd'hui est en train de s'évanouir lentement mais sûrement, y compris dans son esprit... Aujourd'hui, à voter pareille délibération, je ne sais pas ensuite quel est le magicien qui va la mettre en œuvre, elle sera fondamentalement inopérante, impossible à mettre en œuvre.

Et, je vais être très bref, hier nous avons eu une petite discussion en commission. Je regrette d'ailleurs que notre collègue Vanina ne soit pas

là, parce qu'elle était assez dépitée après avoir fait le conseil d'administration de l'Agence du tourisme, en présence de Monsieur le Président du Conseil exécutif. Je ne vois pas demain qui va aller poser la question à quelqu'un qui est dans une maison : qu'est-ce que vous faites ? Qu'est-ce que vous ne faites pas ? Est-ce qu'il va se déclarer ou pas ? Je vais chercher, je ne vais pas chercher... Cela veut dire que, fondamentalement, la loi, en règle générale, quand on veut la modifier, elle n'a que de portée d'ordre général, on ne rentre pas dans les catégories « je loue », « je ne loue pas », « locatif », « pas locatif », « saisonnier », « pas saisonnier »... Premier point.

En ce qui concerne la TVA, nous avons dit le danger de voir bien entendu une partie de l'impôt être à un moment ou à un autre augmenté en Corse, parce qu'à un moment ou à un autre le Gouvernement vous dira « il n'y a pas de problème, on supprime éventuellement les réfections de TVA et on partage ce qu'il reste ». Ca, c'est pour le deuxième point.

Le troisième point, vous l'avez compris, hier on a essayé d'en discuter, mais là on ne le voit même pas apparaître : nous avons voté en 2011 la demande concernant l'arrêté MIOT et le transfert à la CTC pour pouvoir faire un geste fort important en ce qui nous concernait. Aujourd'hui, l'arrêté MIOT se transformerait éventuellement, même si nous ne l'aurons pas, en taxe additionnelle. Cela veut dire qu'aujourd'hui, vous avez des Corses qui depuis le 1er janvier 2013 déclarent, font leurs affaires avec leur notaire et payent 50 % de la valeur des biens, ce qui est déjà pas mal, et en ligne directe souvent cela ne vous fait payer pratiquement rien. Mais demain matin, si notre proposition est acceptée, cela veut dire qu'on a voté une mesure pour dire « on va faire de l'argent pour le logement social », alors que fondamentalement aujourd'hui on essaye de voter quelque chose qui va dire : mais nous les biens, pendant que vous réfléchissez sur l'arrêté MIOT, nous allons prendre comme base taxable 10 % de la valeur. Vous imaginez, quelqu'un qui aujourd'hui possède pour 1 M€ de biens, vous le taxez sur la base de 100 000 €, ça devient ridicule. Je ne dis pas cela bien entendu pour ceux qui ont 10 M€ de biens immobiliers.

Aujourd'hui, ce qui est encore plus grave, je ne vois pas comment le législateur va pouvoir revenir en arrière parce que depuis le 1^{er} janvier 2013 ceux qui font et doivent faire juridiquement avec leur notaire payent sur la base de 50 %.

Je ne parle pas de la fongibilité de la dotation de continuité territoriale, je ne vois pas ce qu'elle vient faire dans ce genre de mesures, mais ce n'est pas grave. Je pense qu'on va peut-être avoir dans quelques jours ou dans quelques semaines, d'autres réunions, en particulier sur le droit de francisation (ça m'échappe un peu, mais j'aurais la précision dans quelques heures)... Je crois que là-aussi on se trompe, mais ce n'est pas grave après tout.

A mon avis, ces mesures ne vont pas nous rapporter grand-chose financièrement. Je pense qu'il y a une illusion ; illusion de dire « on va gérer l'austérité à la mode régionale », car c'est la grande illusion actuellement au plan national, et on essaye de nous la faire avaler.

Alors, en accord avec notre groupe, et quelque part ça nous chagrine un peu, fondamentalement et politiquement, nous allons voter contre l'intégralité du rapport, parce qu'on ne peut pas faire semblant.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Nous allons passer au vote.

Article 1^{er}. Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ?

Il est ADOPTE.

Article 2. Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Abstentions ? Non-participation ?

Il est ADOPTE.

Article 3. Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

Il est ADOPTE.

Article 4. Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

Il est ADOPTE.

Article 5. Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

Il est ADOPTE.

Article 6. Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

Il est ADOPTE.

Article 7. Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

Il est ADOPTE.

Article 8. Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

Il est ADOPTE.

Article 9. Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

Il est ADOPTE.

Article 10. Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

Il est ADOPTE.

On supprime le « II ».

Article 11. Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

Il est ADOPTE.

Le « III » est supprimé.

Article 12. Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

Il est ADOPTE.

Article 13. Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

Il est ADOPTE.

Article 14. Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

Il est ADOPTE.

Article 15. Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

Il est ADOPTE.

Article 16. Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

Il est ADOPTE.

Article 17. Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

Il est ADOPTE.

Je voudrais remercier Antoine, Gérard et particulièrement notre ami Tristan CASABIANCA qui est derrière, pour le travail effectué d'une manière sérieuse avec beaucoup, beaucoup de discrétion, qui fait honneur de mon point de vue à la fonction publique et au service public en général.

Donc, nous avons voté et nous allons passer aux dossiers suivants.

ACTION ECONOMIQUE

- **Rapport n° 192** : Deuxième plan régional de soutien à l'économie sociale et solidaire CORS'ECO SOLIDAIRE 2.

La parole est à Jean.

M. Jean ZUCCARELLI

Monsieur le Président, merci.

Chers collègues,

L'Economie sociale et solidaire (ESS) est aujourd'hui un acteur incontournable du territoire Corse. Tous secteurs confondus, elle représente 12,8 % de l'emploi privé, 1 153 établissements employeurs, 8 576 emplois salariés, 190 M€ de rémunérations brutes annuelles versées (hors charges patronales).

L'ESS, et c'est un point important, est souvent le premier employeur en milieu rural et est une des rares formes d'économie privée à aller dans des zones défavorisées et lorsque l'on sait que 80 % du territoire et 97 % des communes concernent le rural, il est nécessaire d'apprécier l'importance de développer une véritable politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Jamais les enjeux de demain n'ont rendu plus nécessaire le développement de l'Economie sociale et solidaire : certains excès du capitalisme financier, le défi de la lutte contre l'exclusion et le taux de chômage particulièrement insupportable pour bon nombre de nos concitoyens, le développement durable, le vieillissement de la population, tout cela plaide pour une économie proche des territoires avec des emplois d'un type nouveau.

Présentes dans tous les secteurs de l'économie, ces entreprises, pas tout à fait comme les autres, contribuent durablement au développement de la Corse et créent depuis longtemps une économie qui joue « collectif ». Elles affirment chaque jour leurs valeurs : une gestion démocratique et participative, non lucrative et solidaire.

Au plan national, un an après sa présentation en Conseil des ministres le 24 juillet 2013, le projet de loi relatif à l'Economie sociale et solidaire a été définitivement adopté le 31 juillet 2014 par l'Assemblée nationale, sans vote d'opposition. C'est ainsi 10 % du PIB et plus de 2,3 millions de salariés qui voient leur apport à l'économie française enfin reconnu.

Le projet de loi relatif à l'ESS a pour objet d'encourager un changement d'échelle de l'Economie sociale et solidaire dans tous ses aspects. Il va également permettre aux entreprises de l'ESS de construire une stratégie de croissance plus robuste, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement.

Au vu de ses réussites, de la forte implication de ses acteurs, des valeurs qu'elle porte, du rôle qu'elle joue dans de nombreux secteurs de la vie économique et sociale de notre région mais aussi et surtout des belles perspectives qu'elle présente, l'ESS mérite que nous l'accompagnons au mieux sur ce chemin de l'intérêt général.

C'est pourquoi, dès 2011, nous avons souhaité inscrire l'Economie sociale et solidaire au premier rang des priorités de la feuille de route de l'action économique de notre collectivité et cette prééminence a trouvé sa concrétisation tant du point de vue budgétaire que de l'organisation et de la transversalité des actions.

Le point de départ de cette démarche a été l'adoption par l'Assemblée de Corse en mars 2011, du plan régional de soutien au secteur de l'Economie sociale et solidaire, Cors'Eco-Solidaire 1 porté et mis en œuvre par l'Agence de Développement Economique de la Corse.

Depuis 2011, près de 6 M€ ont été engagés par notre Collectivité en faveur de l'ESS avec des résultats significatifs.

Près de 4 000 emplois ont été créés et consolidés toutes structures confondues (c'est-à-dire les emplois relevant du secteur de l'ESS ou les emplois accompagnés par des structures de l'ESS en matière d'insertion à l'emploi) et près de 1 500 structures ont été accompagnées et financées.

Pour autant, si nous voulons nous donner les moyens de changer collectivement la vie de nos concitoyens, sans occulter la réalité économique et financière qui est la nôtre, il nous faut désormais aller plus

loin encore en renforçant ensemble les conditions d'une véritable dynamique d'Economie sociale et solidaire.

A travers le plan Cors' Eco Solidaire 2, la Corse souhaite répondre aux enjeux présents et futurs de l'ESS et présenter les axes de sa politique sur la période 2014/2020.

L'objectif du plan est double : il vise à la fois à valoriser et poursuivre la structuration de l'existant, mais aussi à présenter les chantiers futurs.

L'ADEC se propose d'intervenir sur 10 axes d'intervention :

- Le pilotage et la gouvernance régionale du secteur pour améliorer sa visibilité et sa reconnaissance au travers notamment du renforcement du rôle de la CRESS, et de la création du secrétariat général à l'ESS ;
- L'accompagnement et la promotion de l'entrepreneuriat coopératif, notamment par la création d'une antenne corse de l'URSCOP (union régionale des SCOP) et le soutien aux coopératives ;
- L'optimisation des partenariats financiers par le renforcement des outils de l'ESS au sein de la plate-forme CORSE FINANCEMENT ;
- Le développement des structures d'insertion par l'activité économique, avec par exemple l'insertion de clauses sociales dans la commande publique et le soutien aux groupements d'employeurs ;
- Le financement des projets et des structures de l'ESS, en mettant en œuvre des aides directes qui pourront être mobilisées par appel à projets ;
- L'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables et défavorisés, en accentuant notamment les efforts en matière d'insertion des personnes handicapées dans l'économie ;
- La formation des acteurs, avec la création du premier cursus de formation des dirigeants de l'ESS par un partenariat entre la CRESS, l'Ecole nationale de management COEPTIS et la fondation de l'Université de Corse ;
- L'amélioration des conditions de travail dans les entreprises, en poursuivant le soutien à l'Agence régionale de l'amélioration des conditions de travail (l'ARACT) qui favorise le développement du dialogue social ;

- L'animation des réseaux de l'ESS, par la création de concours régionaux qui valorisent les réussites ou bien encore l'organisation annuelle, comme le prévoit la loi, d'une conférence régionale de l'ESS ;
- L'innovation sociale dans les territoires.

J'insisterai sur deux actions innovantes qui seront mises en œuvre dans la nouvelle période :

- **Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE)** qui seront constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'ESS, qui s'associent à des entreprises, et le cas échéant à des collectivités locales, des centres de recherche et des organismes de formation pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation au service de projets économiques innovants socialement et porteurs d'un développement local durable.

- **Les Contrats locaux de Développement de l'Economie Sociale et Solaire (CLDESS)** qui se traduiront par l'élaboration d'une convention, signée entre la Collectivité Territoriale de Corse et une ou plusieurs collectivités locales pour une durée déterminée et qui répondront à plusieurs objectifs pour renforcer les liens et les partenariats dans un ancrage territorial, faire connaître et reconnaître les structures et leurs actions, et mettre en synergie les compétences en vue d'une mutualisation des ressources.

Ces deux exemples, qui peuvent être liés à l'échelle d'un territoire, ont d'ailleurs été relevés par le Conseil Economique, Social et Culturel de notre région, et je pense qu'ils sont illustratifs de la novation que nous souhaitons apporter.

En conclusion, je souhaite vous dire qu'à travers ce plan nous poursuivons trois objectifs essentiels qui me semblent cruciaux pour notre île au regard de sa situation économique et sociale :

Nous entendons d'abord créer un sentiment d'appartenance chez les acteurs de l'ESS

Il nous faut créer une réelle culture commune de l'ESS qui est un défi majeur pour convaincre, affirmer une identité propre à ces acteurs du secteur.

Nous voulons défendre la diversité des modes d'entreprendre

L'ESS est une économie riche par ses différents modes d'entreprendre. Les entreprises de l'ESS adoptent une démarche innovante, inventant de nouvelles réponses aux problèmes sociaux, de nouvelles manières de mobiliser des ressources, trouvant d'autres manières de produire et de créer de la richesse.

Enfin nous souhaitons affirmer le positionnement économique de l'Economie Sociale et Solidaire.

Il convient d'affirmer que l'ESS est un acteur économique à part entière. L'ESS est un axe du développement économique de notre île, consacré d'ailleurs dans le projet de PADDUC.

Parce que l'E.S.S. constitue une inclusion économique dans la vie sociale, elle est par nature non délocalisable et constitue ainsi un des piliers essentiels du développement solidaire et harmonieux que nous entendons promouvoir.

Merci.

Le Président BUCCHINI

Merci.

Je rappelle deux petits faits :

1. On va terminer bien sûr vers 12 h 30 – 12 h 40 et reprendre à 15 heures,
2. Concernant le conseil d'administration de l'Office foncier, Femu a Corsica doit donner 3 noms, Corse Social-Démocrate doit donner un nom, Corsica Libera -au revoir Berthes, *ùn ci hè nimu-* doit donner un nom et Rassembler pour la Corse doit donner 4 noms. Il me faut les noms à 15 h 47 précises de manière à ce qu'on puisse passer la délibération. Donc, vous avez deux ou trois heures pour me donner des noms.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Pour Femu a Corsica : Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI et moi-même.

Le Président BUCCHINI

La parole est maintenant au rapporteur.

M. Marc-Antoine NICOLAI

Merci Monsieur le Président.

Le Président Antoine ORSINI a rappelé que ce plan était très complet au travers des différents axes et a souhaité connaître le chiffrage global du plan, puisque le rapport ne présente qu'un chiffrage par mesures.

Les services de l'ADEC ont précisé que l'engagement de la CTC sera de 2 570 000 € par an ; le premier plan ayant été financé à hauteur de 6 M€ avec des financements communautaires.

Pour le 2^{ème} plan, les financements ont été réduits de 10 % environ.

Mme Fabienne GIOVANNINI a rappelé son attachement au secteur du social et a souhaité savoir si l'ensemble des acteurs avait été consulté, notamment le Docteur PERNIN.

La Commission des Finances émet un avis FAVORABLE sur ce rapport (Non participation du groupe « Femu a Corsica »).

Le Président BUCCHINI

Je vais lire le rapport de la commission du développement économique :

M. Jean-Baptiste LUCCIONI a fait quelques remarques sur ce dossier.

Dans un premier temps, il s'est étonné de la baisse du montant de l'aide accordée à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

de Corse, qui est de 85.000 euros, alors que sous les précédents exercices le montant s'élevait à 90.000 euros. Il a estimé cette baisse contradictoire avec la volonté de voir se développer l'économie sociale et solidaire. Il a donc souhaité qu'un effort supplémentaire soit fait.

Il a ensuite mis l'accent sur la nécessité de voir opéré un rééquilibrage territorial, grâce à la création d'une antenne de la CRESSC sur le département de la Haute-Corse, qui offrirait un meilleur maillage de l'île.

Mme Florence BONIFACE a expliqué que la baisse de la dotation était le résultat d'un arbitrage régional, dans le contexte très contraint du budget de l'action économique.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Ont voté pour : M. Jean-Baptiste LUCCIONI, Groupe Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche.

Non-participation du groupe Femu a Corsica.

Je prends la liste des intervenants : Josette et Jean-Christophe.

La parole est à Josette.

Mme Josette RISTERUCCI

Merci Monsieur le Président.

L'Economie sociale et solidaire est effectivement un axe important de développement de l'emploi ; on l'a développé dans le PADDUC.

Je pense néanmoins, même si c'est noté dans le dossier Monsieur le Président, qu'il faut être vigilant sur la formation des acteurs. Vous l'avez noté, mais entre le dire et le faire, il y a parfois aussi des grandes manœuvres.

55 % de l'Economie sociale et solidaire concerne l'action sociale purement et on connaît les dérives qu'on voit dans les journaux sur justement ce secteur.

On ne peut pas faire l'impasse de gestion rigoureuse, de formation des acteurs, de cabinets de conseil et pourquoi pas, on l'a dit souvent pour d'autres secteurs associatifs, d'avoir des équipes qui aident ces acteurs de l'économie sociale et solidaire à faire des dossiers, à les monter comme il se doit et à respecter tout ce qui est juridique, convention collective (parce que je parlerai aussi des emplois dans ce secteur, qui souvent sont des emplois à temps partiel non choisis, dans des conditions souvent difficiles). C'est vrai qu'il faut développer l'emploi dans le rural et dans les zones déficitaires, mais pas l'emploi à n'importe quel prix ; l'emploi avec un bon prix, avec des conditions de travail décentes au service de tous.

C'est vrai qu'il y a des niches importantes, il y a beaucoup à faire, mais je crois surtout qu'il faut vraiment, vraiment former et avoir une structure qui puisse conseiller l'ensemble de ces acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Nous aurons aussi un amendement, qui est déposé et que je défendrai tout à l'heure pour Marie-Jeanne.

J'insiste aussi sur la formation des salariés de ce secteur, parce que cela touche des secteurs divers et que ça rejoint effectivement les plans de formation que nous proposons : formation des chômeurs, formation des précaires, formation au niveau du handicap, parce qu'on parle beaucoup de l'insertion du handicap, mais il est très difficile d'insérer des travailleurs handicapés. Il est difficile d'avoir du travail quand on n'est pas handicapé, mais c'est encore plus difficile d'avoir du travail quand on présente un handicap.

Je pense que ce dossier est intéressant, mais il mérite d'être suivi correctement, comme tous les autres dossiers certainement.

Nous le voterons, nous avons un amendement, mais nous serons aussi très vigilants sur l'utilisation de ces fonds et l'utilisation de cette économie sociale et solidaire.

Merci.

Le Président BUCCHINI

Je vous remercie.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci président.

Sur ce rapport, il n'y a pas de difficultés majeures. Il s'inscrit dans la lignée de ce qui a déjà été débattu et voté ici, donc il n'y a pas de contradiction selon nous, au contraire.

Quelques remarques cependant, concernant moins le rapport en lui-même que le contexte dans lequel il s'inscrit.

Il y a, on le sait, une disparité des acteurs qui évoluent dans ce domaine, avec des éléments de structure, etc., très hétérogènes. Il en découle, dans l'opérationnalité des choses, un certain nombre de chevauchements, de difficultés d'articulation entre les uns et les autres.

Donc, comme le disait un peu Josette, en termes d'opérationnalité, en termes concrets, il faut voir un peu comment tout cela peut être suivi.

C'est la raison pour laquelle, nous, nous pensons que le rapport, effectivement, est plein de bonnes intentions, et ce n'est pas ironique, mais il faut que l'on mette d'ores et déjà en musique les éléments de l'évaluation du contrôle et de l'ajustement. Vous vous proposez un peu de le faire dans le rapport, puisque cette notion est présente, il faut qu'on la renforce. Je crois que c'est un point qui peut être un peu précisé.

Idem pour le problème de l'accès à la bonne structure et au bon interlocuteur : il faut que l'on puisse voir un peu là-aussi comment on peut tendre vers la notion de guichet ou d'interlocuteur unique.

Troisième remarque, pour aller vite et pour aller à l'essentiel : on en a un peu parlé au sein du groupe les uns et les autres, vous nous proposez, et à bon droit, que la CTC vienne abonder le PARGEST. Nous, nous disons qu'il n'y a aucune difficulté à le faire. Cependant, une petite pratique nous montre que la CTC a peut-être vocation à être représentée beaucoup plus directement, pourquoi pas via l'ADEC, au sein du comité d'engagement et/ou du conseil d'administration.

Donc, si vous voulez que l'on rédige cet amendement, ou si vous voulez que l'on en débattenne ici sous forme d'amendement oral, moi je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée : soit on demande cinq minutes et on le rédige, soit on en discute et on voit ce qu'il devient. Nous, on ne revendique pas de droits d'auteur, on veut juste bonifier le rapport.

Donc, vous l'avez compris : un renforcement des dispositions ou des dispositifs de contrôle et d'évaluation du rapport ; la notion d'interlocuteurs ou de guichet unique dont on doit voir comment on peut la préciser ; une représentation de la CTC ou du Conseil exécutif via l'ADEC au comité d'engagement et au conseil d'administration du PARGEST ; et enfin, idem pour ce qui concerne l'UR PACA, concernant plus particulièrement les coopératives, on est dans la même logique qui consiste pour nous à abonder l'UR PACA. Il va de soi qu'on n'a pas, en la matière, grand-chose à redire sur le principe. C'est une UR qui a une expertise, qui est adossée à un tissu coopératif beaucoup plus développé qu'il ne l'est ici. Et il est vrai qu'en Corse, dans ce secteur bien particulier, on a encore vocation à mûrir et à grandir.

Donc, il ne serait pas forcément pertinent que l'on crée aujourd'hui ou demain matin une UR ici. Mais, on peut quand même se dire, puisque je crois que vous mentionnez dans le rapport une date 2015-2016, donc qu'en gros au terme de cette période, on fait un bilan du développement du secteur coopératif en Corse et on projette ou pas de créer une UR Corse, ce qui nous permettrait d'avoir là-aussi un dispositif beaucoup plus maîtrisé et beaucoup plus lisible pour les acteurs locaux de l'ESS.

Donc, voilà les quatre remarques. Ce n'est pas la peine d'en parler des heures. Soit, pour les besoins du débat, on les formalise par écrit et on en fait autant d'amendements, soit on les propose à l'Exécutif et ils peuvent devenir des amendements de l'Assemblée, pour peu qu'ils soient retenus. Merci.

Le Président BUCCHINI

Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

L'ensemble du rapport et des dispositions sont louables et cela fait partie des traceurs de politique qui montrent quand même un tournant social et je l'appécie fortement.

Sur un point qui peut être un point de détail, mais qui est fondamental : Chambre régionale d'économie sociale et solidaire, elle n'est implantée qu'en Corse-du-Sud. Les personnes qui animent cette structure ont pris l'attache du Président Jean ZUCCARELLI. Il avait été convenu qu'il y aurait des demandes pour aider à la création d'une succursale ou d'une sous-chambre qui rayonnerait à partir de la Haute-Corse et sur Bastia, avec une demande budgétaire de 40 000 € ; je vois qu'on est toujours sur des quantités financières qui empêcheront ce développement et ce rayonnement.

Donc, moi, soit je dépose un amendement et je demande 120 000 €, comme le demande le Président de la Chambre d'ESS, je veux citer Dominique GIOVANNANGELI ; soit le Président me dit qu'il a oublié de le mettre et il le rajoute.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Je voudrais dire également, si vous me le permettez, que nous voterons l'amendement présenté par Josette.

Le Président BUCCHINI

La parole est à Jean.

M. Jean ZUCCARELLI

Bien évidemment, je souscris à ce qu'a dit Josette sur la nécessité dans les structures de l'ESS de veiller à ce que la formation puisse être développée, à ce que l'emploi à temps partiel subi soit proscrit, du moins soit le plus limité possible, et c'est une action qu'il faut continuer de mener en ce sens.

S'agissant de l'insertion des travailleurs handicapés, c'est vrai que c'est très difficile dans le contexte actuel, c'est d'autant plus difficile que nous nous réjouissons des résultats, ils sont quand même là, de nos soutiens

et de notre partenariat avec l'AGEFIPH, Cap emploi, l'association A Murza. Vous savez que nous soutenons à la fois directement les structures dans la recherche d'emplois, que ce soit des CDD ou des CDI. Et en même temps, nous aidons directement les entreprises qui accueillent, qui pérennisent ou qui maintiennent dans l'emploi les travailleurs handicapés de manière assez forte. C'est la raison pour laquelle les résultats sont significatifs dans le nombre d'emplois que nous avons soutenus.

Sur les questions - et cela rejoint effectivement les propos de Josette et de Jean-Christophe- de la nécessité de répondre à des situations extrêmement diverses, car le secteur de l'ESS est par nature extrêmement divers, avec des structures importantes, des petites structures, dans des domaines d'activités très différents et ce n'est pas forcément facile pour elle de s'orienter, de faire appel aux bonnes structures.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, dans l'amélioration de cette gouvernance et dans la consécration de la représentation de l'ESS au travers notamment de la CRESS, de créer un secrétariat général qui sera quelque part un peu la cheville ouvrière d'un comité de concertation des acteurs de l'ESS. En effet, il faut maintenant instituer un comité qui va pouvoir se saisir de toutes ces questions de formation, de financement, de maintien des structures, notamment quand elles traversent des difficultés.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés, dans le domaine économique de manière générale, à de sérieuses difficultés pour nos entreprises. C'est devenu un des axes majeurs de la nouvelle feuille de route et bien évidemment, cela doit trouver son pendant dans le secteur de l'ESS. Donc, nous allons mettre en place aussi une cellule de suivi des structures en difficulté.

Donc, autour de ce comité de concertation, nous allons pouvoir aborder l'ensemble des problématiques. On rappellera qu'il y a une structure, Corse Active, qui s'occupe du DLA (Dispositif local d'accompagnement) qui a accompagné de nombreuses structures ; les bilans sont dans le rapport, ils sont éloquentes. Mais on peut se poser la question de savoir, concernant ces interventions qui sont très utiles, très pertinentes, qui permettent à ces structures de prévenir des difficultés majeures et de pouvoir se développer, dans quelle mesure nous pourrions en tirer des enseignements pour l'ensemble des structures d'un secteur de l'ESS, de pouvoir ainsi démultiplier les diagnostics, les efforts qui ont été

réalisés pour une structure et par assimilation, de pouvoir proposer le même type de diagnostic et de solution dans des structures comparables.

Je crois que nous avons clairement un gros travail à faire à ce niveau-là, y compris dans la question de la formation des salariés, des dirigeants de ces structures.

S'agissant de la représentation de la CTC au niveau de PARGEST, la CTC sera d'ores et déjà représentée dans le comité d'engagement du fonds spécifique dédié à la Corse qui sera créé (fonds d'investissement). Peut-être que dans une prochaine étape, en effet, nous pourrions participer plus directement à la gouvernance de PARGEST. Et puis, au niveau de l'UR SCOP, idem.

Donc, nous aurons bien sûr une représentation, une délégation locale. On va déjà voir comment cela fonctionne et en effet, je crois qu'il faudra tirer un premier bilan.

Alors, à l'issue de l'année 2015 ou dans le courant de l'année 2016 (il faut quand même laisser le temps à la délégation de travailler et de s'installer), il sera indispensable de tirer un bilan pour voir s'il faut que nous poursuivions, que nous amplifions et éventuellement, que nous participions plus directement à l'UR PACA - Corse.

Enfin, pour répondre à la question de Paul-Félix, mais qui rejoint une demande d'amendement du Front de Gauche auquel souscrit l'Exécutif s'agissant de la CRESS, je crois qu'il est tout à fait légitime de vouloir renforcer la chambre régionale, notamment par une représentation sur la Haute-Corse, sur Bastia. C'est la raison pour laquelle nous donnerons un avis favorable à l'amendement.

Nous avons un amendement qui a été déposé par Marie-Jeanne FEDI, par le groupe, simplement nous le sous-amenderons pour préciser que la CRESS doit mobiliser l'ensemble des collectivités, comme cela se fait dans toutes les régions. C'est-à-dire que nous consentons, si l'Assemblée le souhaite, à augmenter la participation ; non seulement à ne pas la réduire de 5 000 €, mais de l'augmenter de 40 000 € pour la porter à 125 000 €. Mais nous souhaitons que la CRESS se retourne vers l'ensemble des collectivités, comme cela se fait par ailleurs, qu'elle se tourne également vers ses adhérents, parce que si aujourd'hui elle est consacrée dans son statut, dans son rôle de représentation, elle doit pouvoir aussi

demander à ces structures de participer, même symboliquement, à son financement et à ses actions. Donc, nous sous-amenderons l'amendement dans ce sens.

Le Président BUCCHINI

Je vous remercie.

Je vais mettre maintenant aux voix l'amendement de Marie-Jeanne qui a été défendu par Josette ; il y a un sous-amendement de l'Exécutif en disant qu'il faut se tourner aussi vers d'autres partenaires.

Je mets aux voix le sous-amendement des partenaires.

Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

Le sous-amendement est ADOPTE à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Président, simplement sur l'aspect « contrôle et évaluation », sur l'aspect « interlocuteur unique », j'entends bien ce qui est dit.

Plus précisément, la demande, ce serait en gros (l'amendement, après on en discute et si vous voulez on le rédige, on demande cinq minutes encore une fois et on voit) : que la CTC, via l'ADEC, ou autres (à discuter), intègre le conseil de surveillance du PARGEST, mais que l'on demande à le faire sans délais.

Le Président BUCCHINI

Avis de l'Exécutif pour cette intégration nouvelle.

M. Jean ZUCCARELLI

Je suis d'accord pour qu'on en fasse la demande.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Effectivement, concernant les projets qui seront plus particulièrement dédiés, on sera présents dans la partie du comité d'engagement. Mais il y a quand même une dimension un peu globalisante que donne le conseil de surveillance et on aimerait que la CTC, encore une fois via l'Agence, y soit intégrée dûment.

M. Jean ZUCCARELLI

On est d'accord.

Le Président BUCCHINI

Puisqu'on a l'accord de l'Exécutif là-dessus, je mets l'ensemble du rapport ainsi sous-amendé aux voix...

M. Jean-Christophe ANGELINI

Il y avait autre chose.

Le Président BUCCHINI

O Jean-Christophe, bastarà !

M. Jean-Christophe ANGELINI

Et ensuite, sur les coopératives, qu'il soit également dûment inscrit qu'on est dans une culture d'évaluation des dispositifs et qu'au terme de la période 2015-2016, la CTC réévaluera l'opportunité de création d'une UR CORSE, etc. On est d'accord ?

M. Jean ZUCCARELLI

On est d'accord sur le bilan. Est-ce qu'on veut l'inscrire dans le texte ou est-ce que la réponse de l'Exécutif suffit ?

On a parlé de mesure expérimentale dans le rapport, elle appelle nécessairement un bilan. Maintenant, si on souhaite...

M. Jean-Christophe ANGELINI

Je préférerais qu'on l'écrive.

Le Président BUCCHINI

L'Exécutif prend acte de la demande de Jean-Christophe et l'Assemblée est d'accord.

Je mets donc l'ensemble du rapport aux voix ainsi sous-amendé, avec la dernière remarque de Jean-Christophe.

Ceux qui sont pour lèvent la main ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

Le rapport est ADOPTE.

Deux petites informations :

ERRATA

La première s'adresse au Président du Conseil exécutif. Hier, dans l'examen des dossiers :

- Rapport n°179 : Programme relatif à l'opération de construction d'un bâtiment neuf « Pôle de sciences » et restructuration de salles de cours dans le bâtiment A de la cité technique de Montesoro à Bastia. (*Rapport renvoyé de la session des 4 et 5 Décembre 2014*),

- Rapport n°182 : Programme relatif à l'opération d'extension des espaces pédagogiques, de remplacement des bâtiments modulaires et d'extension du réfectoire du collège de Baléone à Sarrola-Carcopino. (*Rapport renvoyé de la session des 4 et 5 Décembre 2014*),

Il y avait deux amendements de l'Exécutif qui n'ont pas été examinés.

Ces deux amendements ne changent rien quant au montant total pour chaque opération.

Il y a quand même un petit changement qui est « Approuve le plan de financement avec la participation de la CTC à 30 % et du PEI à 70 % ». C'était une remarque anodine, mais nous avons omis des amendements. Vu le nombre de rapports que nous avons examinés...

Donc, je vous rappelle cela. Nous les avons votés hier soir.

Dernière précision avant de suspendre à 12 h 30, pour faire plaisir à Maria :

- **Désignations pour l'Office foncier :**

Pour le Groupe de Jean-Charles (« L'alternance ») :
Annonciade NIELLINI, Marie-France BARTOLI et Marie-Hélène VALENTINI.

Rassembler pour la Corse :
Camille de ROCCA SERRA, Stéphanie GRIMALDI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, Ange SANTINI.

Femu a Corsica :
Jean-Christophe ANGELINI, Fabienne GIOVANNINI, Jean BIANCUCCI.

Front de Gauche :
Dominique BUCCHINI, Etienne BASTELICA.

Gauche Républicaine :
Pascaline CASTELLANI.

Corse Social-Démocrate :
Antoine ORSINI.

Corsica Libera :
Jean-Marie POLI (Je l'ai choisi parce qu'il n'y a personne, si jamais on changera après).

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je suis chargé de te dire de la part de Jean-Baptiste LUCCIONI, qu'il aurait été candidat et qu'il a la certitude d'avoir les trois voix des non-inscrits.

Dans ces conditions-là, il rentre dans la quotité disponible aux 19 ; il faut faire le calcul pour l'intégrer.

Le Président BUCCHINI

Le calcul on le fera, lorsque le groupe y sera et lorsque Jean-Baptiste LUCCIONI...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ce n'est pas un groupe. Les désignations, normalement, se font au vote, au scrutin de listes...

Le Président BUCCHINI

Un sò micca zucca, aghju capitu !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Il n'est pas là et m'a chargé de le faire. Je pensais que c'était réglé en discussion en amont. Dans ces conditions-là, il est privé de sa représentation, alors que s'il y a le vote il l'aurait parce qu'il est sûr d'avoir ma voix et j'ai eu la confirmation que François TATTI le voterait aussi.

Le Président BUCCHINI

Je te réponds Paul-Félix.

Ce problème-là, en amont comme tu dis, en aval *quì ùn hè ghjuntu nudda ! Ùn hè ghjuntu nudda, ùn c'hè stata alcuna discussione.*

Avà ci hò i nomi, si demain ci vò à scambià, parce qu'il y a...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Oui mais c'est dur de désigner quelqu'un et de lui dire après « *ùn ci s'ì più* », *hè megliu à fà lu nanzu*. C'est sûr que quelqu'un ne va pas y être ! C'est un des gros groupes, je ne sais même pas lequel, qui va en perdre un, c'est tout.

Le Président BUCCHINI

On peut demain discuter et se réunir...

BROUHAHA

Ùn m'ascolti micca, parli sempri !

Ùn possu fà qualchosa o piddà decizione per via ch' Jean-Bati è u grupp di Jean-Guy ùn ci s'ò micca ! S'eddi c'erani qu'ì, on pourrait suspendre cinq minutes, p'à truv' una soluzione.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Sur les trois groupes, il y en a un des trois qui va en prendre un.

Le Président BUCCHINI

E bè ti daraghju a me piazza ! S'eddu ci v'ò, daraghju a me piazza ! Femula finita ! Je ne peux pas être opérationnel si les principaux interlocuteurs qui nous demandent de trouver une solution ne sont pas présents ici en assemblée. On fait comme cela et je suis disposé demain à nous réunir pour discuter et trouver une solution.

Il est 12 h 30, bon appétit, on se retrouve ici à 15 heures. Si possible à 15 heures précises ! *Mà zappu in acqua, a sogu...*

La séance est suspendue à 12 h 35 et reprise à 15 h 15.

Le Président BUCCHINI

La séance est reprise.

Comme certains l'on demandé, voici sur la délibération de la réforme fiscale, le vote par article.

Sur 46 votants :

BROUHAHA

Je veux bien parler si on m'écoute.

Article 1^{er} : 39 pour, 7 contre
 Article 2 : 36 pour, 8 contre, 2 abstentions
 Article 3 : 38 pour, 8 contre
 Article 4 : 33 pour, 8 contre, 2 abstentions, 3 non-participation
 Article 5 : 31 pour, 7 contre, 8 abstentions
 Article 6 : 31 pour, 15 contre
 Article 7 : 37 pour, 7 contre, 2 abstentions
 Article 8 : 30 pour, 8 contre, 8 abstentions
 Article 9 : 30 pour, 15 contre, 1 abstention
 Article 10 : 39 pour, 7 contre
 Article 11 : 33 pour, 11 contre, 2 abstentions
 Article 12 : 39 pour, 7 contre
 Article 13 : 39 pour, 7 contre
 Article 14 : 39 pour, 7 contre
 Article 15 : 38 pour, 7 contre, 1 abstention
 Article 16 : 35 pour, 11 contre
 Article 17 : 35 pour, 11 contre

Je vais donner la parole à Serge pour quelques variations de forme.

M. Serge TOMI

Merci M. le Président et avec votre permission.

On vous a distribué un léger tableau en couleur relatif à la délibération que vous avez adoptée la semaine dernière sur le projet de réforme territoriale.

Pourquoi cela ?

Parce qu'il est apparu nécessaire d'harmoniser un petit peu la rédaction avec d'une part, les pouvoirs de l'Assemblée de Corse, et puis d'autre part, certaines répétitions qu'il pouvait y avoir parfois dans le vocabulaire. Nous avons pour consigne que ce que vous avez voté, il n'y a que vous, bien évidemment, qui pouvez le modifier, donc le Secrétariat général s'interdit de procéder de lui-même à de telles modifications. Pour autant, nous vous assurons que ce sont vraiment des modifications de forme.

Dans ce rapport, déjà nous avons fait une erreur de présentation, ce n'est pas au « II le choix », mais au « III quelle organisation ». Au « D, le renforcement des liens avec le niveau intercommunal », c'était un amendement de la commission, au lieu de « l'Assemblée de Corse définirait les statuts de l'établissement public », il est plus correct d'écrire « l'Assemblée de Corse arrêterait les statuts de l'établissement public ».

Au « E, le statut de l'élu », il y avait déjà « droit commun », quelques mots avant, donc nous vous proposons de mettre « la plus petite des régions métropolitaines » pour éviter cette répétition.

Au « G, l'équilibre territorial », qui était l'amendement n° 34, là, au lieu de « fait », nous vous proposons la rédaction « feront » qui est plus conforme à la répartition des pouvoirs.

Au « H, même chose par rapport à la vie publique, la parité homme/femme au lieu de « est », c'est « sera » mise en œuvre.

Après le D, les ressources humaines de la CTC qui se trouvent en fait au « IV, quelles compétences », il vous est proposé au lieu de « à ce stade, les agents des offices et agences », de « mettre à ce stade les agents des établissements publics », rédaction qui a également le mérite d'ouvrir aux éventuels établissements publics des conseils généraux.

Ce qui était numéroté IV dans le rapport, « comment aller vers la collectivité unique » est logiquement le V, puisque le IV c'était « quelles compétences ».

Vous aviez un C, « dispositions transitoires », il est apparu à l'inspecteur général et au président de la commission, plus clair de mettre un C « dispositions transitoires relevant de la loi » et d'intégrer vos amendements dans un D « mesures immédiates », sous-entendu « à

l'initiative de l'Assemblée de Corse ». Et à cet égard dans la rédaction « dispositions transitoires relevant de la loi : en Corse jusqu'à l'élection des conseillers de Corse », vous aviez déposé un amendement 29 qui commençait également par là « en Corse jusqu'à l'élection... ». Par clarification, on vous suggère de commencer par « il sera institué une commission » et au lieu de mettre « quadripartite » parce qu'elle réunit la Collectivité, les Conseils généraux, les organisations du personnel, les partenaires sociaux, éventuellement des établissements publics, de dire « une commission multipartite ».

Toujours dans le même souci de précision, les organisations syndicales « des personnels », cela va de soi, mais cela va mieux en le disant.

Dans la première délibération, avec le consentement des auteurs de l'amendement n° 24, ce n'est pas « de nouveau consultés après l'examen de la loi », mais « de nouveau consultés pendant l'examen de la loi », puisque c'était la logique de l'amendement.

Projet de modification, au lieu de « son organisation », indiquer « de l'organisation territoriale », c'est de pure forme ; et telle que « précisée », telle que « détaillée ».

A l'article 4, avec l'accord également des auteurs de l'amendement « chargé d'étudier et d'exécuter », non, c'est « proposer à un comité chargé d'étudier et de suivre l'exécution des modalités pratiques ». Au second alinéa, on reprend dans la délibération « la commission multipartite et les organisations syndicales du personnel ».

Enfin, au III dans la délibération sur le mode de scrutin, par erreur nous avons mis que « l'Assemblée décidait de porter son effectif à 63 », cela, c'est une compétence du législateur bien entendu, donc c'est « demande » au lieu de « décide ».

Je vous répète encore une fois que ce sont soit des harmonisations de texte, soit des précisions de détail, soit quand c'est une compétence du législateur, l'Assemblée fait la proposition, mais l'Assemblée, évidemment, ne crée pas en l'état actuel.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Etymologiquement une île ne peut pas être rattachée à une métropole. Donc pour moi on l'enlève, on met « la plus petite des régions d'une part » ; « métropole » cela me choque étymologiquement et politiquement.

M. Serge TOMI

En fait c'est « continent », c'est le Limousin, pour ne pas le nommer, parce qu'il y a des régions plus petites en Outre-mer mais qui ont des statuts plus « puissants ». Là, la pénalisation, c'est que l'Assemblée, la Collectivité est assimilée à la plus petite des régions de droit commun du continent. Si vous voulez, on peut laisser « droit commun », c'est une répétition, ce n'est pas un concours littéraire, il n'y a pas de problème.

Le Président BUCCHINI

Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Président, merci.

Point d'ordre ou intervention.

Nous, nous comprenons que l'on puisse débattre de quelques éléments de forme, débattre ou les valider, mais il y a quand même un élément de fond (on vous l'avait un peu dit hier, donc on y revient aujourd'hui) qui nous interpelle et nous interroge beaucoup plus fermement.

Je m'explique et notre collègue Pierre GHIONGA comprendra assez vite de quoi il va s'agir. Nous respectons la libre administration des collectivités ainsi que les délibérations et les débats d'autres collègues élus d'assemblées différentes, et il va de soi que ce qui s'est passé hier pour être précis, au Département de la Haute-Corse, s'est passé dans des conditions démocratiques et politiques qui n'appellent pas de notre part de remarques ou de discussions sur la forme, de la même manière qu'on ne saurait nous reprocher, quand bien même certains ne s'en privent pas, ce que nous faisons ici.

Ceci étant posé, il y a quand même un double problème.

Le premier, pardonnez-moi de le dire, mais où va-t-on ? Dès l'instant, manifestement, que l'un des soutiens à cette réforme, Pierre, se fait l'auteur ou l'artisan d'un texte qui pose un certain nombre de problèmes pour ce qui est de la réforme.

Deuxièmement, il va sans dire, et c'est pour nous ce qui est en l'état le plus grave, que Paris, qui va recevoir ces propositions, et la nôtre élaborée dans les conditions que vous savez, au fruit d'un long travail pour aboutir au consensus espéré et celle qui a été votée hier, risque d'y voir deux versions auxquelles s'ajouterait celle de la collectivité départementale de la Corse-du-Sud ; donc postulent en gros trois schémas différents pour trois assemblées différentes, etc.

Donc l'image, qui correspond d'ailleurs à une réalité, à une vérité, d'un consensus construit ici serait pour le moins dégradée et si on ne peut avoir aucune certitude, il fallait au moins, Président, sans vouloir ouvrir le débat au fond, que nous posions la question, que nous sachions très clairement d'une part pourquoi, et d'autre part et surtout que va-t-il se passer désormais, et peut-on considérer pour acquis à la lumière de cette actualité récente le vote et les conditions politiques que nous attendions ?

Il va de soi que nous, nous restons, comme tant d'autres je crois, fidèles à ce qui a été voté à Femu a Corsica, mais nous aimerions savoir ce qu'il en est plus précisément.

Le Président GIACOBBI

Effectivement ce que dit Jean-Christophe ANGELINI appelle une réponse très simple et très précise.

Premièrement, chaque élu est libre, le Conseil général est libre, la commune de Venaco est libre, celle d'Ortiporio aussi, celle de Porto-Vecchio aussi et celle de Ciamannacce aussi, pour ne pas en citer d'autres. Chacun débat, chacun dit, chacun écrit. Pour ce qui me concerne, je suis extrêmement clair et simple : d'abord vous ne pouvez pas un instant, je sais que vous ne le faites pas, soupçonner de ma part un quelconque double jeu, etc. Donc j'ai indiqué tout à l'heure à la télévision qui m'a interrogé la chose suivante : Pierre GHIONGA est mon ami, cela je ne peux pas le nier,

je ne le nierai même pas sur mon lit de mort, voilà pour être clair. Mais ceci étant, il est conseiller général, il est grand, il est docteur, il présente les motions qu'il veut. S'il m'avait consulté au préalable, je lui aurais dit que cela me paraissait inapproprié et il ne m'a pas consulté, il ne m'en voudra pas de l'amitié, parce qu'il sait très bien que s'il m'avait consulté sur ce point, je lui aurais indiqué mon désaccord.

Deuxièmement, à mon sens, il y a une différence de nature évidente de toute façon entre la délibération d'un conseil général et la délibération de l'Assemblée de Corse. Pourquoi ? D'abord, parce que je vous le rappelle, nous avons choisi une procédure ; nous n'avons pas choisi la procédure qui consiste à obtenir la fusion de collectivités par le consentement de chacune des collectivités concernées, c'est clair. Nous avons choisi une procédure qui nous permet à nous, Assemblée de Corse, et c'est tout à fait différent des autres régions de France, de faire des propositions au Gouvernement sur les institutions et d'ailleurs sur toutes sortes de sujets législatifs nous concernant. Nous ne nous sommes pas gênés pour le faire, etc. Donc on n'a pas à considérer (je le dirai très clairement au gouvernement, je le lui dirai et je le lui écrirai) sur un pied d'égalité toutes autres délibérations des conseils généraux, même si j'ai beaucoup d'affection pour les conseils généraux du Nord et du Sud.

Troisièmement, pour ce qui me concerne évidemment, et je l'ai dit à la télévision de manière très claire, la position que nous avons adoptée n'est pas une position dont on puisse extraire une disposition ou une autre pour dire : je ne fais pas à la carte. Le consensus de cette Assemblée s'est fait (ce n'est pas un compromis, c'est un consensus) sur un certain nombre de principes et il s'est fait sur un certain nombre de modalités : les principes sont la collectivité unique et un certain nombre d'autres principes, les modalités sont très précises quant à la représentation des territoires. Comme on y a passé la nuit, ce n'est pas la peine d'y revenir, on sait qu'on a souhaité créer un établissement public qui jouera cette fonction, mais qui sera un établissement public de la Collectivité Territoriale de Corse et en aucune façon un organe indépendant (il aura l'autonomie des établissements publics, etc.).

Ce qui veut dire en clair qu'à la fois dans le dialogue avec le gouvernement et à la fois -parce qu'il faut quand même en parler- dans mon rôle de parlementaire, je défendrai évidemment ce qu'a écrit l'Assemblée de Corse dans tous ces détails. Je vais même aller plus loin, à titre personnel, je ne suis pas nécessairement d'accord au fond des fonds

des fonds avec tous les détails. D'ailleurs sur ce détail-là, je trouve qu'on a trouvé une très bonne solution et ce n'est pas un détail, donc on s'y tiendra quoi qu'il arrive à la lettre.

Donc cela a été dit publiquement à la télévision, c'est dit aujourd'hui à l'Assemblée de Corse ; répondant à une remarque d'ailleurs assez fine de Hyacinthe hier, je l'avais dit avec un peu d'humour, mais effectivement, ce n'est pas du domaine de l'humour, c'est du domaine du sérieux. Par conséquent, on s'en tient là et à mon sens l'incident est clos, cela n'enlève rien à l'affection fraternelle que j'ai avec Pierre GHIONGA, chacun le sait, donc ce n'est pas la peine de le répéter, il le sait, je le sais, mais c'est une question politique. Comme cela peut être mal interprété, c'est la raison pour laquelle je suis extrêmement net sur ce sujet et l'Exécutif de Corse, c'est votre serviteur, est chargé, excusez-moi, d'exécuter les décisions de cette assemblée. Par conséquent je l'ai toujours fait et je continue de le faire, y compris d'ailleurs lorsqu'éventuellement je pourrais ne pas être d'accord avec certaines choses, mais j'exécute les décisions de l'Assemblée.

Dans ce cas précis, il se trouve, encore une fois, que je suis d'accord personnellement de surcroît, que j'adhère tellement à la décision de l'Assemblée, à ce consensus qu'en retirer un élément serait dénaturer l'ensemble et ce serait d'ailleurs par rapport à ce qui a été décidé ici, une sorte de tromperie : à ce moment-là, après tout vous aussi, x ou y ici dans cette Assemblée a pu accepter telle ou telle disposition au motif que telle autre, tout cela constitue un équilibre, il ne faut pas y toucher. Déjà ce sera compliqué parce que peut-être qu'il y aura au plan national des gens qui voudront faire évoluer les choses, on n'est jamais au mot à mot, mais comptez sur moi pour défendre mordicus cet élément-là, on aura l'occasion de le dire et de le redire, on rencontrera les membres du gouvernement, pas moi-même, mais l'ensemble des membres de cette Assemblée ou leurs représentants et il n'y aura aucune ambiguïté à cet égard.

Voilà, pour ce qui me concerne l'incident est clos, mais si Jean-Christophe ANGELINI n'avait pas soulevé la question, je l'aurais soulevée et de toute façon je ne sais pas à quelle heure ou à quel moment je passerai à la télévision car j'ai répondu à une interview avec plus de netteté encore que je viens de le faire à l'instant.

Le Président BUCCHINI

Merci. Donc si Pierre veut dire quelque chose, après on va arrêter ici pour ne pas recommencer le débat, il se poursuivra ailleurs.

M. Pierre GHIONGA

Non M. le Président, la genèse de la motion d'hier est toute simple : le conseil général a le sentiment que ses remarques n'ont pas été prises en compte. Je rappelle qu'il avait voté pour deux collèges élus au suffrage universel, répété par deux lettres et ce n'est pas apparu dans la discussion, donc il nous a paru important de montrer que notre avis aussi avait de la valeur.

BROUHAHA

Hyacinthe, je n'ai pas voté moi !

Le Président GIACOBBI

On n'est pas au conseil général ici, on est à l'Assemblée de Corse et c'est elle qui décide.

BROUHAHA

Le Président BUCCHINI

On passe au rapport 186.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Président, il faut mettre le rapport précédent au vote.

Le Président BUCCHINI

Lequel ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

Sur les modifications.

Le Président BUCCHINI

Vous donnez acte.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Il ne faut pas qu'on vote ?

Le Président BUCCHINI

On donne acte.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Alors non-participation de Femu a Corsica.

Le Président BUCCHINI

Je vais le dire à Serge.

On passe au rapport 186 qui avait été renvoyé la dernière fois.

CULTURE – PATRIMOINE

Rapport n° 186 : Convention de coopération cinématographique et audiovisuelle 2014-2016 entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image et la Collectivité Territoriale de Corse

La parole est à l'Exécutif.

Le Président GIACCOBI

M. le Président, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée de Corse,

Il s'agit d'approuver la convention de coopération pour la période 2014-2016, la convention d'application financière ainsi que du règlement intérieur du comité technique du fonds d'aides à la création cinématographique et audiovisuelle et des modifications réglementaires

afférentes à la mise en conformité à la nouvelle communication cinéma de la Commission européenne. Il s'agit essentiellement de renouvellement, puisque le dispositif existe déjà depuis un certain nombre d'années.

Le projet de convention d'abord qui est l'élément phare, important, c'est la convention que nous passons avec le CNC (Centre national de la Cinématographie) permettant un abondement du fonds d'aides à la création de la CTC, et le soutien en faveur de l'éducation à l'image et le chapitre consacré à l'exploitation cinématographique.

Nous initions à cette occasion un nouveau volet concernant d'éventuelles actions concertées en faveur de la collecte, de la conservation, de la restauration et de la valorisation du patrimoine cinématographique.

Comme le mentionne la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle 2014-2016, les aides de la Collectivité Territoriale de Corse se doivent de respecter les dispositions de l'article 17.3 du Traité de fonctionnement de l'Union européenne.

Les dispositifs d'aides de la Collectivité Territoriale de Corse ne doivent pas comporter de dispositions contraires aux dispositions du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dans des domaines autres que les aides d'Etat, en vue de ne pas nous trouver en difficulté à cet égard et de nous trouver dans le cas d'aides d'Etat qui pourraient nous être reprochés, nous connaissons cela parfaitement dans d'autres domaines.

Nous nous sommes engagés à mettre nos dispositifs d'aides en conformité avec les nouvelles règles communautaires de la communication cinéma qui date du 14 novembre 2013.

Donc on a dû faire un certain nombre d'adaptations du règlement actuel de la Collectivité Territoriale prenant en compte à minima les possibilités ouvertes par la nouvelle communication cinéma de la commission européenne, etc., etc.

Alors si on essaie de revenir sur le fonds, il s'agit d'abord :

- de soutien à la création et à la production ;
- de soutien à la diffusion culturelle, à l'éducation artistique et au développement des publics ;

- et enfin du soutien à l'exploitation cinématographique.

D'ailleurs je vous rappelle que récemment nous sommes intervenus pour un cinéma multisalles qui s'est récemment ouvert et qui, je crois, est un grand succès. Je n'ai pas pu aller à l'ouverture parce que nous étions en session, mais nous y avons contribué de manière importante.

Alors au chapitre financier, vous avez une convention d'application financière qui est basée sur les prévisions et l'individualisation des fonds inscrits au budget, vous avez des engagements sur les actions soutenues par le CNC. Ce que l'on peut noter, ce qui est intéressant, plus exactement ce n'est pas clairement noté dans le rapport, je vais vous l'indiquer, si l'on fait des comparaisons par région s'agissant tout à la fois du fonds d'aides à la production audiovisuelle et cinématographique en région et à ce qu'apporte le CNC, déjà on se rend compte pour ce qui concerne l'apport des collectivités locales, des régions, qu'il n'y a guère en France, en valeur absolue, que six régions qui apportent en valeur absolue plus de moyens financiers que nous.

Nous apportons aujourd'hui 1.950.000 € ; PACA qui est une très grande région, importante aussi pour le cinéma, est à 2,7 M€ ; Rhône-Alpes à 3,5 M€, le Centre à 1,6 M€, l'Aquitaine à 2,4 M€ ; l'Ile de France met nettement plus que nous, 13,5 M€ et le Poitou-Charentes, plus que nous, mais ce sont chaque fois des régions beaucoup plus importantes numériquement en population que nous.

Vu avez à due proportion la contribution du CNC, quand vous faites l'addition des deux, vous avez à-peu-près les mêmes répartitions et quand vous comparez avec les populations, là vous vous rendez compte par habitant que la contribution moyenne des régions est de 0,89 € par habitant, et que la région qui apporte le plus c'est la région Poitou-Charentes, par habitant (1,78) et que nous, nous sommes à 6,16, c'est-à-dire que notre contribution est au moins cinq fois ou quatre fois plus élevée que celle de la région par habitant qui en donne le plus, c'est-à-dire la région Poitou-Charentes.

On peut avoir le même raisonnement si on inclut les deux, c'est-à-dire l'apport du CNC et l'apport des autres collectivités, on a 1,25 € par habitant en moyenne, nous sommes nous à 8,37 € par habitant et la région où il y a, du fait du CNC et de la Collectivité, la plus grosse contribution c'est le Poitou-Charentes avec 2,58 €. Chacun sait que Mme Ségolène

ROYAL adore le cinéma et en tout cas les caméras, tout ce qui est audiovisuel, c'est confirmé. Cela étant, c'est parfaitement gratuit ce que je viens de dire et cela n'a pas beaucoup de valeur puisque votre serviteur notoirement est un grand amateur de cinéma, mais pas du tout de son autopromotion cinématographique.

Donc voilà aujourd'hui l'effort que nous faisons avec le CNC que nous allons renouveler.

Evidemment, si on regarde les choses sur la durée, on va aussi se rendre compte quand même que, malgré tout, la valeur relative de la contribution du CNC par rapport à notre contribution, cela n'apparaît pas dans les tableaux que je viens de vous dire, mais année après année, le CNC non pas se retire, mais disons que ce que met le CNC par rapport à ce que l'on met a plutôt tendance à diminuer d'une convention à l'autre. Voilà, cela on peut le dire, mais néanmoins cela reste tout de même quelque chose d'appréciable parce qu'après tout le CNC va apporter pour la période considérée 700.000 €, ce qui n'est pas négligeable, même si c'est très inférieur à ce que nous apportons nous, c'est-à-dire 1.950.000 €.

J'ajoute que tout ceci est quand même aussi lié à d'autres considérations politiques, ou administratives, ou financières qui sont le fait que nous aidons également la filière à travers une convention que nous avons avec Via Stella. Alors il ne faut pas dire que tout se cumule ou que l'on paie deux fois, je crois que ce serait une mauvaise interprétation, et s'il m'est arrivé dans le passé de tomber un peu dans ce travers, je crois que j'avais tort en réalité. C'est un système qui se complète par lequel, effectivement, nous avons une sorte de complément qui fait que Via Stella c'est vrai, est le débouché essentiel mais pas unique aujourd'hui (c'était peut-être vrai autrefois, cela l'est un peu moins aujourd'hui), de la production cinématographique locale.

Je dois dire aussi que quand on fait le bilan (et vous avez dans une partie qui est annexée au rapport, la convention de développement cinématographique proprement dite signée entre l'Etat, le Centre National de la cinématographie et la Collectivité Territoriale de Corse, un aperçu malgré tout, des choses telles qu'elles ont évolué année après année), on s'aperçoit que le nombre de projections augmente, que le nombre de séances augmente, que le public augmente et également, c'est quand même plutôt positif, on se rend compte qu'un certain nombre d'actions fonctionnent notamment pour envoyer les jeunes des collèges au cinéma,

qu'il y a toute une action qui donne des résultats. Vous avez également un aperçu du fonds d'aides qui vous permet de voir, c'est un point qui est fait à 2013, que le montant des crédits effectivement utilisés s'est élevé à 2.200.000 €, ce qui est quand même non négligeable, c'est le montant moyen d'ailleurs. Vous avez 2.500.000 € en 2012, 2 M€ en 2011, 2 M€ en 2010, 2,5 M€ en 2009, etc. Donc vous avez un dispositif qui aujourd'hui est quand même assez important, cela rapporte en moyenne de l'ordre de 2,3 M€, 2,2 M€ à cela.

Nous avons donc toute une série d'aides et il est important d'indiquer qu'en réalité, ce n'est pas l'Exécutif qui choisit qui on doit aider, c'est un point extrêmement important, c'est une commission indépendante et je dois vous le dire, je n'ai jamais modifié aucune des décisions prises par la commission. D'ailleurs je crois qu'une fois, au début du mandat, j'avais dû recommander ou dire « ce serait bien de porter une attention particulière à tels ou tels projets » qui d'ailleurs n'ont pas été primés et retenus par la commission, c'était tout à fait légitime sans doute. La seule chose que j'ai demandé à la commission, et je crois qu'il y a eu une remarque justement en commission, c'est-à-dire à une des commissions qui a été saisie, je crois que c'était la commission de la culture, qui nous a fait des remarques, je crois que c'était Mattea LACAVE, en disant que les décisions de la commission sont parfois mal comprises et en indiquant qu'elle n'était pas motivée pour les refus d'aides. Je vous indique que effectivement, c'était le cas, et que depuis un an et demi ou deux ans je ne sais plus, on a demandé à la commission de motiver systématiquement ces décisions de refus et en particulier en offrant aux gens qui étaient refusés le moyen de revenir et en leur indiquant de quelle manière ils pourraient revenir. Cela a fonctionné puisque toute une série de projets qui avaient été refusés dans un premier temps ont été en revanche approuvés dans un second temps après avoir été représentés, retravaillés, etc.

Par conséquent on a quand même une évolution de ce côté-là et autant on ne se mêle pas de ce que doit faire la commission, de ce qu'elle décide, mais je suis en revanche assez exigeant sur le fait qu'elle doit motiver et justifier ses choix. On procédera d'ailleurs à un renouvellement partiel de la commission, je crois que vous avez commencé à y travailler et à le préparer, parce que précisément, et lors de notre premier débat sur ces sujets, on avait indiqué qu'il fallait renouveler régulièrement, partiellement les commissions de manière à ce qu'elles puissent ne pas s'installer dans un certain confort, etc.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

Alors on doit aussi rappeler qu'il y a quand même par rapport à l'aide que l'on donne deux écueils à éviter :

D'abord, premier écueil, on doit, cela a été dit, respecter les règles de l'Union européenne. Il s'agit quand même d'aides publiques à une production et même si c'est une production cinématographique, il se trouve qu'on n'est pas complètement libres et que c'est traité de manière, je ne dirai pas marchande, mais de manière économique également. Donc il y a un certain nombre de règles qui tiennent à la nature juridique du bénéficiaire, qui tiennent à un retour territorial, c'est-à-dire qu'il faut que (et cela nous va tout à fait) cela revienne sur le territoire dans une certaine mesure et par conséquent on a dû fixer des taux de retour territorial minimum de la subvention par catégorie d'œuvres pour les documentaires, pour les courts métrages, pour les longs métrages, etc.

Il y a également des pourcentages d'intervention maximum. Pourquoi ? Parce qu'on ne peut pas, au-delà d'un certain montant, d'un certain pourcentage, aider. Il y a une limite à 50 % du budget de production, excepté pour les œuvres dites difficiles ou à petit budget telles que définies par chaque Etat membre. On peut aller jusqu'à 60 % pour des coproductions transfrontalières financées par plus d'un Etat membre, mais enfin on est quand même tenu à ne pas dépasser un certain montant. Je vous dirais d'ailleurs qu'indépendamment des règles européennes, de toute façon il serait très difficile d'avoir une aide à 70 ou à 80 %, parce que là on n'est plus dans le domaine de l'aide, on est dans le domaine du marché public. Si demain nous décidons de faire un film qui explique aux enfants ou aux adultes ce qu'est l'Assemblée de Corse ou plus généralement la Collectivité Territoriale de Corse, à ce moment-là on ferait un marché public et on commanderait un documentaire et là on est dans une procédure de marché public.

Là, on n'est pas du tout dans une procédure de marché public, on aide une production. Si on se met à l'aider à plus de 50 ou 60 % en cas exceptionnel, cela devient une commande et à ce moment-là y compris par rapport au droit français, on aura les marchés publics, mais on aurait en quelque sorte nationalisé la production, ce qui ne serait pas une bonne chose, et on aurait effectivement une déformation du système. En tout cas

on pourrait le faire mais à ce moment-là ce ne serait plus une aide, ce serait carrément un marché public, cela n'aurait plus rien à voir.

Maintenant on peut également s'interroger sur le point de savoir si on a réussi, c'est-à-dire si au fond... Simplement un mot, M. ABRAINI me rappelle qu'il y a d'autres ajustements dans le cadre d'une mise à jour des interventions, c'est-à-dire qu'il y a des plafonds des aides à la production de longs métrages au cinéma. Là, on va vers une augmentation de 100.000 € ou de 150.000 € des aides à la production de téléfilms, 150.000 € au lieu de 100.000 €, des aides à la production en série, etc., 300.000 € au lieu de 200.000 €, afin de rester compétitifs face à d'autres systèmes régionaux et pour tenir compte également de l'évolution des coûts de ces filières qui connaissent des mutations technologiques et le fait que les œuvres coûtent de plus en plus cher à produire.

Je me rappelle quand j'avais fait un stage, étant beaucoup plus jeune, à la distribution de GAUMONT, on nous citait à l'époque un film qui paraissait une extravagance, c'était Don Giovanni de LOSEY et je crois que cela avait coûté au moins 17 ou 18 millions de francs. Cela paraissait à l'époque extravagant 17 ou 18 millions de francs pour un film français. Aujourd'hui, 17 ou 18 millions de francs, c'est-à-dire de l'ordre de 3 ou 4 M€, cela paraîtrait un budget tout à fait dérisoire pour un long métrage et par conséquent, c'est vrai, aujourd'hui, comme on dit maintenant, les blockbusters, y compris parfois des films français, coûtent des centaines de millions d'euros. Nous n'en sommes pas là, mais néanmoins nous sommes obligés d'augmenter un tant soit peu les niveaux, les plafonds de prise en compte de nos aides. Cela veut dire en clair que pour un long métrage cinéma, on travaille sur un plafond de dépenses de 200.000 € et on peut aller jusqu'à 50 ou 60 % au titre des règlements d'aides ; ce qui est à la fois important, mais ce qui ne va pas jusqu'à faire que nous passions commande d'un film ou d'un documentaire.

Qu'est-ce que nous faisons dans le cadre d'une production parfaitement indépendante, d'une création artistique parfaitement indépendante ? Nous avons une commission qui est indépendante, y compris indépendante de nous, qui décide de retenir ou de ne pas retenir, qui motive sa décision et professionnellement qui indique quel est le montant de l'aide que l'on doit apporter.

Aujourd'hui d'un point de vue global, on est probablement à la moitié du chemin, c'est-à-dire qu'on n'a pas encore constitué une grande

industrie cinématographique en Corse et je crois que nos aides n'y sont pas étrangères depuis déjà de longues années. En revanche, on peut dire que grâce à ce système d'aides, il est apparu toute une série d'entreprises de production de qualité. Il est apparu que ces entreprises de production faisaient des films qui finissaient par se diffuser ailleurs insuffisamment encore mais qui finissent par se diffuser, que cette production a permis de donner sa légitimité locale, insulaire à Via Stella en grande partie et il faut le dire aussi, cela se remarque malgré tout, puisqu'un certain nombre de films, de productions que nous avons aidés ont eu des succès, des reconnaissances internationales non négligeables et tout à fait appréciables. On va citer par exemple, chacun en a mémoire, des films qui ont été reconnus comme « Les Apaches » de M. Thierry de PERETTI qui a été sélectionné à la quinzaine des réalisateurs du festival de Cannes en 2013, et d'ailleurs dans de nombreuses autres manifestations cinématographiques.

Donc on a et on pourrait citer, j'ai toute une page et vous l'avez dans la page 15 du bilan qui est fait en annexe du rapport, vous avez toute une série d'exemples de ce qui a marché, de ce qui a bien marché et par conséquent c'est vrai que c'est quand même extrêmement intéressant. Alors on est encore loin d'avoir constitué une industrie de la cinématographie en Corse. Il y a un autre phénomène qui est un peu connexe à ce sujet mais qui est important, c'est que beaucoup de cinéastes nationaux, internationaux sont venus tourner en Corse, il y a même plusieurs films indiens, j'ai retenu ceux-là mais il y en a eu beaucoup d'autres. Pourquoi ? Pour différentes raisons.

D'abord parce que la Corse c'est beau et puis aussi ce n'est pas qu'une beauté, c'est aussi le fait qu'il y a sur place un certain nombre de sociétés de production qui sont parfaitement capables de fournir les bases, cela évite d'avoir à transporter des techniciens, du matériel, du professionnalisme sur place et qui fait que c'est quand même possible de pouvoir arriver à un résultat, en tout cas à être une terre de tournage.

Si l'on découpe n'importe quel territoire français de 8 000 km² ou n'importe quel territoire français de 300.000 habitants, on aura évidemment une production cinématographique infiniment plus faible que celle que l'on trouvera en Corse, néanmoins c'est quand même tout à fait appréciable aujourd'hui. Alors est-ce que c'est grâce à l'action que l'on a menée, c'est-à-dire aux 2 M€ ou 2,3 M€ en moyenne que l'on a dû donner au cours des dernières années ? Tout cela a dû jouer, cela représente des

sommes extrêmement importantes cumulées dans un monde qui est difficile.

Voilà en tout cas ce que je pouvais vous indiquer.

Le Président BUCCHINI

Merci M. le Président.

M. le rapport de la commission des finances.

M. Marc-Antoine NICOLAI

Merci M. le Président.

OBSERVATIONS DES COMMISSAIRES

Les services du Conseil Exécutif ont fait observer que des modifications ont été apportées à la convention, notamment sur le fonds d'aide à la création cinématographique et portent essentiellement sur la suppression des caractères de territorialité. Cette suppression risque d'engendrer un engorgement des demandes de financement pour des tournages en Corse.

Ces modifications devront être mises en œuvre d'ici 2017 et feront l'objet d'une évaluation en terme d'impact avant que la Commission Européenne ne se positionne sur la question.

Le Président Antoine ORSINI a fait observer que la règle du 1 € CNC pour 2 € CTC n'est que théorique au regard des financements globaux des opérations et elle s'apparente plutôt à un financement de 1 € pour le CNC et de 3 € pour la CTC. La CTC a financé à hauteur de 2,095 M€ et le CNC à hauteur de 0,720 M€.

Les services du Conseil Exécutif ont précisé que la règle du 1 € pour 2 € ne s'appliquait que pour l'aide à la création et à la production ; le CNC n'intervenant pas sur l'aide à l'équipement et au développement ; l'essentiel des efforts financiers étant du ressort des collectivités territoriales.

Le Président Antoine ORSINI a demandé des explications sur les montants figurant en page 4 du rapport, notamment sur les aides de la CTC de 2 M€ se déclinant en trois points. Or si l'on additionne les trois montants, on arrive à un total de 2,3 M€.

Les services du Conseil Exécutif ont répondu qu'il s'agissait de plafonds maximum, que la CTC déclinait ensuite ses engagements et qu'au final, la contribution finale de la CTC sera de 1,950 M€.

Mme Fabienne GIOVANNINI a souhaité que soit fourni, sous forme de tableaux, le nombre de sociétés aidées, le montant des aides, les emplois et les publics concernés.

La Commission des Finances émet un avis FAVORABLE sur ce rapport (Non-participation du groupe « Femu a Corsica »).

Le Président BUCCHINI

Je lis le rapport de la commission du développement social et culturel.

Observations des commissaires

Mme Mattea LACAVE a fait observer que les décisions de la commission qui décide des financements sont souvent mal comprises et qu'elles ne seraient pas motivées pour les refus d'aide.

Les services ont indiqué que pour tous les avis négatifs un petit résumé le motivant est communiqué. Bien évidemment il y a un taux de sélectivité qui est inévitable qui était de un sur deux auparavant et qui est maintenant passé à un sur trois en raison des difficultés financières de la C.T.C, ce qui complique la tâche de la commission au niveau des choix. Toutefois ceux-ci sont cohérents et au demeurant il y a beaucoup de jeunes réalisateurs corses qui ont trouvé un écho dans les festivals internationaux, qui ont des aides du CNC au niveau national, qui travaillent avec des chaînes nationales. Une jeune diplômée de l'Université de Corse, Caroline Poggi, a remporté, à Berlin, l'Ours d'Or du meilleur court-métrage international...

Le rapport, mis aux voix, a été adopté à la majorité (Non-participation du groupe « Femu a Corsica », pour les autres

conseillers).

Après la réunion de la commission, le CNC a signalé qu'une erreur qui est de leur faute est à corriger dans le projet de convention. À l'ARTICLE 11 - Dispositif « Collège au cinéma », il convient de supprimer les mots : « *et l'association « Les enfants de cinéma »* figurant dans la phrase suivante : « *En concertation avec l'Inspection académique un coordinateur départemental (éducation nationale) est désigné et un coordinateur départemental (exploitant de salles de préférence) est choisi par la Collectivité Territoriale de Corse en concertation avec le CNC et l'association « Les enfants de cinéma ».*

Je prends maintenant le nom des intervenants : Fabienne.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Merci Président.

Juste quelques petites remarques.

D'abord une remarque de forme. Je l'ai déjà dit en commission, je voudrais remercier les services parce que le rapport est assez complet et nous donne pas mal de précisions. Juste une petite suggestion : avoir pour l'avenir un tableau où on pourrait avoir une vue d'ensemble des interventions de notre collectivité et des effets de notre politique en fait, je crois que ce serait utile pour l'avenir.

Deuxième remarque peut-être un peu plus désobligeante. Chacun connaît les difficultés qu'a notre assemblée pour verser les subventions aux associations culturelles ou sportives. Moi j'ai été sollicitée par les sociétés de production qui me font part des mêmes difficultés et se plaignent des lenteurs de nos paiements.

Donc je voudrais simplement rappeler ici que ce sont des sociétés de petite taille qui ont une faible trésorerie alors qu'elles touchent à des domaines très techniques, qui réclament donc une trésorerie assez importante et qu'elles peuvent être mises en difficulté, voire davantage, si nous n'y prenons pas garde pour l'avenir. Donc si on pouvait arranger un petit peu ce problème, parce que cela pose des problèmes dans un secteur pourvoyeur d'emplois et en plus d'emplois qualifiés. Cela on le sait, c'est

quand même un secteur très important sur lequel on peut fonder une dynamique économique qui est réelle, je l'ai maintes fois soulevé.

Troisième et dernière remarque, je l'ai souvent et même pour ainsi dire presque systématiquement soulevé lors de notre examen annuel de cette convention : la nécessité d'accompagner la filière. L'Exécutif, bien sûr, exerce une vigilance et on l'en remercie. M. le Président vient de nous faire un long exposé, donc il y a une attention qui est portée à la filière, mais compte tenu de vos charges M. le Président, je pense qu'il ne vous est pas possible, vous, de vous projeter davantage au-delà de la simple application de cette convention qui résume finalement chaque année notre politique, et c'est déjà beaucoup.

Je pense qu'il est utile, je l'ai dit, je le redis, de structurer notre réflexion dans l'objectif de renforcer encore ce secteur qui est un vrai potentiel de développement à travers notamment une sorte d'espace d'échanges entre les acteurs et la filière et les décideurs que nous sommes. Cet espace existe puisqu'en tout début de mandature, vous aviez sollicité les groupes, dont le nôtre, pour faire partie d'un comité de suivi de la filière audiovisuelle, j'avais donné mon nom pour ce qui concerne mon groupe. Donc ce comité existe mais il n'a jamais été réuni.

Or je pense que sans porter atteinte, ni intervenir dans l'application même de cette convention, dans les procédures de mise en route qu'elle réclame, il faudrait aussi avoir cet espace où les acteurs de la filière et les élus peuvent se rencontrer à un moment donné, pas tous les jours, pas toutes les semaines, peut-être deux fois par an, je ne sais pas, pour pouvoir échanger et voir comment est-ce qu'il est possible de dynamiser les différents métiers, de prendre en compte leurs besoins d'abord, et puis de voir comment est-ce qu'on peut optimiser un peu leurs actions sur le plan économique. Je le dis parce que notre groupe est très attentif à la filière audiovisuelle et vous savez que nous on échange beaucoup avec les régions qui ont un peu plus de compétences, mais pas toujours non plus parce que nous en avons aussi, il y a les exemples basques, catalans, gallois, écossais et puis d'autres qui peuvent témoigner que justement ces échanges sont très utiles.

Alors vous l'avez rappelé Président, notre île a de nombreux atouts : l'atout géographique, l'atout de la météo n'est pas moindre, les ressources humaines et on a du potentiel pour vraiment développer une filière qui peut apporter énormément. Il ne suffit pas simplement de mettre

énormément d'argent, quelquefois un simple petit effort financier peut considérablement changer les choses. Le volume d'actions du point de vue financier, vous l'avez dit, est quand même assez satisfaisant, les sociétés de production le reconnaissent, mais il y a peut-être une meilleure répartition à réfléchir et surtout une projection d'avenir à donner. Il faut que nous puissions planifier peut-être une vraie politique, au-delà de la convention qui n'est quand même pas rien, et des petits coups de pouce peuvent fournir une dynamique qui va aller à la multiplication d'outils de production et de professionnalisation d'un secteur, encore une fois, qui est d'avenir.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Deux ou trois choses.

La première, je m'inscris dans la continuité de ce qu'a dit Fabienne, c'est un document complet qui montre une activité soutenue, des choix, après on est d'accord ou pas, mais on a un contenu sur un rapport d'activité qui traduit entre autres une année 2013 fructueuse en termes de soutien et d'utilisation des fonds probablement à la hauteur de certains enjeux. Mais est-ce que ces enjeux sont les enjeux de la Corse ? Le cinéma français est une industrie porteuse, c'est au niveau mondial le second après le cinéma américain, et les instituts nationaux qui sont là pour promouvoir et maintenir le niveau français à ce niveau mondial, en ayant une logique d'aides, sont là pour favoriser les talents au niveau national français.

Nous en Corse, je pense qu'on doit chercher par le cinéma à promouvoir bien entendu des talents insulaires, mais des talents insulaires aussi au profit de la culture et de la langue corses. Par la banalisation d'un cinéma populaire, on aura un apprentissage de la langue bien au-delà d'une traduction d'une œuvre d'art littéraire de très haut niveau. J'ai un ami libanais qui en période de guerre a appris l'anglais couramment tout simplement en regardant des films sous-titrés. Dans ce cadre-là, il faut se projeter sur quelle peut être la contribution à la fois d'un cinéma populaire qui cherche à être promu par le CNC, tout en étant un cinéma d'auteur avec des thématiques, au profit de la langue et de la culture corses. Et là où on

voit que les traceurs de cet objectif ne sont pas bons, c'est qu'on continue à maintenir le comité de sélection à neuf membres avec des personnes qualifiées où les Corses n'interviennent que comme traducteurs et comme personnages annexes de ce jury.

Je considère qu'avec une activité cinéma qui a été développée à l'IUT, avec des professeurs de cinéma dont certains sont des locuteurs corses de très haut niveau, on peut avoir un jury sans rajouter l'annexe où il y a les trois autres en plus au cas où il y ait une œuvre corse. Cela veut dire qu'on place le niveau qualitatif cinématographique au-dessus de la bande son de langue corse. Or aujourd'hui, on peut se poser la question : est-ce qu'il ne vaut pas mieux un film qui peut être avec les plus mauvaises images, les plus mauvaises prises de vue mais avec une très bonne bande de son, de très bons dialogues et un système culturel qui développe notre culture ?

Ce sont des choix. C'est le choix qui n'est pas fait, parce que quand on regarde l'état des financements qu'on a fait, ils sont tous tournés vers ce que l'on peut qualifier de cinéma du meilleur niveau, mais en termes de qualité cinématographique sur des standards mondiaux. Aujourd'hui on est en Corse, on met 2 M€, le CNC ne met que 700.000 €, on peut être en droit de penser que ce qu'on met doit servir prioritairement à l'émergence d'un cinéma de langue corse.

Ensuite le troisième point est sur les plafonds d'aides. Je trouve qu'à partir du moment où il y a un jury de personnes qualifiées, on doit quand même avoir à un moment donné un droit de regard et un droit à l'information. Quand sur des simples séries qui peuvent être des séries banales, le droit de retour de l'Assemblée de Corse n'est qu'à partir de 200.000 € qui représentent 15 % de ce que mettrait l'Assemblée de Corse sur une année, je crois que c'est laisser le champ libre avec *a funa longa*, alors que par exemple pour des foires rurales M. le Président, vous êtes obligé de passer devant l'Assemblée de Corse pour 5 ou 10.000 €, et même pour rien du tout.

Donc là, on a une convention qui donne trop de liberté et à l'arrivée, on a un jugement professionnel qui est certes de valeur, mais qui n'est peut-être pas un jugement en faveur de la culture corse. Je vous donne juste une anecdote, c'est un document de très bonne valeur, il est très bien écrit, mais quand vous relatez le film « Les Francis », on ne parle pas des

Corses, on ne parle pas des insulaires, on met « les autochtones, la rencontre avec les autochtones », ce sont des mots d'un autre âge.

Le Président BUCCHINI

M. le Président.

Le Président GIACOBBI

Ecoutez, c'est très gênant lorsque les remarques qui sont faites sont erronées ou inappropriées.

Mon rôle est très facile. Lorsque les remarques qui sont faites sont justes, c'est très enquiquinant pour moi effectivement de vous dire que dans les remarques qui ont été faites par Fabienne, je n'ai malheureusement pas beaucoup de contre à faire, je m'excuse, parce que ce qu'elle a dit est assez juste, simplement quelques explications.

Non, mais c'est vrai, quand on me dit des choses qui sont inexactes notoirement, il peut m'arriver même de m'énerver, mais là je ne peux pas m'énerver, je devrais d'ailleurs m'énerver mais je ne vais pas m'énerver, d'abord parce que j'aime bien Fabienne, et ensuite parce que je trouve que ce qu'elle dit est juste.

Je voudrais quand même préciser certaines choses.

Elle indique que le rapport est précis, peut-être qu'il faudrait une vue d'ensemble détaillée sur les interventions de notre collectivité dans ce domaine, c'est-à-dire avoir vraiment des tableaux, etc. Je crois qu'il faut qu'on le fasse et je vais vous indiquer comment on va pouvoir le faire.

Sur les aides que nous faisons, il y a eu cette année du rattrapage mais globalement un tout petit peu de retard, pourquoi ? D'abord parce qu'on avait pris du retard sur l'exercice d'avant, donc on a réglé tous les dossiers en retard (je crois qu'il n'y en a plus), on a tenu deux commissions dans l'année, les notifications ont été faites je crois dans les délais qu'on avait convenus, c'est-à-dire que j'avais rencontré les sociétés de production, on s'était mis d'accord. On a sur la fin de l'année je crois à peu-près tout mandaté et tout sera payé sous deux semaines.

Alors vous allez me dire, on est en retard. Oui et non, parce que quand même je tiens à dire que le système qu'on a adopté est un système dans lequel on donne une avance de 40 % à la signature du contrat et ensuite on donne 40 % encore au démarrage du tournage. Donc au moment où on démarre le tournage, si vous voulez, on est avec 80 %. Néanmoins, c'est vrai, je crois que l'année 2014 nous a permis de rattraper quelques retards et j'espère qu'on arrivera à quelque chose de plus convenable. C'est vrai aussi que les sociétés de production mettent parfois un peu de temps à nous retourner les conventions, mais s'il y a des retards, notre responsabilité est au moins aussi engagée que celle des sociétés de production.

Là où Fabienne a malheureusement encore plus raison, il faut qu'on réunisse le comité de filière. Je crois qu'on pourrait, sur la base de tout cela avec les services faire cette réunion de comité en préparant un document peut-être plus détaillé, c'est-à-dire donnant effectivement des tableaux avec tout ce que l'on a fait, tout ce qui reste à faire, etc., et essayer d'avoir une appréciation un peu plus qualitative sur le niveau auquel on est arrivé, en tout cas où en est la filière, comment elle progresse, etc.

On a un certain nombre d'indications claires à vous donner sur le degré de professionnalisation, cela fonctionne bien avec l'Université pour ce qui est des formations, des techniciens, des professionnels cinématographiques. Ce n'est pas parce que la responsable universitaire est ma voisine à Venaco que c'est pour cela que cela marche, cela pourrait ne pas marcher. Il se trouve que cela marche très bien, c'est de l'avis général, ce n'est pas moi qui le dit, donc cela fonctionne du point de vue universitaire.

Par rapport à ce que dit Paul-Félix qui rejoint d'ailleurs très largement ce que dit à l'instant Fabienne, simplement il complète sur un point qui est extrêmement délicat, c'est-à-dire qu'on ne peut être d'accord avec lui sur le fond, mais on rentre dans des choses un peu délicates. Fondamentalement, effectivement nous souhaitons avoir une promotion de la langue, etc. La seule chose, je l'avais déjà dit ici, il ne faut pas que la langue soit l'alibi de la médiocrité. Pourquoi ? Parce que je ne crois pas malheureusement, que si le film est médiocre, la bande de son corse sera bonne. J'aurais tendance à penser que si le film est bon, la langue corse sera bonne aussi, mais ce n'est pas vrai à tous égards.

Il y a des talents insulaires, mais il y en a qui ne s'expriment pas à travers la Corse. J'ai un ami de toujours que je connais depuis un peu plus de 50 ans, je ne vais pas donner son nom mais il est originaire d'un village qui n'est pas très éloigné de Venaco, il s'appelle Pierre, c'est un réalisateur de premier plan au plan national qui est connu, qui fait des tournages même à l'étranger, qui est bon, et c'est vrai que tout en habitant la Corse le plus souvent possible, il n'a jamais fait un film qui parle de la Corse, alors que je peux vous dire qu'il est tout ce qu'il y a de plus corse de père, de mère et de cœur par-dessus le marché.

A ce moment-là, il faut sans doute qu'on trouve les voies et moyens, au point où on en est, d'aller un peu plus loin qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, sans orienter les choix. Alors là, c'est là qu'on tombe dans la difficulté, on peut faire avancer les choses linguistiquement, maintenant il est très compliqué pour nous d'orienter les choses.

Je donne un exemple très connu : on a aidé la série « Mafiosa », ce n'est pas un mauvais film, je n'ai pas tout regardé, loin de là parce que je ne regarde pas tant que cela la télévision, mais en qualité, cela dit un peu une vérité de la Corse, ça la dit parfois d'une manière assez juste probablement, cela ne présente pas la meilleure image de la Corse, mais est-ce qu'on doit, nous, peser sur ces choix-là ? Je ne sais pas.

Donc je me réjouis M. le Président, j'ai été trop long, vous allez me fusiller au moins du regard, je m'engage donc à réunir le comité de la filière, je demanderai aux services de le préparer. Je vous ai fait un point précis, mais on le fera à cette occasion, des versements des aides de société par société, c'est un peu un tableau, et peut-être essayer de faire des propositions, ou vous nous ferez des propositions, pour arriver tout en respectant totalement la liberté de choix, parce qu'il ne faut surtout pas qu'on fasse un cinéma de commande, arriver à faire un tout petit peu prévaloir sur le plan linguistique plus qu'on ne le fait et peut-être éviter quelques scories que l'on a. On est amené à aider des films qui présentent parfois une image ou qui ont un vocabulaire qui est relativement inapproprié, voire un peu décalé. Ce n'est pas notre rôle. Donc, on va essayer de faire cela.

Merci.

M. Jean-Charles ORSUCCI remplace le Président BUCCHINI.

Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 193 : rapport d'information relatif au bilan des conventionnements pluriannuels des associations culturelles pour la période 2011-2014.

Le Président GIACOBBI

C'est un rapport d'information.

Je propose qu'on présente ce rapport, puisque nous allons avoir une commission plénière sur les associations, c'est un rapport d'information qui ne donne pas lieu à vote.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Donc, on le reporte ?

Le Président GIACOBBI

Puisqu'on va avoir une commission plénière sur l'ensemble de la question des associations, je propose qu'on le présente à cette occasion puisque c'est un rapport d'information. Entre autres, cela servira de base au rapport de l'Exécutif sur le sujet.

M. Saveriu LUCIANI

Président, par rapport à la session plénière, est-ce qu'on a une idée de date car c'est important ?

Le Président GIACOBBI

Premièrement, je pense qu'il serait raisonnable puisque nous allons avoir en janvier une session ordinaire, sous le contrôle du Président de l'Assemblée de Corse, peut-être faudrait t-il éviter qu'elle coïncide absolument avec l'élection locale sur Ajaccio, ce serait peut-être plus

commode pour certains ou certaines d'entre vous. Ce ne serait pas scandaleux d'éviter de la faire au moment même, la veille ou l'avant-veille. Il faut qu'on regarde les dates.

Deuxièmement, il faut tenir compte du fait qu'on aura certainement, puisque l'appel d'offres lancé par le Tribunal de commerce de Marseille devrait faire que les candidatures pour la reprise de la SNCM, ce sera le 19 janvier, nous aurons donc en fonction de ce qu'il prendra comme temps, à mon humble avis vers le début février, mi-février, une réunion de l'Assemblée au cours de laquelle nous examinerons, et cela peut nous prendre un certain temps, certaines révisions de la DSP et le fait pour nous d'agrèer le repreneur. A cette occasion, de faire le point des choses, de demander des garanties, d'avoir des auditions. Cela n'est pas interdit d'auditionner le repreneur et son équipe, etc.

Ce qui serait idéal, c'est qu'on ait vers le 20 janvier une réunion de commission plénière sur les associations. Si les services pouvaient nous dire si c'était possible à cette date, je crois qu'on peut la faire. Si vous le voulez bien, je préférerais que ça passe en janvier. On verra à quel moment on fait la réunion de l'Assemblée de Corse ; soit on peut la faire début janvier et ça va être compliqué et à mon avis, on la fera plutôt la première quinzaine de février après les élections d'Ajaccio. A ce moment-là, est-ce qu'on y raccrochera une journée sur les transports maritimes ou non ? Ce sera suivant les circonstances. Je vois les choses comme ça, mais ce n'est pas mon rôle, c'est le Président de l'Assemblée de Corse qui en décidera avec la commission permanente.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Très bien, donc ce sera une commission aux alentours du 20 janvier.

AGRICULTURE

Rapport n° 216 : transfert de la pépinière forestière de Castelluccio à la Collectivité Territoriale de Corse.

M. Pierre GHIONGA

La loi du 15 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a transféré à la CTC, la pépinière de Castelluccio. Dans ce cadre, il est proposé à l'Assemblée :

Premièrement de donner un avis favorable au décret en demandant une inscription du transfert des biens immobiliers et mobiliers en toute propriété dans une prochaine loi.

Deuxièmement, de donner un avis favorable sur la convention d'attente de mise à disposition de la pépinière.

Troisièmement, de désigner 4 représentants de l'Assemblée de Corse à la commission consultative des charges qui donne un avis sur le montant de la compensation financière versée par l'Etat pour faire face à ce transfert.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Merci. Avis de la commission des finances.

M. Marc-Antoine NICOLAI

M. Jean BIANCUCCI a rappelé que la pépinière de Castelluccio est une des dernières pépinières publiques de France, qu'elle est un outil essentiel au service de la politique de la forêt, jouant ainsi un rôle moteur pour notre Collectivité.

Il a regretté que ce transfert se fasse auprès de la CTC et non pas auprès de l'ODARC comme le groupe « Femu a Corsica » l'avait souhaité.

Par ailleurs, évoquant l'existence parallèle d'un conservatoire botanique, il a estimé qu'il ne fallait pas considérer que la pépinière de Castelluccio et le Conservatoire botanique ont le même rôle.

Il a souhaité que notre Collectivité profite pleinement de l'expérience des techniciens de la pépinière.

Le Président Antoine ORSINI a souhaité être informé sur le nombre d'emplois concernés par ce transfert de la pépinière. En réponse, les services du Conseil Exécutif ont précisé que 5 agents seront transférés.

Par ailleurs, ils ont fait observer que notre Collectivité n'avait pas d'orientations précises quant à l'affectation opérationnelle de la pépinière. Un travail de discussion sera entamé dès le mois de janvier 2015 avec les agents, sur les modalités de leur transfert et sur l'opérationnalité des missions futures de la pépinière.

La Commission des Finances émet un avis FAVORABLE sur ce rapport (Non-participation du groupe « Femu a Corsica »).

Le Président BUCCHINI

Je lis le rapport de la commission du développement économique.

Monsieur Jean-Baptiste LUCCIONI a souhaité que soit établie une liste complète des matériels mis à disposition, avec mention de l'état de vétusté de chaque machine.

Madame Christine COLONNA, pour sa part, a rappelé l'attachement de son groupe à ce dossier, qu'il soutient depuis 2004. En effet, elle a précisé que la pépinière est un outil, emblématique et indispensable, car il répertorie les espèces et joue le rôle de conservateur en plus de son rôle de production.

Elle a, à ce titre, rappelé l'importance de son action dans le traitement de la problématique du cynips qui a fait des dégâts considérables sur l'île, en fournissant 7 000 pieds non infectés aux producteurs.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

M. Jean BIANCUCCI

Je voudrais intervenir.

Pour m'être impliqué depuis 10 ans sur ce dossier, c'est un dossier très intéressant et il aurait dû être réglé depuis très longtemps. Je vous signale et j'aurais aimé le retrouver dans le rapport, que j'avais proposé à travers des questions orales et une motion, le positionnement de l'Assemblée sur ce dossier.

Aujourd'hui, on arrive sans doute à l'épilogue.

Sur le rapport de la commission des finances, je voudrais qu'il soit rectifié quelque chose : je n'ai pas dit que je préférais l'ODARC à la CTC. J'ai dit que par le passé, on avait demandé à ce que ce soit transféré à l'ODARC. Il y a eu d'ailleurs pas mal de pourparlers et j'ai eu des questions orales et des réponses apportées par l'Exécutif, soit dans la précédente mandature, soit dans cette mandature. Chaque fois, il y a eu une volonté exprimée de la Collectivité à travers les exécutifs d'acquiescer la pépinière de Castelluccio.

L'année dernière, vous le savez, la décision a été remise en cause par le Conseil constitutionnel en même temps que l'Arrêté Miot.

Néanmoins aujourd'hui, je pense que le problème pourrait être réglé. On fait état du matériel, d'un certain nombre de choses, c'est tout à fait normal, mais on doit faire état aussi de la dimension humaine, technique et aussi de ce qui peut accompagner les politiques de la Collectivité Territoriale de Corse.

Je voudrais rappeler, et c'est dit dans le rapport, que la loi de 2002 a transféré les forêts corses à la Collectivité. Là, il y a pour le moins une obligation même si une convention nous lie à l'ONF, il y a au niveau de la forêt non pas uniquement une surveillance permanente à exercer, mais aussi à mettre en oeuvre une véritable politique sylvicole, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas uniquement d'entretenir la forêt, mais d'élaborer une prospective, une véritable politique de la forêt.

Je parle bien entendu de la forêt publique puisque les forêts privées, même si elles représentent les 3/4 des forêts, nous ne pouvons qu'appuyer certaines démarches et aider les plans de gestion, mais nous ne pouvons pas intervenir directement. Tandis que dans ce domaine, il est dit clairement que c'est l'administration centrale qui prend en compte ce problème et qui gère le problème de la forêt.

Ensuite, la pépinière, d'après ce que j'ai compris, M. le Président, passe sous l'égide de l'Office de l'environnement. Il y a un avantage et aussi des inconvénients. Je voudrais borner la question, si vous le permettez. M. ABRAINI connaît déjà le sujet depuis longtemps et on a eu un entretien dernièrement, il sait très bien ce que je vais dire, mais comme d'habitude, je préfère me répéter que me contredire.

Je voudrais dire qu'il y a un travail qui a été effectué depuis des années dans le domaine de la forêt mais pas uniquement, au niveau arboricole aussi. Je voudrais rappeler quand même que la pépinière a passé un certain nombre de conventions avec l'Université de Corse, avec l'ONF, avec la Chambre d'agriculture de la Corse-du-Sud, avec la foire de Bocognano, avec la foire de la figue de Péri, avec la foire de la pomme de la Vallée du Prunelli, convention en cours avec la foire de l'amande. Cela veut dire que véritablement la pépinière de Castelluccio est impliquée dans toute cette politique qui est menée en Corse, soit par des associatifs mais très largement soutenue par les pouvoirs publics. Il faudrait sans doute aller un peu plus loin parce qu'il faut avoir des ambitions et donner à la pépinière les moyens qu'elle mérite, sachant par ailleurs qu'au niveau technique, il n'y a rien à redire, au niveau de la surface d'intervention, il s'agit de 11 hectares et je pense qu'ils sont nécessaires, peut-être pas suffisants si la pépinière se développe. Mais ce sont des questions que l'on verra en marchant.

En tout état de cause, je le dis par avance parce qu'on entend toutes sortes de choses, on ne pourrait pas penser qu'il puisse y avoir une autre structure sur les 11 hectares. Si vous connaissez l'état des lieux et j'avais invité le Président GIACOBBI à venir voir le travail effectué, il y a une partie des terrains qui est très largement vallonnée et qui ne permet pas quelque chose qui soit véritablement rationnelle. Il n'y a qu'une partie des 11 hectares qui le permet et on ne peut pas imaginer qu'il y ait une superposition d'activités.

Donc, ce que nous demandons avec force dans la ligne de tout ce qu'on a dit jusqu'à maintenant, c'est que ce point-là soit, M. le Président de l'Office de l'Environnement, un point acquis. Je sais qu'il est demandé aussi par les personnels.

Au moment où se pose pour les châtaigniers le problème du cynips, au moment où se pose le problème de la Xylella Fastidiosa pour les oliviers et d'autres espèces parce que c'est vrai que l'olivier étant emblématique, mais il y a aussi d'autres espèces qui risquent d'être touchées par la Xylella, au moment même où on aura très certainement à gérer ce problème du changement climatique avec des évolutions qu'on ne maîtrise pas et qu'on aura très certainement à subir, il y a un moteur à mettre en oeuvre à travers la pépinière.

J'y insiste parce que je me suis passionné pour ce dossier. Je demande à l'Assemblée de Corse qu'il y ait tous les moyens qui soient donnés à la pépinière de Castelluccio, non seulement pour survivre parce qu'il ne s'agit pas d'une simple survie, mais il faut qu'il y ait une implication pleine et entière dans la politique forestière et arboricole de la Collectivité Territoriale de Corse.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président,

Je voudrais saluer le travail de la pépinière de Castelluccio. Je n'ai qu'une parole, j'ai rencontré les personnels, ils sont là et ils peuvent en témoigner, je me suis engagé à ce qu'ils ne soient pas, lorsqu'ils seront intégrés à l'Office de l'environnement, sous la houlette du conservatoire botanique, ce sera une unité indépendante qui dépendra directement du Directeur de l'Office de l'environnement.

Deuxièmement, ils auront tous les moyens pour fonctionner et pour développer leurs activités. On a parlé du problème de l'eau d'arrosage, je suis au courant de leurs problèmes et j'ai pris des engagements que je tiendrai.

Le Président BUCCHINI

Merci. Je mets aux voix le rapport. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

**DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE
L'ASSEMBLEE DE CORSE A LA COMMISSION
CONSULTATIVE D'EVALUATION DES CHARGES
DE TRANSFERT**

On doit désigner 4 membres pour la commission consultative d'évaluation des charges de transfert.

Pour le groupe Rassembler pour la Corse, Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI.

Pour le groupe Femu a Corsica, M. Jean BIANCUCCI.

Pour le groupe Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche, M. Dominique BUCCHNI.

Il en manque un du groupe du Président du Conseil Exécutif. M. ORSUCCI. Ah bon ! J'y suis de droit, alors je vais désigner Etienne BASTELICA.

QUESTIONS DIVERSES

Rapport n° 174 : contrat de location d'un immeuble à usage de bureaux sis sur la commune de Sarrola-Carcopino, au lieu-dit « Pernicaggio »

Mme Nadine NIVAGGIONI

Président, notre groupe aurait souhaité, concernant ce rapport, pouvoir avoir une seconde option, à savoir l'option d'achat. C'est pour cela que nous demandons le report du dossier, si c'était possible.

Le Président GIACOBBI

Excusez-moi, mais il aurait fallu à ce moment-là lire le rapport présenté puisque précisément, il propose une option d'achat.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Non, mais une option d'achat intégrant de nouvelles conditions puisqu'aujourd'hui nous partons sur une Collectivité unique, on a un certain nombre d'inconnues, etc., on est obligé d'en tenir compte aussi.

Le Président GIACOBBI

Excusez-moi, mais là, vous me demandez d'avoir un dossier avec option d'achat. Je vous présente un dossier avec option d'achat.

L'Assemblée de Corse a examiné ce rapport en 2014, le 18 juillet. Il contenait la présentation d'un projet. On nous a demandé d'examiner toutes possibilités de construction, d'achat de locaux répondant aux besoins de la CTC, de négocier avec le bailleur l'acquisition de locaux tels que décrits dans le projet de contrat de location.

Voilà ce que nous avons fait. Cela convient ou ça ne convient pas, mais chacun en décidera comme il voudra. On a reporté de séance en séance le projet, il n'y a pas d'urgence particulière. Mais à force de ne pas y avoir d'urgence, ça commence à faire long. Vous votez pour, vous votez contre, mais je ne vois pas très bien ce que cela a à faire avec le débat institutionnel.

On a des personnels qui ont besoin de locaux pour être logés, on a des problèmes considérables à cet égard, ou bien on le fait, ou on ne le fait pas. Chacun décide ce qu'il fait. Je vais vous présenter le rapport, vous votez pour ou vous votez contre, il est adopté ou pas, cela ne m'empêchera pas dormir la nuit.

Donc, M. le Président, je vais présenter le rapport, si vous le voulez bien.

Lors de la session du 18 juillet 2014, nous avons examiné un rapport relatif à la mise en place d'une politique immobilière. A cette occasion, un certain nombre de décisions ont été prises et notamment l'achat de l'ancienne propriété d'EDF qui est concrétisé puisque cela a été signé aujourd'hui même définitivement.

Entre autres, le rapport comportait la présentation d'un projet de contrat de location d'un ensemble immobilier à usage de bureaux devant

être édifiés sur la commune de Sarrola par la SARL Primo représentée par M. ROCCA.

A cette occasion, l'Assemblée de Corse a demandé d'une part, d'examiner les possibilités de construction d'achat de locaux répondant aux besoins de la Collectivité Territoriale de Corse et d'autre part, de négocier avec le bailleur l'acquisition des locaux tels que décrits dans le projet de contrat de location.

S'agissant des possibilités de construction ou de l'achat de locaux répondant aux besoins de la CTC, la construction d'un bâtiment par la CTC nécessite au préalable l'acquisition d'un terrain, l'organisation d'un concours d'architecture, des études de maîtrise d'œuvre, l'instruction d'un permis de construire, la passation de différents marchés. En étant relativement optimiste, le délai requis est d'environ 5 ou 6 ans sans compter d'éventuels appels d'offres infructueux tels que nous les avons connus pour ce qui concerne le collège du Stilettu à Ajaccio.

La difficulté de trouver du foncier disponible à la construction, je le dis aujourd'hui, ce n'est quand même pas facile et ce serait un délai très long.

Nous avons essayé de trouver des possibilités. On a regardé auprès de tiers en vue de l'acquisition de 6 000 m² de locaux à usage de bureaux. Plusieurs propositions ont été présentées. Celles-ci ne sont encore qu'à l'état d'étude et pour la grande majorité, les terrains ne sont toujours pas propriété de ceux qui se proposent de nous les livrer.

Le projet de la SARL Primo est le plus abouti. Toutes les autorisations nécessaires y compris l'aval du Conseil d'Etat puisqu'il y a eu un contentieux, et on s'engage à livrer des locaux en avril 2017. C'est la raison pour laquelle on a choisi aussi de négocier avec cette société dans le sens qui nous était demandé.

D'abord, cette société ne souhaitait pas vendre l'immeuble immobilier dès sa réalisation, cela posait un certain nombre de problèmes juridiques. Elle a accepté à ce qu'une option d'achat puisse intervenir au terme d'une période de 3 années de location et non plus de 15 ans comme c'était prévu initialement.

Deuxièmement, elle a accepté que le prix de vente dans ce cas serait déterminé contradictoirement par des tiers évaluateurs désignés par les parties selon la méthode dite du rendement, c'est-à-dire capitalisation des loyers, à l'exclusion de toutes autres méthodes, et qui devront appliquer un taux de capitalisation montant hors taxes du loyer annuel en vigueur au jour de la manifestation par le preneur de son intérêt d'acquérir. En cas d'incapacité pour les deux experts de s'accorder, à trouver un accord sur le taux de capitalisation, un troisième expert pourra être désigné d'un commun accord entre les parties, cette disposition n'étant cependant qu'une faculté et non une obligation.

Dans l'éventualité où la CTC refuserait de prendre livraison du bâtiment loué et s'agissant d'un bail d'une durée ferme de 12 années, celle-ci sera redevable au titre du préjudice subi par le bailleur, d'une indemnité dont le montant est ramené de 7 ans à 2 ans de loyers. C'est-à-dire que nous gardons la liberté de partir avec une indemnité qui n'est pas excessive.

Cette indemnité est destinée à couvrir le coût des travaux engagés par le bailleur pour la réalisation de tous les aménagements intérieurs spécifiques souhaités par la CTC. Cependant elle n'a que peu de risques d'être activée si la CTC honore ses engagements. Cette indemnité a très peu de risques d'être activée.

Les autres caractéristiques du bail restent inchangées par rapport à ce qui vous était précédemment présenté, à savoir :

- bail commercial d'une durée ferme de 12 années
- loyer annuel de 1 560 000 € hors charges locatives indexées annuellement sur l'indice national des loyers commerciaux (ILC)
- l'ensemble des frais, charges et dépenses dus par le preneur, sera plafonné pendant toute la durée du bail à 2,3 % du montant du loyer annuel hors taxes et charges.
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera à la charge de la CTC et la taxe foncière sera supportée par le bailleur.
- dispense du versement d'un dépôt de garantie.

La prise en location de ces locaux avec la possibilité d'en devenir propriétaire au terme de 3 ans d'occupation est une opportunité très intéressante pour la CTC qui nous permettrait de disposer dans un délai raisonnable, en avril 2017, de locaux correspondant à nos besoins.

Ces espaces de travail offriront indéniablement une fonctionnalité et un confort nettement supérieur aux bureaux actuellement loués.

De plus, cet immeuble neuf de type passif, aura des performances environnementales et énergétiques allant au-delà de la réglementation actuellement en vigueur. Cela devrait se traduire par une réduction des coûts de fonctionnement et d'entretien.

Par ailleurs, cela permettra de résilier un certain nombre de contrats de location de locaux qui sont pour la grande majorité des appartements situés en centre-ville et réaménagés en espaces de travail.

Le regroupement des services et directions en un lieu unique, outre le fait de pouvoir créer des unités homogènes et cohérentes, concourra à améliorer les conditions de fonctionnement de l'institution, notamment par une meilleure communication interne et la facilitation de la circulation du courrier.

Une réflexion sur la redistribution des lieux de travail entre les services de la CTC, les agences et offices hébergés au Ricanto et au Régent pourra également être engagée, de même que sera envisageable la vente de l'immeuble le Régent, ceci dans le souci de rechercher la meilleure efficacité.

La libération d'un maximum de postes de travail situés en pleine ville, permettra d'une part de réduire les difficultés de stationnement que rencontrent quotidiennement les agents, y compris ceux du Grand Hôtel et les visiteurs et d'autre part, de résilier les contrats d'abonnement (60 emplacements) aux parkings du Diamant et du Margonajo.

Enfin, la gare de Caldaniccia, située à proximité de l'immeuble projeté va être rénovée et desservie par la navette ferroviaire.

De même la CAPA va intensifier le maillage des transports en commun afin de desservir toute la zone concernée par le projet d'aménagement mené par la Sarl PRIMO ainsi que la gare.

La mise en place de ces dessertes qui s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement durable, contribuera à alléger et fluidifier la

circulation dans Mezzavia et rapprochera les services « excentrés » de la CTC.

En conclusion, la location puis l'acquisition, dans un délai minimal de 3 ans, de l'ensemble immobilier proposé par la Sarl PRIMO aura une incidence sur le coût de fonctionnement de l'institution et participera à son développement.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer le bail relatif à la location avec option d'achat tel que présenté.

Le Président BUCCHINI

Merci. Avis de la commission des finances.

M. Antoine ORSINI

Mme Pascaline CASTELLANI a interrogé les services sur le bilan financier des loyers actuels par rapport au montant du futur loyer du bâtiment de Baléone.

Le Président Antoine ORSINI a rappelé que sur Ajaccio, la CTC disposait de locaux en location et d'autres dont elle est propriétaire, comme le Régent, qui, selon les services serait vendu.

Quel sera le bilan économique de l'opération entre le montant du nouveau loyer, les montants des loyers actuels et les produits des ventes escomptées ; le montant de la vente du Régent étant évalué par les services à 1,5 M€.

Les services du Conseil Exécutif ont fait observer que la somme des loyers actuels ne correspond pas aux montants des loyers réels, notamment si on tient compte des travaux que la CTC a entrepris dans de nombreux bâtiments.

Le Président Antoine ORSINI a estimé qu'il fallait parvenir à une mutualisation des charges de structures, notamment au niveau des Agences et Offices. Rassembler les services dans un même bâtiment, c'est déjà une forme de mutualisation, mais il convient de rester prudent.

La mutualisation peut, selon lui, arriver à des surcoûts et en ce cas, quel serait l'intérêt de l'opération dans un contexte budgétaire où l'on recherche à faire des économies en matière de charges de fonctionnement.

Les services du Conseil Exécutif ont fait remarquer qu'un tel regroupement permettra de mutualiser notamment les contrats de nettoyage, les locaux mis à disposition des agents, les secrétariats communs à plusieurs services.

Les services s'engagent à fournir un tableau récapitulatif sur les loyers, les parkings et les ventes.

Le Président Antoine ORSINI s'est prononcé favorablement sur le rapport, tout en émettant quelques réserves :

- il convient de réaliser cette étude comparative avant tout ;
- il conviendrait de doubler cette mutualisation de locaux par une mutualisation de services généraux de manière à baisser les charges à caractère général.

La Commission des Finances émet un avis FAVORABLE sur ce rapport (Non-participation du groupe « Femu a Corsica » et Abstention de Mme Pascaline CASTELLANI).

Mme Nadine NIVAGGIONI

M. le Président, si nous pouvons partager votre souci de rationalisation et d'économies d'échelle, nous ne partageons pas le choix du site et les deux options qui ont été proposées : une option d'achat qui est selon nous exposée de façon insuffisante et l'option de location qui est excessivement chère, qui coûterait sur les 12 années presque 19 M€ à la Collectivité, ce qui n'est pas une petite affaire.

Nous ne sommes pas d'accord parce qu'il nous semble que ce projet est en contradiction avec ce que nous avons développé dans le PADDUC, à savoir des options environnementales en termes de cadre de vie, etc. Nous sommes là en train de contribuer à l'agrandissement d'une petite ville champignon qui va fonctionner en circuit fermé, qui appartient à des privés. Ce n'est pas du tout notre conception du développement urbanistique d'une ville.

Nous pensons qu'il était important et d'ailleurs les personnels l'ont manifesté puisqu'en commission territoriale paritaire, ils ont fait savoir qu'ils n'étaient pas favorables à ce projet. Nous pensons que nous ne devrions pas sortir les services administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse de l'enceinte de la ville d'Ajaccio. Je ne fais pas ici de politique, mais nous sommes obligés de revenir sur ce point. Ajaccio, aujourd'hui, est vidée d'un certain nombre de commerces, vous le voyez tous, tout se passe à la périphérie de la ville. Il serait dommageable, tant au plan symbolique parce que la Collectivité Territoriale de Corse, ce n'est pas rien et ça serait dommage de l'implanter dans une zone où les bulldozers ont tout ratiboisé. En terme environnemental, je crois que c'est le pire des contre-exemples. En terme aussi urbanistique, il y a un meilleur choix à faire. Nous pourrions réfléchir à quelque chose de plus prestigieux sur un site qui pourrait être partagé par l'ensemble du personnel et par les élus aussi. Je crois que la concertation n'a pas été suffisamment loin dans ce domaine.

Vous avez parlé aussi des options d'achat. Effectivement, au terme de trois ans, il y aurait la possibilité si les experts s'entendent, d'arriver à une possibilité d'achat. Je vois assez mal lorsque les intérêts sont contradictoires comment ces experts pourraient arriver à une situation d'entente, ce qui nous engagerait à ce moment-là à une location jusqu'à 2029.

Je ne pense pas que ce soit les meilleurs choix qui pourraient être faits pour cette implantation de la Collectivité Territoriale de Corse. On va peut-être demander le point de vue aussi de l'Exécutif parce que ce qui nous a été dit par les services, c'est que l'Exécutif ne s'est pas formellement affirmé sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je partage les propos de Nadine, tant sur le fond que sur la forme.

Sur le fond, une administration comme la nôtre, aujourd'hui avec 1 300 salariés, demain avec 3 500 aura besoin de locaux dans des proportions importantes. Bien entendu, s'il y a les fusions, nous en récupérerons certains, mais il y a ce manque de places que ce soit à Ajaccio ou à Bastia.

Tous les organes de pouvoir construisent des bâtiments publics qui sont symboles à la fois du prestige, du pouvoir et du savoir-faire technologique. Cela existe depuis la nuit des temps. Il y a deux formes de bâtiments : les bâtiments de culte et les bâtiments de pouvoir. En général, les plus gros bâtiments sont les commissariats, les casernes et les assemblées délibérantes, que ce soit des assemblées de justice ou plénière, c'est pour symboliser le pouvoir. L'homme est ainsi fait qu'il a continué à garder ces principes.

Aujourd'hui, on voudrait transférer la totalité ou la quasi-totalité des personnels des personnels qui sont salariés de la Collectivité Territoriale, dans la banlieue new city d'Ajaccio, dans des bâtiments qui sont de type troglodyte, du niveau - 2 au niveau +1. Techniquement, la partie aveugle des zones en appui sur la montagne rend incompatible avec le Code du travail la destination de bureaux qui est très réglementée en France. On ne peut pas faire de pièces aveugles, il faut des puits de lumière avec éclairage naturel. Ce n'est qu'à titre exceptionnel, lorsqu'on fait du réaménagement de locaux, qu'il y a des dérogations.

Aujourd'hui, l'immeuble Castellani ne pourrait pas être dévolu à des immeubles de bureaux si on le construisait à neuf parce que les claustras vitrés qui donnent un semblant de puits de lumière sont en contradiction totale avec le Code du travail. Ce qui veut dire que demain, des syndicalistes respectueux des conditions de travail à long terme auraient le droit absolu de se positionner en retrait pour conditions de travail dégradantes. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point, la partie financière. On est sur du 22 € au m²/an. Ce sont des prix exorbitants, ce sont des prix de locaux de luxe, ce sont des prix de locaux si on prenait des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} étages sur l'espace Diamant à Ajaccio. Certes, les domaines vous les ont validés, mais ils les valident dans une surenchère spéculative où chaque année, on rajoute 1 ou 2 € au m² pour en arriver aujourd'hui à des proportions de location sur des locaux industriels qui sont exorbitantes et qui ne retracent pas la vraie valeur de travail. Cela veut qu'aujourd'hui, un artisan, un commerçant qui voudrait louer 100 m², est-ce que vous croyez qu'il peut les prendre à 2 500 € par mois à Baléone pour louer un 100 m² ? Il y a très peu de professions qui peuvent se permettre cette valeur immobilisée et ces pertes. Ce qui veut dire qu'il y a un décalage entre les évaluations fiscales faites par les Domaines en Corse et la réalité de ce qu'on peut payer. Bien sûr, la CTC peut les payer, mais c'est au détriment de plein d'autres choses et ce

n'est pas la réalité économique. Le fait que ce ne soit pas la réalité économique, ça aggrave la situation des conditions de rachat parce qu'il n'y a pas de prix fixé, mais il y a une clause léonine qui dit que ça va être sur la capitalisation de la valeur locative. Cela a un sens très précis lorsqu'on fait des expertises immobilières car aujourd'hui, tous les experts, quand ils font une évaluation de biens sur la capitalisation immobilière, ils adoptent la règle du X 20, 20 fois le loyer. Cela veut dire qu'on achèterait ce bâtiment 30 M€. Or, combien peut coûter un bâtiment en R-2, R-1, R0 et R+1 sur un terrain vague à Baléone que nous construirions nous-mêmes de manière programmatique, planifiée et bien faite ? Il coûterait entre 15 et 18 M€.

Dans ces conditions-là, pour l'avenir de la Corse, pour le respect des conditions de travail, pour l'harmonisation des conditions de vie à Ajaccio, on ne peut pas prendre aujourd'hui la décision de délocaliser 200, 300, voire 400 emplois parce que dans 6 000 m² on peut mettre plus de 300 personnes en prenant une décision comme ça, qui est quand même prise à la légère dans la mesure où on n'est pas aller au bout de la prospective pour construire sur le terrain Collectivité Territoriale de Corse de la gare à Ajaccio où il y a une friche industrielle de plusieurs hectares et qui, dans le cadre des déplacements du réseau ferroviaire et des modalités intermodales qui sont envisagées, il peut y avoir la place sans chercher 100 000 terrains à cet endroit-là de faire un établissement, au-dessus des voies ferrées comme cela se fait dans toutes les villes du monde et de se servir de ce qui est disponible.

J'ai essayé de vous donner des arguments simples. Ils sont opposables à une bonne décision qui est, ce soir, de retirer le dossier et de se remettre en prospective d'une construction propre de nos bâtiments pour que nous capitalisons pour des richesses de la CTC et non pas pour les richesses de promoteurs qui ont gagné assez d'argent, voire trop d'argent.

M. Etienne BASTELICA

Après ce que vient de dire Paul-Félix, juste un petit commentaire. Il y a quelques jours, nous étions dans une réunion du conseil d'administration de l'Agence du tourisme de la Corse. Cela fait un certain temps, pour des raisons diverses et variées, je connaissais un peu le dossier, beaucoup même, et quelqu'un à un moment donné a posé une question parce que nous avons la possibilité d'aller au Palais des congrès. Il y avait 40 personnes et donc, quelqu'un a posé la question : quel est le loyer que

paye l'ATC ? Cela faisait 140 000 € par an. Alors, je ne sais pas si toutes les précautions ont été prises par les services. Je pense qu'à un moment donné, moi qui fais partie aussi du GIRTEC, j'ai eu la chance d'aller dans des petits palaces merveilleux, pas très loin d'ici et systématiquement, on pose la question, combien coûte ce loyer ? On me donne la réponse. Alors, c'est vrai que mis bout à bout, des loyers que paie aujourd'hui la Collectivité Territoriale de Corse, puisque c'est comme ça que nous l'appelons, à des propriétaires privés sur Ajaccio, cela représente quand même des sommes très importantes.

Alors, est-ce qu'il faut choisir entre les propriétaires d'Ajaccio et d'autres propriétaires qui sont un peu plus loin ? Est-ce que le prix au m² de 22 €, voire de 16 € au m², parce que si je fais le décompte de la superficie des locaux ? Est-ce qu'on doit se reposer des questions comme je m'étais permis de le dire aux services, il y a un mois, quand le dossier avait été retiré ? Est-ce qu'on doit acheter des murs pour qu'on puisse organiser les services dans des endroits beaucoup plus modernes et surtout qu'on ait au moins une place forte en dégageant d'autres immobilisations à Ajaccio qui pourraient permettre de délivrer 2 000 m² de locaux à usage administratif pour les rendre habitables ?

Je n'ai pas une position arrêtée. Si demain, il faut revenir avec les services en commission pour discuter, mais je pense qu'à un moment donné, il y a une volonté de vouloir rationaliser les choix. Ce n'est quand même pas un petit dossier. Est-ce qu'il peut prendre 15 jours, 1 mois ou 2 mois en plus ? Personnellement, cela ne me dérange pas. Il faut quand même réfléchir parce qu'après il y a l'impact sur l'économie d'Ajaccio puisque souvent, on traite les fonctionnaires de nantis, mais même si le taux de pénétration des fonctionnaires en Corse est à 31%, c'est peut-être pour ça qu'économiquement, je n'ai pas dit qu'on se portait bien, mais on se porte mieux que dans des endroits où le taux de pénétration de l'emploi public est à 17 %. Il faut réfléchir, mais comme le dirait le Président GIACOBBI, j'attends avec impatience son point de vue.

M. Jean BIANCUCCI

Je voudrais rappeler qu'en discussion à la commission des finances, puisque ce dossier est arrivé quand même il y a quelques mois, au mois d'octobre au moins, nous avons, après un échange tout à fait correct et sans que pour autant on affiche des positions extrêmes, demandé à ce qu'une solution soit étudiée qui est la solution de la construction des locaux.

Cette solution de construction des locaux n'a pas été prise en compte et je ne comprends pas pourquoi. Ceci d'autant plus que du point de vue comptable et financier, elle pourrait se justifier. La construction, c'est faire passer des charges qui sont actuellement des charges de fonctionnement en investissement. C'est vrai que l'investissement coûte. Je pourrais ajouter que d'ailleurs, on a réfléchi au problème notamment à la CAPA, même si le problème de la location avait été envisagé à un moment donné, il y a eu du point de vue de l'implantation un débat puisqu'on est retourné en cœur de ville. Cela a posé problème, mais on a néanmoins investi dans un bâtiment et je pense que du point de vue comptable et financier, le calcul qui avait été fait, a été un bon calcul. Ne fut-ce que de ce point de vue, M. le Président, je pense qu'on devrait réfléchir.

Ensuite, il y a toutes les remarques qui ont été faites et même si je me suis absenté, j'ai quand même essayé d'écouter ce qui se disait, non pas en totalité, mais en partie, et je partage les remarques qui ont été faites.

Aujourd'hui, la sagesse commande a minima de reporter le dossier. Le reporter non pas avec désinvolture, mais le reporter après avoir constitué, par le biais de la commission des finances ou par le biais d'une commission paritaire avec les services, peu importe, une commission d'étude pour essayer d'évaluer. Attendez, ce n'est pas une paille ! Chacun à son point de vue, vous répondrez, M. le Président. Ce n'est pas une manière de botter en touche, c'est une manière intelligente d'essayer de sortir de ce problème. On m'a dit, parce que j'en ai parlé avec non seulement des politiques mais des gens du monde de l'économie, « qu'est-ce qui vous prend ? ». J'ai été obligé de dire « c'est une idée de l'Exécutif ».

Quand on est interpellé de cette manière, on est quand même tenu de répondre et on est souvent à cours de raisonnement. C'est pour ça que je reviens à la proposition qui avait été faite par la commission des finances, en discussion, de retrait du dossier et de l'examen de ce dossier dans le cadre d'un investissement au compte de la Collectivité Territoriale de Corse.

Le Président GIACOBBI

Mesdames, Messieurs les conseillers territoriaux, ce que je viens d'entendre par plusieurs intervenants me choque profondément.

Moi qui ne défends pas d'intérêt ou d'a priori, je vais vous rappeler ce que c'est que ce dossier.

J'ai entendu des choses qui dans toute autre assemblée de France aurait suscité à tout le moins l'humour et peut-être autre chose.

D'abord, nous payons actuellement des loyers excessifs, un peu partout dans Ajaccio. Nous payons pour Castellani, 1 et 2 Solferino, Direction de la langue corse, Immeuble Benedetti, ATC, CESC et parking du Diamant 882 000 € par an, dans de mauvaises conditions pour la plupart du temps, dans des bâtiments qui ne sont pas de grande qualité pour la plupart du temps, certains sont même de très mauvaise qualité, sans parler des frais qu'en réalité, parce que les propriétaires sont souvent défaillants, nous sommes obligés de faire, avec des conditions de parking qui sont mauvaises, nous sommes obligés de louer des parkings en plus. Enfin, je vous passe les détails, je remettrai à la commission des finances un rapport complémentaire et cela, c'est parfaitement normal et il faut continuer comme cela.

Deuxièmement, par-dessus le marché, dans la mesure où les locaux du Ricanto libérés permettraient l'accueil de l'Ecole de musique et de danse, nous économiserions 80 000 €. Dès lors, nous économiserions 962 000 € en renonçant à cela. Si nous vendons le Régent, nous recevrons, d'après les évaluations que nous avons faites, 4,5 M€.

Le regroupement des services en un lieu unique est évidemment un immense avantage et les économies réalisées sur les trois années de location représentent environ 10,4 M€. Elles permettraient d'une part, de payer les trois années de location et d'autre part, de disposer d'un capital de 5,72 M€ contribuant à l'acquisition des locaux estimés à ce jour par France domaine parce qu'on me parle de prix extravagants, mais toutes les évaluations qu'on fait, sont les évaluations de France Domaine. Alors, je sais bien qu'on m'explique que France Domaine a de mauvaises évaluations ! Certainement, vous savez, sur des bâtiments neufs et sur des choses comme ça, ça me paraît assez logique. Donc, on va remettre ça à la commission des finances.

Troisièmement, on nous dit qu'il faut rationaliser et j'entends des choses qui sont surprenantes : qu'il faut des bâtiments en centre-ville et prestigieux, c'est-à-dire qu'on me demande de faire comme toutes les autres collectivités régionales de France, de construire des « padanfii », de

construire des palais, de construire n'importe quoi pour le prestige. Ce n'est pas le genre de la maison, on en a assez de ce bâtiment ici qui est prestigieux, c'est-à-dire incommode, horriblement coûteux à la fois en entretien et en fonctionnement, etc. Je trouve cela absolument stupéfiant.

On nous explique qu'il n'y a aucune précaution environnementale dans le bâtiment, sauf que c'est un bâtiment basse consommation à la place de celui-ci qui est un bâtiment à THC (très haute consommation). On nous dit que personne n'est content et qu'il n'y a aucune option environnementale, qu'il n'y a pas de parking, alors que là il y a des parkings. Que voulez-vous que je vous dise ? Je n'agis pas en fonction des « on dit », moi ce qui « on me dit », cela a été les domaines qui m'ont dit. Donc, si les domaines me disent ça, il n'y a pas de problème.

On me dit aussi qu'il faut absolument être à Ajaccio, c'est une obligation absolue, il faut être sur la commune d'Ajaccio ! Au passage, la Préfecture des Alpes maritimes est à Saint-Laurent du Var qui comme son nom l'indique n'est pas dans le Var, mais dans les Alpes maritimes, mais pas sur la commune de Nice. Personne n'y a jamais trouvé problème. L'Office hydraulique, l'Office agricole sont à l'extérieur du centre-ville de Bastia, etc. Personne n'y a trouvé problème. On pourrait multiplier toute une série d'exemples. Il faut que nous soyons dans le centre d'Ajaccio !

Des bâtiments troglodytes ? Soyons sérieux. Je ne comprends pas très bien de quoi on me parle.

Les évaluations sont celles des domaines. On me dit que les domaines sont éloignés de la réalité économique, on me dit que la capitalisation des valeurs locatives n'est pas la bonne méthode, c'est pourtant celle qui est universellement acceptée ; que c'est sur un terrain vague, il n'a pas encore été construit. On me dit qu'il faudrait aller sur un terrain Collectivité Territoriale de Corse sur la gare d'Ajaccio qui est actuellement affecté aux CFC. Michel, c'est un détail, on va prendre la gare, on va la mettre ailleurs, on va utiliser le terrain. Et puis, il n'y a pas de problème, il suffira de construire sur la gare. Cela fait 4 ans qu'on est sur la construction au-dessus de la gare à Bastia et on ne s'en sort pas parce que c'est compliqué. Si c'était aussi simple que ça, on y aurait pensé.

On me dit enfin qu'il s'agit d'enrichir des promoteurs. Pourquoi pas ? On va mettre aux voix ce dossier et puis vous direz oui ou non. Ça m'est totalement indifférent. Dans un cas, nous aurions une solution en

2017, dans l'autre cas, nous ne l'aurons jamais ou en tout cas, pas avant des années. De surcroît, on me dit que ce n'est rien de construire, qu'on sait construire moins cher, qu'il n'y a pas de problèmes, etc. Pas de problèmes ! Avec le PLU d'Ajaccio qu'on aura dans un an ou dans deux ans, on aura un permis de construire dans quatre ans, dans cinq ans et on construira, on inaugurerait un bâtiment dans dix ans. Je serai à la retraite à Venaco et je compterai les coûts. Entre-temps, les personnels continueront d'être dans des conditions qui ne sont pas convenables pour la plupart d'entre eux. Ecoutez, ce n'est pas sérieux !

Si vous considérez que ce n'est pas bien d'aller ailleurs... Je n'ai aucun intérêt dans tout cela, ni politique, ni personnel, ni financier. Donc, je vous en prie, n'essayez pas de dire qu'il y a le moindre intérêt dans ma personne. Je pense qu'aucun d'entre vous n'y pense et donc, n'essayez pas de le suggérer.

Il y a une solution. On se fonde donc sur l'avis des domaines. On a regardé dans Ajaccio, trouvez-moi 6 000 m² dans Ajaccio, trouvez-les moi ! Expliquez-moi comment on va construire en moins de temps que ça le bâtiment. Si vous le trouvez, cela m'est totalement indifférent ! La seule chose qui ne m'est pas indifférente, c'est qu'il y a des personnels qui ont besoin d'être logés, que ce fatras de locations nous exaspère parce que je sais qu'on paye très cher des choses qui sont relativement médiocres. C'est ça la réalité ! Et j'ai honte parfois quand je vais dans certains services, parce que je trouve que c'est plutôt indigne de ce qu'on devrait avoir.

Maintenant, pour le reste, vous voulez, vous ne voulez pas, vous votez, vous vous décidez, chacun s'assume. Si vous dites oui, OK on va avancer. Si vous dites non, on cherchera autre chose, mais on cherchera mollement. Ce n'est pas un problème. Vous me dites qu'il faut faire une commission. Je sais, aujourd'hui, on fait des commissions, des études sur tout et on n'avance sur rien.

Moi, je suis pour des choses concrètes. S'il était connu que bâtir pour une collectivité était plus rapide que faire bâtir, ça se saurait. C'est la raison pour laquelle toutes les régions qui ont construit des bâtiments se sont terminées à être contestées parce que les coûts, les délais ont explosé et en dehors de la grandiloquence du bâtiment, on a eu des choses coûteuses. Tout ceux qui ont eu la sagesse d'aller dans des bâtiments relativement plus modestes, dans des endroits écartés où les gens peuvent se garer, sont à proximité, sont bien installés avec des bâtiments de basse

consommation, personne n'en a jamais rien dit. Je pense aux services, je pense à l'intérêt de nos agents, au bon fonctionnement de la Collectivité Territoriale de Corse qui est très difficile à gérer dans les conditions actuelles. Vous allez voter pour ou contre, ça m'est tout à fait indifférent et je dirai après ce que j'en pense.

Le Président BUCCHINI

Je vais demander une suspension de séance de 2 minutes.

La séance est suspendue à 17h 15 et reprise à 17h 23.

Le Président BUCCHINI

Je suis obligé de quoi faire ? De suspendre définitivement la séance.

Pour le moment, nous sommes 8. Si quelqu'un veut bien sonner ?

Le Président GIACOBBI

Monsieur le Président, je crois qu'effectivement, la tactique qui consiste à s'en aller pour ne pas assumer son vote existe, ça n'est pas très convenable. Par conséquent, vous estimez à juste titre ne pas pouvoir passer au vote puisque chacun préfère s'en aller que de décider. Mais rassurez-vous, mon cher Président, et vous le savez, à la première session de rentrée, je représenterai ce rapport. Je prierai la commission permanente de m'autoriser à le faire passer en priorité, comme cela chacun votera pour ou contre et ce sera très bien ainsi.

Les propos qui ont été tenus tout à l'heure, à certains égards, sont indignes. Je rappelle que ce n'est pas 22 € du m², c'est 16 € du m², ça fait une petite différence naturellement dans la présentation... C'est tout à fait peu convenable que de donner des chiffres erronés de 40 %, tant qu'on y est !

Donc, on vous représentera le dossier. On rajoutera les pièces, les avis des Domaines et le reste, tout ce qu'on pourra mettre et vous choisirez en fonction des intérêts que vous défendez.

Pour ce qui me concerne, je vous proposerai en fonction de l'intérêt général. Chacun a sa méthode.

Le rapport est RETIRE.

Le Président BUCCHINI

Nous sommes dix. Je vais donc suspendre.

Bonne année et bonne santé !

La séance est levée à 17 h 25.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

18 ET 19 DECEMBRE

**PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE
EN FAVEUR DE LA CORSE**

(RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES)

**RECUEIL DES
AMENDEMENTS**

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

18 ET 19 DECEMBRE

**PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE**

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : M. ANTOINE ORSINI, PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION.

DANS LA TROISIEME PARTIE, AU II A/ : PROPOSITIONS EN MATIERE DE FISCALITE ENVIRONNEMENTALE ET/OU TOURISTIQUE

A/ Création d'une taxe de développement durable - applicable aux passagers et aux véhicules embarquant à destination de la Corse par un moyen de transport public aérien ou maritime, inspirée des principes et dispositions des articles L321-11 et L321-12 du code de l'environnement.

PAGE 24 - alinéa premier, ainsi rédigé : « Cette catégorisation devra notamment permettre de soumettre à des tarifs différents les motos, les véhicules légers à 4 roues avec et sans attelage, les camping-cars et les autocars ; L'étude fine et la mise au point de la grille tarifaire seront réalisées ultérieurement dans le cadre des travaux engagés avec le Gouvernement ».

et PAGE 24 – au 1, alinéa premier

EXPOSE DES MOTIFS :

L'amendement vise à encourager les comportements vertueux limitant les pollutions terrestres occasionnées par les camping-cars.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

1. L'alinéa premier NOUVEAU EST AINSI REDIGE :

« Cette catégorisation devra notamment permettre de soumettre à des tarifs différents les motos, les véhicules légers à 4 roues avec et sans attelage, les autocars et les camping-cars ; **pour cette dernière catégorie il pourra être envisagé, sous condition de faisabilité opérationnelle, une récupération partielle du montant de taxe payé sur présentation d'une preuve de la fréquentation des établissements d'accueil (hôtellerie de plein air) de ces véhicules.** L'étude fine et la mise au point de la grille tarifaire seront réalisées ultérieurement dans le cadre des travaux engagés avec le Gouvernement ».

2. Au 1 de l'alinéa premier :

Après : Dans le but de lutter contre le camping sauvage, la taxe applicable aux camping-cars pourrait s'inscrire dans un système vertueux permettant ...

Et avant : ...une récupération partielle du montant payé sur présentation d'une preuve de la fréquentation des établissements d'accueil (hôtellerie de plein air) de ces véhicules.

RAJOUTER : « ,sous condition de faisabilité opérationnelle, »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

18 ET 19 DECEMBRE

**PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE**

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : M. ANTOINE ORSINI, PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION.

DANS LA CINQUIEME PARTIE, AU II A/ : PROPOSITIONS D'EVOLUTION DES REGIMES FISCAUX BENEFICIANT AUX ENTREPRISES INSULAIRES

PAGE 37, après le dernier alinéa :

EXPOSE DES MOTIFS :

L'amendement a pour objet d'étendre aux opérations de crédit-bail immobilier conclues jusqu'au 31 décembre 2021 (au lieu du 31 décembre 2014) le bénéfice de la dispense de réintégration consentie par les dispositions de l'article 239 sexies D du code général des impôts, à des locataires répondant à certaines conditions.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

RAJOUTER :

« Les opérations de crédit-bail immobilier :

Situation :

Le locataire qui accepte, à l'échéance d'un contrat de crédit-bail, la promesse unilatérale de vente dont il est titulaire, devient propriétaire du bien objet du contrat. Ce bien est alors inscrit à son bilan parmi les éléments de l'actif immobilisé et le locataire acquéreur de l'immeuble doit procéder, le cas échéant, à la réintégration d'une fraction des loyers versés en cours de contrat.

Sous certaines conditions tenant au lieu de situation de l'immeuble et de durée du contrat, l'article 239 sexies D du CGI dispose que les crédit-preneurs qui répondent aux conditions des a et b de l'article 39 quinquies D du CGI sont dispensés de toute réintégration au moment de la levée de l'option.

- Les entreprises concernées sont les petites et moyennes entreprises relevant de l'impôt sur le revenu ou soumises à l'impôt sur les sociétés qui répondent aux critères prévus par a et b de l'article 39 quinquies D du CGI.

- Pour les contrats conclus à compter du 1er janvier 2001, le bénéfice de la dispense de réintégration d'une fraction des loyers est réservé aux contrats portant sur des immeubles à caractère industriel et commercial (CGI, art. 239 sexies D).

*- Les dispositions de l'article 239 sexies D du CGI ne s'appliquent qu'aux opérations conclues entre le 1er janvier 1996 et le **31 décembre 2014**, pour la location, par un contrat de crédit-bail, d'une durée effective d'au moins quinze ans.*

- Les opérations conclues à compter du 1er janvier 2007 bénéficient de la dispense de réintégration des loyers prévue à l'article 239 sexies D du CGI, sous réserve que les immeubles visés par ces opérations soient situés dans les zones d'aide à finalité régionale (zones AFR)

- Le troisième alinéa de l'article 239 sexies D du CGI cantonne le bénéfice de cette dispense de réintégration au respect des encadrements communautaires propres aux petites et moyennes entreprises ou aux zones d'aides à finalité régionale suivant le lieu d'implantation de l'immeuble faisant l'objet du contrat de crédit-bail.

Le bénéfice des dispositions de l'article 239 sexies D du CGI pour les immeubles neufs situés dans les zones AFR est subordonné au respect des conditions et limites prévues par l'article 13 du règlement n° 800/2008 de la Commission européenne du 6 août 2008, concernant l'application des articles 87 et 88 du Traité CE aux aides nationales à l'investissement à finalité régionale.

Pour les autres immeubles situés dans ces zones, le bénéfice de l'exonération est subordonné au respect du règlement CE n°1998/2006 de la commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis.

Ainsi, il est rappelé notamment que sont exclus du champ des aides à finalité régionale certains secteurs (pêche et aquaculture, construction navale, charbon, acier, fibres synthétiques).

En Corse, face à la progression régulière du nombre d'entreprises (+ 22% en six ans) et à la très forte réduction d'espaces fonciers dédiés à l'immobilier d'entreprise, **et même si**

l'Assemblée de Corse a adopté en Mars 2011 un plan régional des zones d'activité dédié à la création de ZA ou à la requalification des ZA existantes, il est très difficile pour une entreprise de créer son bâtiment d'exploitation.

Or, si l'aménagement de ces zones est indispensable, il n'en est pas moins utile de permettre aux entreprises d'y construire leurs structures d'exploitation.

Toutefois, quelles que soient les natures de crédit et malgré la qualité de leur signature (le nombre d'entreprises cotées « 3+ » est de 15% supérieur à la moyenne nationale) les entreprises corses, en ayant peu recours à l'endettement n'exploitent pas suffisamment leur potentiel d'investissement ce qui constitue un frein manifeste au développement économique de l'île et appelle donc une politique de soutien qui accompagne le financement des projets créateurs d'activités et d'emplois.

Aussi, la technique du crédit-bail immobilier qui présente comme avantages un mode de financement souple et performant couplé à un effet de levier fiscal est particulièrement adapté pour les entreprises en Corse et donc très complémentaire du plan régional des zones d'activité repris dans le PADDUC.

Proposition

« Afin de consolider l'avantage fiscal consenti dans l'article 239 sexies D du CGI il est proposé que la date du 31 décembre 2014 y figurant soit remplacée par la date du 31 décembre 2021 qui correspond à la date butoir de notification par la France à l'union européenne de la détermination des Zones à Finalité Régionale. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

ABSTENTION : Groupe

« CCFG »

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

18 ET 19 DECEMBRE

PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT : « ZONE FRANCHE MONTAGNE »

PAGE 35

Dans toute la proposition, **REPLACER** « zone franche montagne » **PAR** « zone franche rurale et montagne »

* AVIS DE LA COMMISSION

RETIRE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

RETIRE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014****18 ET 19 DECEMBRE****PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE*****RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES*****AMENDEMENT N° 4****DEPOSE PAR : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »****PROPOSITION D'AMENDEMENT : « ZONE FRANCHE MONTAGNE »****PAGE 35**

Dans le paragraphe 1, à la fin du paragraphe dans : « zone franche de compensation des handicaps », **REPLACER** « des handicaps » **PAR** « des contraintes »

*** AVIS DE LA COMMISSION****TOMBE***** DECISION DE L'ASSEMBLEE****TOMBE**

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

18 ET 19 DECEMBRE

**PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE***RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES***AMENDEMENT N° 5****DEPOSE PAR : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »****PROPOSITION D'AMENDEMENT : « ZONE FRANCHE MONTAGNE »****PAGE 35**

Au 2^{ème} paragraphe après « période » : **REPLACER** : « d'une période limitée mais significative (5ans) » **PAR** « d'une période significative (10 ans) compte tenu des handicaps importants constatés en termes de densité démographique, de temps et coûts de parcours vers les principaux pôles de proximité »

*** AVIS DE LA COMMISSION****RETIRE***** DECISION DE L'ASSEMBLEE****RETIRE**

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

18 ET 19 DECEMBRE

PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN FAVEUR DE LA CORSE

<i>RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES</i>
--

AMENDEMENT N° 6

DEPOSE PAR : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »**PROPOSITION D'AMENDEMENT :** « ZONE FRANCHE MONTAGNE »**PAGE 35**

A la fin du 3ème paragraphe, **RAJOUTER** : « Celle-ci se basera sur des dispositions fortes en termes d'exonération fiscale et de charges pour les entreprises existantes ou en création, sur les 10 ans, dans les zones extrêmement contraintes et très contraintes identifiées dans le Plan Montagne du PADDUC (soit 128 communes). La zone franche rurale et de montagne comprendra aussi des dispositions fiscales très incitatives en faveur des ménages dans les zones précitées.

En outre, pour être pleinement efficace, au service de la revitalisation de l'intérieur, cette zone franche rurale et de montagne doit s'accompagner, tel évoqué dans le Plan Montagne, d'un taux de subventionnement public garanti pour les communes et EPCI de 90%, de même que d'une dotation quinquennale bonifiée dans les zones identifiées. Cette mesure de subventionnement garanti peut s'élargir aux porteurs de projets privés.

Les règlements des aides de la CTC et de ses agences et offices doivent transcrire cette politique de subventionnement différenciée par zone. »

* **AVIS DE LA COMMISSION**

RETIRE

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

RETIRE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

18 ET 19 DECEMBRE

**PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE**

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 7

DEPOSE PAR : M. Jean-Guy TALAMONI AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »

OBJET : Demande de transfert de 10 % supplémentaire de la TVA.

EXPOSE DES MOTIFS :

La « territorialisation des impositions », à savoir le transfert du produit de ces impositions au budget de la Collectivité Territoriale de Corse, fait depuis longtemps partie des revendications du courant indépendantiste (cf. les versions successives de notre projet « Corsica 21 »). Il constituerait un important vecteur de responsabilisation de notre collectivité. Par ailleurs, l'évolution, positive, du produit fiscal est évidemment plus favorable que celle des dotations d'Etat, lesquelles sont en diminution constante, tendance dont il n'y a aucune raison de prévoir l'inversion dans les années à venir. C'est donc avec satisfaction que nous enregistrerons la prise en compte de cette demande de notre part. Toutefois, dans les propositions de la Commission, le transfert du produit de TVA se limite à la compensation de la DGD qu'elle remplacerait, alors que la même démarche pourrait être étendue au remplacement et à la compensation de la DGF moyennant un montant équivalent en produit de TVA.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Augmenter le transfert du produit TVA à concurrence du montant de la DGF.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

CONTRE : Groupe « CCFG »

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

18 ET 19 DECEMBRE

<p align="center">PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN FAVEUR DE LA CORSE</p>

<p align="center"><i>RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES</i></p>
--

<p align="center">AMENDEMENT N° 8</p>
--

DEPOSE PAR : M. Jean-Guy TALAMONI AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Il est fait référence dans le rapport (cf p.36) aux prétendus « handicaps » de la Corse. Ce mot paraît inadapté s'agissant d'un pays présentant des atouts peu communs et ayant été appauvri par les politiques néfastes qui y ont été menées. Le mot « contraintes » - généralement utilisé dans les textes de l'Union Européenne - sera préféré au mot « handicaps », car ici la forme rejoint le fond : au moment où la Corse cherche un nouvel élan économique, social et culturel, il convient d'être précis s'agissant de notre situation.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

REPLACER, dans le texte du rapport, le mot « handicaps » **PAR** le mot « contraintes ».

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

18 ET 19 DECEMBRE

PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 9

DEPOSE PAR : Mme Fabienne GIOVANNINI AU NOM DU GROUPE « FEMU A
CORSICA »

Chapitre II : "Les propositions en matière de fiscalité à finalité environnementale
et/ou touristique"

Sous-chapitre A : "Création d'une taxe de développement durable (...) code de
l'environnement"

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**PAGE 21** :

En bas de page après "dans le cadre du Padduc", **AJOUTER** un nouvel alinéa :

"Il conviendra à ce titre de prévoir une information brève sur le billet émis de chaque passager transporté, afin d'informer sur la politique de promotion d'une "citoyenneté environnementale" par la Collectivité Territoriale de Corse, et donc la nécessaire participation de chacun à cette politique."

* **AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

ABSTENTION : Groupe « Rassembler »

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

18 ET 19 DECEMBRE

PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 10

DEPOSE PAR : Mme Fabienne GIOVANNINI AU NOM DU GROUPE « FEMU A
CORSICA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 22, deuxième paragraphe, première phrase, après "conventionnelle, les actions",

AJOUTER : « notamment de sensibilisation et de conscientisation à une "citoyenneté
environnementale ».

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

18 ET 19 DECEMBRE

PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN FAVEUR DE LA CORSE

<i>RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES</i>
--

AMENDEMENT N° 11

DEPOSE PAR : Mme Fabienne GIOVANNINI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Sous-chapitre B : "Création d'un droit d'accès aux aires marines protégées applicable aux navires de plaisance"

PAGE 27 :

AJOUTER après le second tiret :

"A ce titre, l'un des objectifs d'un tel "droit d'accès" est aussi d'agir sur la conscientisation des usagers à la fragilité de nos sites et à la nécessité de développer une "citoyenneté environnementale".

Cette sensibilisation pourrait s'effectuer par l'envoi d'un document de présentation de la richesse de la biodiversité de nos aires marines protégées, des conditions de traversée et de la conduite à observer pour ne pas impacter négativement l'équilibre écologique de cette biodiversité ».

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTÉ

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

18 ET 19 DECEMBRE

PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN FAVEUR DE LA CORSE

<i>RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES</i>
--

AMENDEMENT N° 12

DEPOSE PAR : Mme Fabienne GIOVANNINI au nom du groupe « Femu a Corsica »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 27 : Après le paragraphe : "In fine et à travers ce fonds (...) la stratégie régionale",

AJOUTER :

"Par ce biais qui permettra de mieux renseigner les gestionnaires sur la fréquentation de nos aires marines protégées, il sera possible, à terme, d'imaginer y compris des politiques de régulation des flux de fréquentation sur les sites les plus fragiles".

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

CONTRE : Groupe « Gauche Républ. »
ABSTENTION : Groupe « Rassembler »

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

18 ET 19 DECEMBRE

<p align="center">PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN FAVEUR DE LA CORSE</p>

<p align="center"><i>RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES</i></p>
--

<p align="center">AMENDEMENT N° 13</p>

DEPOSE PAR : Mme Fabienne GIOVANNINI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 4 de la délibération - 6ème tiret (à propos des mesures fiscales nouvelles) :

Après le 3ème tiret :

RAJOUTER : *"dans un objectif notamment pour ces deux dernières propositions, de promouvoir une "citoyenneté environnementale", de préserver notre biodiversité et à terme de réguler la fréquentation dans les sites les plus fragiles".*

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

CONTRE : Groupes « Rassembler » et
« Gauche Républicaine »

ABSTENTION : Groupe « CCFG »

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014
18 ET 19 DECEMBREPROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE
EN FAVEUR DE LA CORSE

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 14

DEPOSE PAR : Mme Pascaline CASTELLANI AU NOM DU GROUPE « GAUCHE
REPUBLICAINE »**EXPOSE DES MOTIFS**

Le droit de francisation et de navigation est établi à 100 % sur le territoire national, sauf mesure dérogatoire comme la Collectivité territoriale de Corse en bénéficie.

Rien n'interdit de porter le droit de francisation et de navigation à 100 % en demandant au gouvernement de modifier la mesure dérogatoire dont bénéficie la Collectivité territoriale de Corse, instituée au dernier alinéa de l'article 223 du code des douanes, de sorte que la dérogation permette à la Collectivité territoriale de Corse, si elle y consent, d'aligner le droit de francisation et de navigation sur le droit commun.

Pour autant, cette augmentation ne concernerait que les seuls bateaux dont les propriétaires ne justifient pas d'une déclaration de revenus établie en Corse afin d'éviter que des non-résidents fiscaux viennent mouiller en Corse pour éviter de s'acquitter d'un droit de francisation et de navigation moins avantageux.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :***PROJET DE DELIBERATION : PAGE 4 - ARTICLE 2 : 2^{ème} alinéa :***

- «l'augmentation du droit de francisation et de navigation en Corse de 70 % à 90 % du taux continental», **MODIFIER « 90 % » par « 100 % pour les bateaux dont les propriétaires ne justifient pas d'une déclaration de revenus établie en Corse »**

* AVIS DE LA COMMISSION

TOMBE
au profit du 35 BIS

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**TOMBE
au profit du 35 BIS**

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

18 ET 19 DECEMBRE

PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 15

DEPOSE PAR : Mme Pascaline CASTELLANI AU NOM DU GROUPE « GAUCHE
REPUBLICAINE »

EXPOSE DES MOTIFS :

La demande de transfert de toute la fiscalité bénéficiant aux départements de Corse au profit de la Collectivité territoriale de Corse est déjà contenue dans le projet de réorganisation territoriale de la Corse.

Il est donc superfétatoire de réitérer une telle demande.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A la page 4 du projet de délibération, à l'article 2, 2nd alinéa, SUPPRIMER la phrase :

« le transfert à la CTC de la part départementale de la taxe d'aménagement (ex TDENS) en fonction de l'issue de la réforme institutionnelle en cours »

* AVIS DE LA COMMISSION

RETIRE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

RETIRE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****6EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014****18 ET 19 DECEMBRE****PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE*****RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES*****AMENDEMENT N° 16**

DEPOSE PAR : **Mme Pascaline CASTELLANI AU NOM DU GROUPE « GAUCHE
REPUBLICAINE »**

EXPOSE DES MOTIFS :

La création d'une taxe forfaitaire sur une telle assiette ne pose aucune difficulté dès lors que son objet est de générer une recette sur un outil de rente.

Pour autant, la location saisonnière des résidences secondaires sises sur le territoire insulaire doit pouvoir être taxée de la même manière quelle que soit l'identité du propriétaire.

A défaut, un mécanisme d'exonération sur un concept aussi flou que les « résidences patrimoniales » porterait atteinte au principe constitutionnel d'égalité et conduirait à générer des situations injustes.

Il est à noter, en outre, que l'exonération souhaitée sur les constructions bâties avant 1970 n'est pas pertinente et n'ayant pas fait l'objet de permis de construire n'est pas pertinente.

En effet, de nombreuses constructions réalisées avant 1970 ont été réhabilitées depuis sans permis de construire et échapperaient ainsi à cette taxe forfaitaire alors qu'elles remplissent le principal critère d'éligibilité.

Il reste que seules des situations différentes par rapport à l'objet de la loi peuvent être traitées de manière différente par cette même loi. Or, la taxation de la rente issue de locations saisonnières (objet de la loi) ne peut permettre de traiter l'assujettissement d'une personne à la taxe forfaitaire de manière différente en fonction de l'identité du propriétaire et partant du caractère « patrimonial » - fort imprécis - d'une résidence secondaire.

Une telle taxe est justifiée, pour rappel, par la poursuite d'objectifs stratégiques en matière de politique du logement. Exonérer ne permettrait pas de produire un quelconque accroissement de l'offre de logement.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 20 du rapport annexé au projet de délibération, au paragraphe intitulé « Proposition », **SUPPRIMER :**

«en exonérant les « résidences patrimoniales » qui constituent un patrimoine familial des résidents corses» au 1^{er} alinéa

*** AVIS DE LA COMMISSION**

AVIS PARTAGE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

POUR : Groupes « Rassembler » et
« Gauche Républicaine »

ABSTENTION : Groupe « Femu a

Corsica »

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

18 ET 19 DECEMBRE

PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN FAVEUR DE LA CORSE

<i>RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES</i>
--

AMENDEMENT N° 17

DEPOSE PAR : Mme Pascaline CASTELLANI AU NOM DU GROUPE « GAUCHE REPUBLICAINE »

EXPOSE DES MOTIFS :

En proposant le dispositif dont il est demandé la suppression, l'Assemblée de Corse choisirait, en même temps qu'elle dénonce l'abrogation de l'arrêté Miot, d'ajouter une fiscalité additionnelle aux droits de mutation à titre gratuit.

Rappelons que la demande de l'Assemblée de Corse de déroger à l'assujettissement au titre droits de mutation à titre gratuit des biens immobiliers situés en Corse reposaient sur la volonté de faciliter la reconstitution des titres de propriétés.

Ce faisant, l'Assemblée de Corse légitimerait l'argumentaire juridique du conseil constitutionnel et rendrait illusoire à terme, quel que soit le cadre constitutionnel dans lequel la Corse évolue, toute dérogation en matière de droit de succession.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PROJET DE DELIBERATION : PAGE 4 - ARTICLE 3 :

- ***SUPPRIMER le 2^{ème} alinéa.***

* AVIS DE LA COMMISSION

DEFAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

REJETE

POUR : Groupes « Rassembler » et
« Gauche Républicaine »
ABSTENTION : Groupe « CCFG »

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

18 ET 19 DECEMBRE

PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN FAVEUR DE LA CORSE

<i>RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES</i>
--

AMENDEMENT N° 18

DEPOSE PAR : Mme Pascaline CASTELLANI AU NOM DU GROUPE « GAUCHE REPUBLICAINE »

EXPOSE DES MOTIFS :

La proposition contenue dans l'article 5 du projet de délibération risque de conduire à une révision par l'Etat du régime dérogatoire dont bénéficie toutes les collectivités territoriales de Corse en matière de TVA.

En effet, substituer à la DGD une fraction de TVA nécessiterait pour l'Etat de réajuster le montant de la TVA exigible en Corse.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :***Projet de délibération : PAGE 5***

- ***SUPPRIMER l'ARTICLE 5.***

* **AVIS DE LA COMMISSION**

AVIS PARTAGE

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

REJETE

POUR : Groupe « Rassembler »
 ABSTENTION : Mme Marie Antoinette
 SANTONI-BRUNELLI et groupe « CCFG »
 CONTRE : le reste

ASSEMBLEE DE CORSE**6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014****REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE****PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE*****RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES*****AMENDEMENT N° 19**

DEPOSE PAR : M. ANTOINE ORSINI, PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION.

EXPOSE DES MOTIFS :

Il est proposé d'actualiser le rapport et la délibération en considération de la délibération n° 144/188 AC du 1^{er} novembre 2014 adoptant le rapport relatif au projet de PADDUC

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

3. REMPLACER, dans le rapport, dans la cinquième partie, au I (propositions pour une zone montagne pour la Corse), **page 34**, dernier alinéa :

«Il est clairement demandé dans le Plan Montagne et dans le livret VI « Gouvernance » »
PAR « *il est clairement demandé dans le Plan Montagne et dans le livret II* ».

4. Dans la délibération, page 2 :

SUPPRIMER les deux derniers visas et **REEMPLACER PAR** « *Vu la délibération N°14/188 AC de l'Assemblée de Corse adoptant le rapport relatif au projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et les dispositions qu'il contient* ».

5. Dans la délibération, **page 3**, 9^{ème} considérant :

REPLACER « dans le livret VI « Gouvernance » » **PAR** « *dans le livret II* ».

* **AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOpte

CONTRE : Groupe « Gauche Républicaine »

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE

**PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE**

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 20

DEPOSE PAR : LE GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A l'article 1^{er} page 3, REMPLACER « ADOPTE » PAR « PREND ACTE ».

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014****REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE****PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE***RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES***AMENDEMENT N° 21****DEPOSE PAR : LE GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Dans l'article 2, pages 3 et 4 de la délibération, **DIVISER** l'article en plusieurs articles distincts, chaque nouvel article reprenant chacune des propositions d'aménagement des dispositifs fiscaux existants et des mesures fiscales nouvelles.

En conséquence, l'ordre initial des articles est modifié.

*** AVIS DE LA COMMISSION****FAVORABLE***** DECISION DE L'ASSEMBLEE****ADOPTE**

ABSTENTION : Groupe « CCFG »

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE

**PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE**

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 22

DEPOSE PAR : LE GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 4

A l'article 2, REMPLACER les mots « du droit de francisation et de navigation en Corse de 70% à 90% du taux continental, » par les mots suivants : « *du nombre de stationnements dans un port de Corse de 1 à 3 par an pour pouvoir bénéficier du taux réduit de 70% du droit de francisation et de navigation, »*

*** AVIS DE LA COMMISSION**

**TOMBE
au profit du 35 BIS**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**TOMBE
au profit du 35 BIS**

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE

**PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE**

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 23

DEPOSE PAR : LE GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A l'article 2 page 4, SUPPRIMER le 3^{ème} point relatif au transfert à la CTC de la part départementale de la taxe d'aménagement.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

RETIRE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

RETIRE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE

**PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE
LA CORSE
*RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES***

AMENDEMENT N° 24

DEPOSE PAR : LE GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A l'article 2 page 4, SUPPRIMER le 3^{ème} point relatif au transfert à la CTC de la part départementale de la taxe d'aménagement.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE

**PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE**

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 25

DEPOSE PAR : LE GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A l'article 2 page 4, REMPLACER dans le 3^{ème} point des mesures fiscales nouvelles les mots « d'un droit d'accès au » par les mots suivants : « *d'une taxe forfaitaire de mouillage à l'ancre dans les* »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

TOMBE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

TOMBE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE

PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN FAVEUR DE LA CORSE

<i>RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES</i>
--

AMENDEMENT N° 26

DEPOSE PAR : LE GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****A l'article 6 page 5, AJOUTER** à la suite le paragraphe suivant :

« Deux zones d'éligibilité seraient définies en fonction de critères précis : l'altitude, la proximité d'un bourg, la densité géographique, etc... Dans ces zones différenciées, seraient prises des mesures fiscales telles que :

- *L'exonération partielle et plafonnée des impôts sur le revenu et les sociétés*
- *L'exonération dégressive de la CFE et de la CVAE*
- *L'augmentation du taux du Crédit d'Impôt sur les Investissements en Corse*

Ainsi que des mesures sociales comme l'exonération des charges sociales patronales de sécurité sociale ainsi que celles des travailleurs indépendants. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE SOUS-AMENDE (*)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

ABSTENTION : Groupe « CCFG »

(*) REMPLACER : « Deux zones d'éligibilité densité géographique, etc » **PAR** : « *les zones éligibles correspondraient à la typologie définie par le PLAN MONTAGNE du PADDUC* ».

Le reste sans changement.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE

**PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE**

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 27

DEPOSE PAR : LE GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGES 14 ET 15 :

SUPPRIMER dans la proposition de la Commission, le 2^{ème} point :

« Ensuite, et dans l'attente de cette révision,..., éventuellement qu'un maximum. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

DEFAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

REJETE

CONTRE : Femu a Corsica
et les groupes de la Majorité (Gauche)

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE

**PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE**

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 28

DEPOSE PAR : LE GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 16 :

REPLACER l'intégralité de la partie Proposition par la phrase suivante :

« Afin de favoriser le stationnement de navires de plaisance dans les ports de Corse pour stimuler les services inhérents à cette activité dans l'île (carburant, restauration, hébergement, retombées indirectes, etc...), la commission propose d'augmenter le nombre de stationnements requis dans un port de Corse de 1 à 3 par an pour pouvoir bénéficier du taux réduit de 70% du droit de francisation et de navigation. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

**TOMBE
au profit du 35 BIS**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**TOMBE
au profit du 35 BIS**

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE

**PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE**

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 29

DEPOSE PAR : LE GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 18 :

SUPPRIMER l'intégralité de la partie : C/ Transfert à la CTC de la part départementale de la taxe d'aménagement (ex-TDENS).

*** AVIS DE LA COMMISSION**

RETIRE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

RETIRE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE

**PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE**

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 29 BIS

DEPOSE PAR : LA COMMISSION DES FINANCES.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 18 :

SUPPRIMER (ex-TDENS).

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE

PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 30

DEPOSE PAR : LE GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 20 :

Dans les critères d'identification des résidences secondaires soumis à la nouvelle taxe forfaitaire, **SUPPRIMER** le dernier critère relatif à la mono-détention.

* AVIS DE LA COMMISSION

RETIRE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

RETIRE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE

**PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE**

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 31

DEPOSE PAR : LE GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 20 :

RAJOUTER un critère ainsi rédigé :

« - la preuve de la location effective de la résidence secondaire. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

RETIRE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

RETIRE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014****REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE****PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE*****RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES*****AMENDEMENT N° 32****DEPOSE PAR : LE GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****PAGE 25 :**

Dans l'intitulé du B/ : **REPLACER** les mots « d'un droit d'accès aux » par les mots suivants : « *d'une taxe forfaitaire de mouillage à l'ancre dans les* ».

*** AVIS DE LA COMMISSION****DEFAVORABLE***** DECISION DE L'ASSEMBLEE****REJETE**

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE

PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 33

DEPOSE PAR : LE GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGES 25 – 26 ET 27 :

REPLACER l'intégralité du texte de la partie proposition par la phrase suivante :

« La commission des Finances a pour ambition d'assurer la concrétisation de la délibération n°09/214 AC du 12 novembre 2009 sollicitant une adaptation législative ayant pour objet l'instauration d'une taxe forfaitaire de mouillage pour tout navire de plaisance mouillant à l'ancre dans les réserves naturelles des Bouches de Bonifacio et de Scandola. »

* AVIS DE LA COMMISSION

DEFAVORABLE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

REJETE

POUR : Groupe « Rassembler »

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014****REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE****PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE****RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES****AMENDEMENT N° 34****DEPOSE PAR : LE GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****PAGE 35 :****INSERER** à la suite dans la partie proposition les paragraphes suivants :

« Cette Zone Franche Montagne Corse concernerait les communes ou fractions de communes rurales et montagnardes, ne faisant pas partie de zones péri-urbaines, et ne bénéficiant pas des retombées des zones urbaines et touristiques en développement.

Deux zones d'exonération sont définies :

- *Zone 1 : communes ou fraction de communes cumulant une altitude supérieure ou égale à 400 m, une distance à un pôle urbain ou considéré comme tel supérieure ou égale à 30 minutes de temps de parcours, et une densité démographique réelle inférieure ou égale à 10 habitants au kilomètre carré. Sont aussi éligibles à la zone 1, les zones rurales dites littorales, dont le temps de parcours à un pôle urbain est supérieure à 45 minutes et dont la densité démographique réelle est inférieure ou égale à 7 habitants au kilomètre carrés (ex : cas des Deux Sevi, ou du Filosorma...)*
- *Zone 2 : communes ou fraction de communes ayant une altitude supérieure ou égale à 300 m, une distance à un pôle urbain ou un « bourg centre » inférieure à 30 minutes de temps de parcours, et une densité démographique réelle inférieure ou égale à 10 habitants au kilomètre carrés.*

1- MESURES CONSERVATOIRES

Suspension de toute nouvelle suppression de postes administratifs sur le territoire de montagne des zones 1 et 2, pendant toute la durée de la Zone Franche Montagne Corse

2- MESURES FISCALES D'ACCOMPAGNEMENT :

2-1 Exonération d'imposition sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés.

Bénéficiaires : *Les contribuables qui exercent ou qui créent des activités en zone de montagne seront exonérés d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés à raison des bénéfices réalisés sur la zone. Le contribuable doit disposer sur la zone des moyens d'exploitation lui permettant d'y exercer son activité d'une manière autonome.*

Seront exclues de cette mesure les sociétés ou entreprises existantes de plus de 20 salariés, et les entreprises franchisées ou de réseau.

Durée de l'exonération 10 ans pour les entreprises existantes, et de 10 ans pour celles qui se créeraient en cours de dispositif à compter de leur installation.

Montant : *Le montant du bénéfice exonéré ne pourra excéder 90 000 € en zone 1 et 60 000 € en zone 2 par période de douze mois. 50% des bénéfices exonérés devront être maintenus dans l'exploitation, afin d'augmenter les fonds propres de l'entreprise. Les entreprises seront obligatoirement, quelle que soit leur importance, assujetties au régime simplifié d'imposition.*

Pour l'impôt sur le revenu : 100% d'exonération de la première à la sixième année incluse, 80% la septième année, 70% la huitième année, 50% la neuvième année, 30% la dixième année. Cela concerne les individus résidents de manière permanente ou qui s'y installent pour 10 au moins.

2-2 Exonération de Contribution foncière des entreprises. CFE.

Il s'agit là d'une disposition se substituant pendant la durée de la zone franche aux dispositions existantes.

Bénéficiaires : *toutes les entreprises assujetties à cet impôt, sauf les entreprises franchisées et de réseau, ainsi que les entreprises existantes de plus de 20 salariés.*

Montant : *Exonération de cotisation foncière des entreprises sur la valeur locative des immobilisations corporelles afférentes :*

- *aux créations d'établissements,*
- *aux augmentations de bases relatives à ces immobilisations.*

Exonération de 100% de la première à la septième année. 80 % la huitième année, 60% la neuvième année et 30 % la dixième année pour les territoires éligibles de la zone 1.

Exonération de 60% de la première à la sixième année incluse, 50% la septième et la huitième année, 30% la neuvième année, 20% la dixième année pour les territoires de la zone 2.

Condition d'attribution : Pour que cette exonération soit applicable, la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales sur laquelle est implantée l'entreprise, ne doit pas s'être opposée par délibération à son application. Les immobilisations doivent avoir été financées sans aide publique pour au moins 20 % de leur montant ;

2-3 Exonération de Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. CVAE.

La valeur ajoutée des établissements exonérés de CFE, peut être à la demande de l'entreprise, exonérée de CVAE pour sa fraction taxée au profit de la Commune ou de l'EPCI. Lorsque l'exonération de la CFE est partielle, l'exonération de CVAE s'applique dans la même proportion.

2-4 Crédit d'impôt au titre des investissements

Reprise du dispositif prévu à l'article 244 quater du CGI, avec les mêmes conditions d'éligibilité, le montant du crédit est porté à 40% du prix de revient hors taxes en zone 1, et 30% en zone 2, diminué du montant des subventions publiques attribuées en vue de financer ces investissements.

Le crédit d'impôt pourra, s'imputer sur le montant de la Tva à payer.

Ce dispositif sera applicable pendant la durée de la zone franche montagne corse.

3- MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT :

3-1 Exonération de charges sociales patronales de sécurité sociale ;

L'exonération sera totale dans la limite de 2 fois le Smic, pour tous les salariés du secteur privé, associatif ou public, dépendant de la Sécurité sociale ou de la Msa.

L'exonération sera de 100% de la première à la septième année. 80 % la huitième année, 60% la neuvième année et 30 % la dixième année pour les territoires de la zone 1.

Exonération de 60% de la première à la sixième année incluse, 50% la septième et la huitième année, 30% la neuvième année, 20% la dixième année pour les territoires de la zone 2.

Les emplois créés en cours de dispositif bénéficieront de cette exonération durant dix ans et selon les mêmes modalités.

3-2 Exonération de charges sociales des travailleurs indépendants;

L'exonération de cotisations sociales personnelles des travailleurs indépendants, allocations familiales, maladie, retraite, sera limitée aux sommes exonérées d'impôt sur le revenu. La partie des bénéfices supérieure à 70 000 € en zone 1 et 40 000 € en zone 2, reste soumise aux cotisations, elle peut être majorée du montant des bénéfices antérieurement exonérés mais prélevés à postériori. Durée de l'exonération 10 ans pour

les entreprises existantes, et de 10 ans pour celles qui se créeraient en cours de dispositif. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE SOUS-AMENDE (*)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

CONTRE : Groupe « CCFG »

(*) SUPPRIMER les paragraphes relatifs aux zonages.

Dans 1 – MESURES CONSERVATOIRES

REPLACER dans « zones 1 et 2 » **PAR** « *telles que définies dans le plan montagne du PADDUC* ».

Dans 2 - MESURES FISCALES D'ACCOMPAGNEMENT

S'en tenir aux intitulés.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014****REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE****PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE*****RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES*****AMENDEMENT N° 35****DEPOSE PAR : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****PAGE 16 du rapport****MODIFIER LA REDACTION DE LA PROPOSITION RELATIVE A L'AUGMENTATION
DU DROIT DE FRANCISATION ET DE NAVIGATION****SUPPRIMER****« Proposition :**

La proposition de la Commission des Finances résulte de l'étude réalisée par les cabinets Algoé et Calia (dispositif n°13); elle consiste à proposer à l'Assemblée de Corse d'augmenter par simple délibération le taux applicable en Corse en le portant à 90% du taux continental.

Selon l'AAUC et l'étude Algoé-Calia, la mise en œuvre de cette mesure pourrait générer un produit supplémentaire de 1M€ par an.

Une telle augmentation n'aurait pas d'incidence économique sur la navigation en Corse car il subsisterait toujours un différentiel favorable avec le continent, et pourrait constituer un levier pour l'organisation et le développement de la filière nautique. »

REPLACER PAR

« Proposition :

« La proposition de la Commission des Finances résulte d'une concertation avec les acteurs du secteur de la plaisance et du nautisme, et plus particulièrement avec l'Union des Ports de Plaisance de Corse (UPPC) ; elle consiste à proposer à l'Assemblée de Corse d'augmenter par simple délibération le taux applicable en Corse en le portant à :

- 90% du taux continental pour un navire justifiant d'un temps de présence de 1 à 120 jours dans un port de plaisance et/ou d'un port à sec ou/et un chantier naval de Corse. »
- 50 % du taux continental pour un navire justifiant d'un temps de présence minimum de 121 jours consécutifs dans un ou plusieurs ports de plaisance de Corse et/ou d'un port à sec, et/ou un chantier naval de Corse.

Afin de quantifier l'impact de cette mesure, la Collectivité Territoriale de Corse (en collaboration avec l'Union des Ports de Plaisance de Corse, qui fédère la quasi-totalité des ports de plaisance de la Corse (plus de 7000 places), la Fédération des Industries Nautiques, qui regroupe 80% des professionnels du secteur, et la Douane de Corse, qui collecte la taxe) établira chaque année un bilan visant à adapter et à moduler si nécessaire les abattements fixés par délibération de l'Assemblée de Corse.

PAGE 4 de la délibération

Par conséquent l'article 2 de la délibération est ainsi modifié :

APPROUVE l'ensemble des propositions relatives à l'aménagement de dispositifs fiscaux existants et à la création de mesures fiscales nouvelles au profit de la CTC relevant des secteurs du foncier, de l'environnement et du tourisme, à savoir :

Au titre de l'aménagement de dispositifs fiscaux existants :

- Après « l'augmentation du droit de francisation et de navigation en Corse de 70 % à 90 % du taux continental », **RAJOUTER** « pour un navire justifiant d'un temps de présence de 1 à 120 jours dans un port de plaisance et/ou d'un port à sec ou/et un chantier naval de Corse. »
- **RAJOUTER** « la diminution du droit de francisation et de navigation en Corse de 70 % à 50 % du taux continental pour un navire justifiant d'un temps présence minimum de 121 jours consécutifs dans un ou plusieurs ports de plaisance de Corse et/ou d'un port à sec, et/ou un chantier naval de Corse.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

TOMBE
au profit du 35 BIS

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

TOMBE
au profit du 35 BIS

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014****REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE****PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE****RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES****AMENDEMENT N° 35 BIS****DEPOSE PAR : LA COMMISSION DES FINANCES.****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****PAGE 16 du rapport, **INTEGRER** dans la proposition la formulation suivante :**

*« Le taux du droit de francisation et de navigation est augmenté de 70 à 90 %.
Un abattement de 20% est créé pour les temps de présence ou touchés de trois jours à 120 jours.
Un abattement de 40 % est créé pour les temps de présence ou touchés supérieurs à 120 jours. »*

Ces dispositions sont reprises à l'article (2) de la délibération.

*** AVIS DE LA COMMISSION****FAVORABLE***** DECISION DE L'ASSEMBLEE****ADOPTE**

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014****REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE****PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE****RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES****AMENDEMENT N° 36****DEPOSE PAR : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »****EXPOSE DES MOTIFS****Considérant** que :

L'Assemblée Nationale a voté dans la nuit du 2 au 3 décembre 2014 une modification de la Taxe d'Habitation, via un amendement au projet de Budget Rectificatif 2014.

Cette modification permet aux communes d'approuver par délibération du Conseil Municipal une majoration de 0 à 20 % de la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires, dans les zones identifiées comme tendues en matière de logement.

Cette mesure facultative représente un levier au service des communes, aux fins de répondre aux difficultés de logement en incitant les propriétaires à louer. Elle permet également de dégager des ressources nouvelles.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**PAGE 20****AJOUTER** à la fin du paragraphe après : « ces résidences secondaires » :

« Proposer au gouvernement d'étendre cette mesure à l'ensemble des Communes de Corse confrontées à de graves problèmes de logements et plus particulièrement à celles où le taux INSEE de résidences secondaires est supérieur à 50%. »

* AVIS DE LA COMMISSION

**FAVORABLE
SOUS-AMENDE(*)**

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

CONTRE : Groupe « Rassembler »
et Groupe « Front de Gauche »

(*) **Sous-amendement substitutif :**

AJOUTER un nouvel alinéa :

« Extension de la majoration de la taxe d'habitation applicable à certaines résidences secondaires (PLFR 2014).

Dans le même esprit, il est proposé au Gouvernement d'étendre la mesure de majoration (0 à 20 %) du plafond de la taxe d'habitation applicable à certaines résidences secondaires, prévue par le Projet de Loi de Finances rectificative 2014, aux communes de Corse de plus de 3 500 habitants, confrontées à de graves problèmes de logements et plus particulièrement à celles où le taux INSEE de résidences secondaires est supérieur à 50%. »

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE

**PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE**

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 37

DEPOSE PAR : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 37

AJOUTER après « les générations à venir » :

« L'Assemblée de Corse doit engager sans délai une réflexion sur la fongibilité de la dotation de continuité territoriale. Cette réflexion doit être menée dans le cadre de la Commission des Finances et de la Commission de développement économique avant d'être intégrée aux discussions avec le gouvernement. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

AVIS PARTAGE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

CONTRE : Groupe « CCFG »

ABSTENTION : Mme M.A.

SANTONI-

BRUNELLI

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE

PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE*RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES*

AMENDEMENT N° 38

DEPOSE PAR : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Page 8 du rapport**

Ces propositions sont fondées sur la poursuite des objectifs prioritaires suivants :

Dernier tiret **ajouter** : « définir un ratio référent devant permettre de mesurer et de contenir des faits ciseaux (dépenses/ recettes) »

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE
SOUS-AMENDE (*)

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE

(*) **REEMPLACER** « des faits ciseaux » **par** « l'effet ciseaux »

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE

**PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE EN
FAVEUR DE LA CORSE**

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

AMENDEMENT N° 39

DEPOSE PAR : LA COMMISSION DES FINANCES

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 19 du rapport

SUPPRIMER « 2,1 millions de »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

ABSTENTION : Groupe « Front de Gauche »

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**6^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2014
 COMPTE RENDU IN EXTENSO
 REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE 2014**

INDEX DES INTERVENTIONS

19 DECEMBRE 2014 PAGE 1 à 96

NOMS DES INTERVENANTS	PAGES
ANGELINI Jean-Christophe	19 20 37 38 42 43 51 52 55 56
BASTELICA Etienne	4 5 7 15 24 25 26 89 90
BENEDETTI Paul-Félix	39 46 47 51 68 à 70 87 à 89
BIANCUCCI Jean	7 8 78 à 79 90 91
BUCCHINI Dominique	1 2 6 7 9 10 13 14 15 20 21 22 23 26 à 28 33 34 35 42 44 45 46 47 48 56 65 66 76 77 79 80 96
CASTELLANI Pascaline	11 13 14 18 19 22

NOMS	PAGES
GIOVANNINI Fabienne	5 15 66 à 68
LUCIANI Xavier	73
NICOLAI Marc-Antoine	34 64 65 75 76
NIVAGGIONI Nadine	80 81 86 87
ORSINI Antoine	4 11 12 24 85 86
RISTERUCCI Josette	35 36
SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette	2
TOMI Serge	48 49 50 51

CONSEIL EXECUTIF

GIACOBBI Paul	3 4 8 9 16 à 18 20 52 à 54 55 56 à 64 60 à 72 73 74 80 81 à 85 91 à 96
GHIONGA Pierre	12 13 55 75 79

ZUCCARELLI Jean	29 à 33 39 à 42 43 44
-----------------	-----------------------

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2014
 COMPTE RENDU IN EXTENSO
 REUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE 2014

SOMMAIRE

SEANCE DU 19 DECEMBRE

PAGE	INTITULE	DELIBERATION
1	Ouverture de la séance par le Président de l'Assemblée de Corse, M. Dominique BUCCHINI	
1 à 28	PROJET DE REFORME FISCALE TERRITORIALE DE LA CORSE	
1 à 23	Examen des amendements	
24 à 28	Interviennent MM. Antoine ORSINI, Etienne BASTELICA, Dominique BUCCHINI et vote de la délibération article par article	
29 à 44	ACTION ECONOMIQUE	
	Deuxième plan régional de soutien à l'économie sociale et solidaire Cors'Eco Solidaire 2	N° 14/214/AC
29 à 33	Présentation du rapport par le Conseiller Exécutif, M. Jean ZUCCARELLI	
34	Présentation du rapport de la commission des finances par M. Marc-Antoine NICOLAI	
34 à 35	Lecture du rapport de la commission du développement	

économique par M. Dominique BUCCHINI

PAGE	INTITULE	DELIBERATION
35 à 42	Interviennent MM. et Mme Josette RISTERUCCI, Jean Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean ZUCCARELLI	
42 à 44	Examen d'un amendement et vote du rapport	
44 à 45	M. Dominique BUCCHINI donne quelques informations aux membres de l'Assemblée	
45 à 47	Désignations des représentants de l'Assemblée de Corse pour siéger au Conseil d'administration de l'Office Foncier de la Corse	N° 14/243/AC
46 à 47	Interviennent MM. Paul-Félix BENEDETTI, Dominique BUCCHINI	
48	M. Dominique BUCCHINI sur la délibération de la réforme fiscale donne le vote par article.	
48 à 50	M. Serge TOMI donne des informations concernant la délibération sur le projet de réforme territoriale	
51 à 58	Interviennent MM. Paul-Félix BENEDETTI, Serge TOMI, Jean-Christophe ANGELINI, Paul GIACOBBI, Pierre GHIONGA	
56 à 74	CULTURE – PATRIMOINE	
	Convention de coopération cinématographique et audiovisuelle 2014-2016 entre l'Etat, le Centre National du cinéma et de l'image et la CTC	N° 14/244./AC
56 à 64	Présentation du rapport par le Président du Conseil Exécutif, M. Paul GIACOBBI	
64 à 65	Présentation du rapport de la commission des finances par M. Marc-Antoine NICOLAI	
65 à 66	Lecture du rapport de la commission du développement économique par M. Dominique BUCCHINI	
66 à 73	Interviennent Mme Fabienne GIOVANNINI et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Paul GIACOBBI	

PAGE	INTITULE	DELIBERATION
73 à 74	Rapport d'information relatif au bilan des conventionnements pluriannuels des associations culturelles pour la période 2011-2014	Rapport reporté
75 à 79	AGRICULTURE	
	Transfert de la pépinière forestière de Castelluccio de la Collectivité Territoriale de Corse	N° 14/245/AC
75	Présentation du rapport par le Conseiller Exécutif, M. Pierre GHIONGA	
75 à 76	Présentation du rapport de la commission des finances par M. Marc-Antoine NICOLAI	
76 à 77	Lecture du rapport de la commission du développement économique par M. Dominique BUCCHINI	
77 à 79	Interviennent MM. Jean BIANCUCCI, Pierre GHIONGA, Dominique BUCCHINI	
80	Désignations des représentants de l'Assemblée de Corse à la commission d'évaluation des charges de transfert	
80 à 96	QUESTIONS DIVERSES	
	Contrat de location d'un immeuble à usage de bureaux sis sur la commune de Sarrola-Carcopino, au lieu-dit « Pernicaggio »	
80 à 85	Intervention de Mme Nadine NIVAGGIONI et Paul GIACOBBI	
85 à 86	Présentation du rapport de la commission des finances par M. Antoine ORSINI	
86 à 96	Interviennent MM. et Mme Nadine NIVAGGIONI, Paul Félix BENEDETTI, Etienne BASTELICA, Jean BIANCUCCI, Paul GIACOBBI, Dominique BUCCHINI	
97	ANNEXE : Recueil des amendements (projet de réforme fiscale)	

